

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE

2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**SÉANCE DU
10 MARS 2025**

The logo for 'sydème', featuring a stylized blue wave icon above the word 'sydème' in a bold, lowercase blue font.

sydème

Nos déchets ont de la ressource !

Table des matières

<i>Préambule</i>	3
A. Rétrospective de l'exécution budgétaire 2024	4
A.1 – <i>Un budget encore sous contrôle</i>	4
A.2 – <i>... mais revenu à l'équilibre</i>	4
A.3 – <i>Le contrôle de la gestion du Sydeme pour les exercices 2019 et suivants</i>	7
B. La dette du Sydeme	9
B.1 <i>La dette du Sydeme auprès des organismes bancaires</i>	9
C. La structure et l'évolution prévisionnelle des effectifs	12
C.1 <i>La structure des effectifs</i>	12
C.2 <i>L'état comparatif des données du personnel</i>	13
C.3 <i>Le télétravail</i>	14
C.4 <i>La formation professionnelle</i>	15
C.5 <i>Le statut du Sydeme : SPIC ou SPA ?</i>	15
D. Le point sur l'activité 2024 – projection 2025	16
D.1 <i>La communication</i>	16
D.2 <i>La confection des sacs</i>	18
D.3 <i>La distribution des sacs</i>	22
D.4 <i>Les activités de tri et de transfert</i>	28
D.5 <i>Les activités de traitement</i>	40
D.6 <i>Les tonnages : bilan et évolution</i>	52
D.7 <i>Les activités du transport</i>	53
D.8 <i>La méthanisation</i>	63
D.9 <i>Le service Sécurité / Environnement</i>	71
D.10 <i>Le service informatique</i>	75
D.11 <i>Le service des Marchés Publics</i>	77
E. Perspectives et orientations stratégiques 2025	78
E.1 <i>Priorités budgétaire 2025</i>	78
E.2 <i>Instauration d'une contribution unique</i>	79

Préambule

En application des dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République », dite loi ATR, du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'à leurs établissements publics administratifs.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », renforce la transparence des collectivités locales.

Ces dispositions sont codifiées à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- d'en apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il s'appuie sur un rapport de l'exécutif qui définit notamment :

- les orientations budgétaires envisagées par la collectivité (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en exploitation comme en investissement) ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

A. Rétrospective de l'exécution budgétaire 2024

A.1 – Un budget encore sous contrôle...

En application des dispositions de l'article L. 1612-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le préfet de la Moselle a saisi le 22 septembre 2020 la Chambre régionale des comptes du Grand Est (CRC) pour déficit excessif du compte administratif 2019 du Sydeme.

Le 23 octobre 2020, en application de ces mêmes dispositions, la CRC a proposé des mesures de redressement destinées à rétablir l'équilibre budgétaire du Sydeme et a demandé au Préfet de lui transmettre le prochain budget primitif du syndicat.

De la même façon, les budgets suivants jusqu'à celui de 2024 ont été transmis à la CRC par le Préfet.

Par courrier du 26 avril 2024, le Préfet de la Moselle a ainsi transmis à la CRC le budget primitif 2024 adopté par délibération du Comité syndical n° 2024/10 du 3 avril 2024.

En application des dispositions de l'article L. 1612-19 du CGCT, l'avis n° 2024-0011 rendu le 13 juin 2024 par la CRC a été publié au Sydeme dès sa réception et a été porté à la connaissance de l'assemblée délibérante le 10 mars 2025.

A.2 – ... mais revenu à l'équilibre

A.2.1. La clôture de la procédure engagée au titre de l'article L1612-14 du Code général des collectivités territoriales

Dans son avis n° 2024-0011 du 13 juin 2024, la CRC rappelle d'abord les conditions de sa saisine et les mesures préconisées dans son avis n° 2023-008 du 5 juin 2023.

Puis, elle constate que **les mesures de redressement prises par le Sydeme sont suffisantes et ont permis de résorber le déficit.**

Enfin, elle dit **qu'il est mis fin au plan de redressement du Sydeme et que la procédure engagée au titre de l'article L.1612-14 du Code général des collectivités territoriales est close.**

Par délibération n°2024/27 du 23 septembre 2024, le Comité syndical a acté le fait que l'avis de la Chambre régional des comptes Grand Est a été porté à sa connaissance.

A.2.2. Le pacte financier entre le Sydeme et ses membres.

Au 31 décembre 2024, le solde à verser par le Sydeme à ses membres s'établit à 3 347 018 €. Il sera versé par douzièmes jusqu'en 2026.

Synthèse des mouvements budgétaires 2024

	Exploitation	Investissement
Dépenses réelles 2024	50 130 898,83	7 126 161,79
Dépenses d'ordre 2024	5 134 904,80	610 612,31
TOTAL Dépenses	55 265 803,63	7 736 774,10
Recettes réelles 2024	56 528 826,38	931 210,00
Recettes d'ordre 2024	610 612,31	5 134 904,80
TOTAL Recettes	57 139 438,69	6 066 114,80
Résultat de l'exercice 2024	1 873 635,06	-1 670 659,30
Résultat reporté 2023	3 614 218,22	5 068 241,44
Résultat cumulé 2024	5 487 853,28	3 397 582,14
Restes à réaliser 2024 : dépenses	0,00	2 740 675,85
Restes à réaliser 2024 : recettes	0,00	955 000,00
SOLDE RAR	0,00	-1 785 675,85

A la clôture de l'exercice 2024, il est constaté un excédent cumulé sur les deux sections, exploitation et investissement, soit respectivement, 5 487 853,28€ et 1 611 906,29€ en tenant compte du besoin de financement des restes à réaliser.

EXPLOITATION						
DEPENSES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	23 413 340	25 977 547	26 258 537	24 275 780	24 303 339
60	Achats et variation de stocks	3 998 072	4 457 905	5 788 145	4 713 381	4 868 236
61	Services extérieurs	18 587 120	18 280 721	17 962 410	16 479 485	16 382 769
62	Autres services extérieurs	379 088	180 497	345 744	1 507 494	275 561
63	Impôts, taxes et versements assimilés	449 060	3 058 424	2 162 238	1 575 420	2 776 773
012	Charges de personnel	8 332 143	7 599 683	7 431 946	8 118 331	7 720 269
65	Autres charges de gestion courante	2 717 622	6 395 102	11 257 644	4 687 196	15 043 647
658	Charges diverses de gestion courante	2 668 031	6 310 356	11 185 205	-5 844 693	14 957 620
66	Charges financières	4 023 968	2 051 569	2 007 494	2 185 829	2 183 202
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	0	75 003	49 493	422 688
042	Opérations d'ordre entre sections	5 179 860	5 452 828	5 035 831	5 536 792	5 134 905
Dépenses courantes de l'exercice		43 666 933	47 476 729	52 066 454	44 853 421	54 808 050
RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE		437 187	2 360 416	-867 654	22 534 993	1 652 296
67	Charges exceptionnelles	1 701 743	5 624 763	1 628 025	172 148 924	457 753

EXPLOITATION						
RECETTES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
013	Atténuations de charges	-52 653	654 099	544 960	685 432	606 269
70	Vente de produits fabriqués, prestations...	38 161 322	41 091 575	6 199 122	5 037 182	5 063 801
74	Subventions d'exploitation	207 054	74 618	36 955 088	44 310 698	40 734 449
75	Autres produits de gestion courante	1 726 917	6 720 835	6 119 844	6 617 768	9 421 356
76	Produits financiers	3 109	3 300	1 816	0	0
78	Reprises de provisions	1 614 062	638 202	803 240	205 932	23 859
042	Opérations d'ordre entre sections	2 444 309	654 514	574 730	10 531 402	610 612
Recettes courantes de l'exercice		44 104 120	49 837 143	51 198 800	67 388 414	56 460 346
77	Produits exceptionnels	4 620 513	7 248 644	1 642 897	165 631 408	679 092

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
RESULTAT EXCEPTIONNEL DE L'EXERCICE	2 918 771	1 623 881			
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 355 958	3 984 297	-852 783	16 017 477	1 873 635
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-18 890 729	-15 534 772	-11 550 475	-12 403 258	3 614 219
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	-15 534 772	-11 550 475	-12 403 258	3 614 219	5 487 854

Principales réalisations d'investissement 2024 :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	11 160,98 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 553 549,12 €
<i>Dont :</i>	
<i>Achat d'un tracteur</i>	138 798,16
<i>Achat d'un broyeur</i>	580 800,00
<i>Protection incendie Méthavalor</i>	99 679,31
<i>Achat d'une presse de déshydratation</i>	116 480,00
<i>Achat de conteneurs 240 l à 3 roues</i>	39 678,32
<i>Ligne de vie multiflux</i>	46 466,20
<i>Achat de 2 véhicules pour la CSM</i>	36 784,70
<i>Achat de 2 véhicules pour la DSM</i>	37 167,32
<i>Mise aux normes plateforme de déchets verts</i>	33 912,35
Chapitre 20232 - Renouvellement de la flotte de camions	617 199,16
Chapitre 27 -Autres immobilisations financières (consignations)	507 340,00

Restes à réaliser 2024 :

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	5 119,80 €
2051	Concessions et droits assimilés	26 961,57 €
Total chapitre 20		32 081,37 €
2131	Bâtiments	3 000,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	507 312,59 €
2153	Installations à caractère spécifique	1 532 114,54 €
2154	Matériel industriel	92 050,00 €
2155	Outillage industriel	4 652,40 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	19 969,92 €
2182	Matériel de transport	517 805,96 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 904,18 €
2188	Autres	19 784,89 €
Total chapitre 21		2 708 594,48 €
Total général		2 740 675,85 €
Recettes		
Article	Libellé	Montant
1641	Emprunts en euros	955 000,00 €
Total chapitre 16		955 000,00 €
Total général		955 000,00 €

A.3 – Le contrôle de la gestion du Sydeme pour les exercices 2019 et suivants.

Le contrôle des comptes et de la gestion du Sydeme par la Chambre régionale des comptes Grand Est (CRC) a porté sur les exercices 2019 à nos jours. Les entretiens précédant les observations provisoires se sont tenus le 17 janvier 2024 avec le président actuel et son prédécesseur.

Le 26 octobre 2023, des experts en méthanisation de l'université de Lorraine ont été désignés par le président de la chambre pour assister cette dernière. Après avoir remis un rapport, ils ont été entendus par la chambre au cours d'une audition, avant que celle-ci n'arrête ses observations provisoires le 19 février 2024. Elles ont été communiquées à l'ordonnateur actuel ainsi qu'au précédent le 11 avril 2024. Des extraits de ces observations ont également été transmis à des tiers mis en cause.

Après examen des réponses reçues et audition d'un tiers mis en cause, la chambre a arrêté ses observations définitives lors de son délibéré du 13 juin 2024.

Par lettre du 10 octobre 2024, le président de la Chambre régionale des comptes Grand Est a communiqué le rapport d'observations définitives relatif à la gestion du Sydeme pour les exercices 2019 et suivants.

Conformément à l'article L 243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport a été communiqué au Comité syndical à sa réunion la plus proche, pour information et pour en débattre, soit le 25 novembre 2024. Il est, depuis, devenu public et communicable à toute personne en faisant la demande.

A l'issue de son contrôle, la CRC a formulé un rappel du droit et trois recommandations :

Rappel du droit n° 1 : Procéder à l'amortissement des immobilisations conformément au recueil des normes comptables pour les entités publiques locales.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE



Recommandation n° 1 : Fiabiliser la comptabilité analytique, élaborer des outils de restitution de l'information et les utiliser pour fonder les choix de gestion.

Recommandation n° 2 : Se doter d'outils fiables de pilotage de l'unité de méthanisation permettant d'identifier la quantité de gaz produite et ses débouchés.

Recommandation n° 3 : Mener une revue des dépenses pour évaluer précisément le coût et l'apport de chaque activité au service rendu aux membres et usagers.

B. La dette du Sydeme.

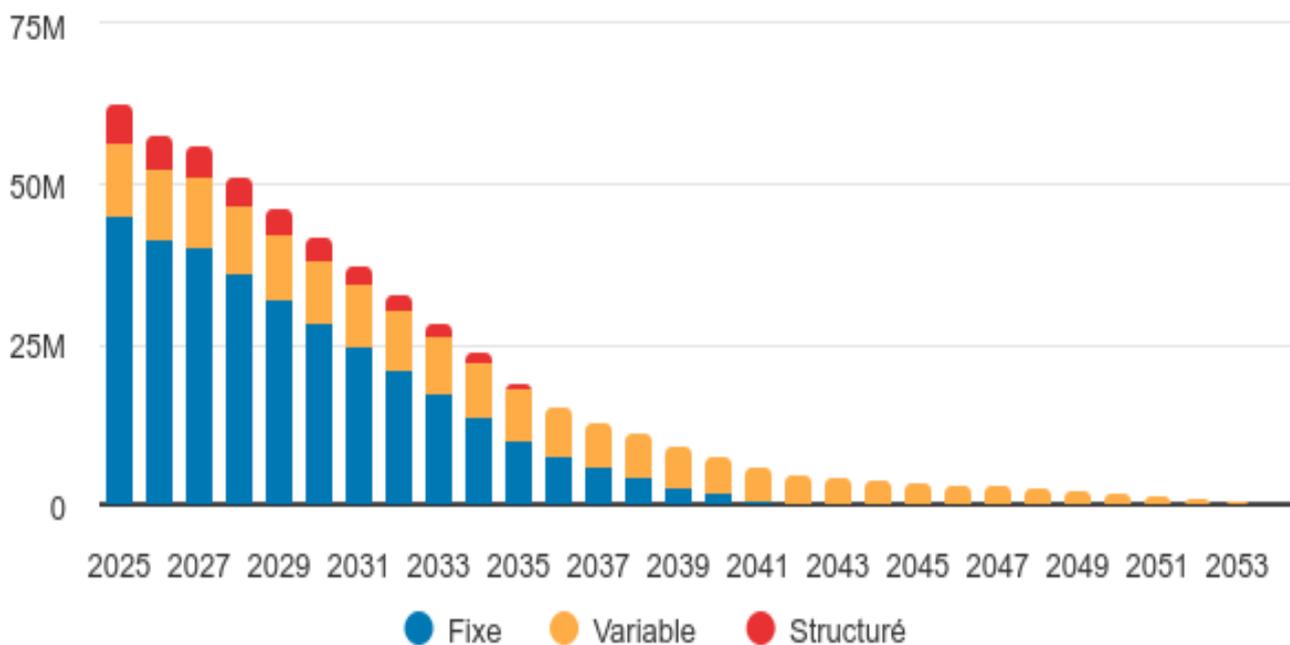
B.1 La dette du Sydeme auprès des organismes bancaires

B.1.1. L'encours de la dette à long terme au 31/12/2024 et flux prévisionnels 2025

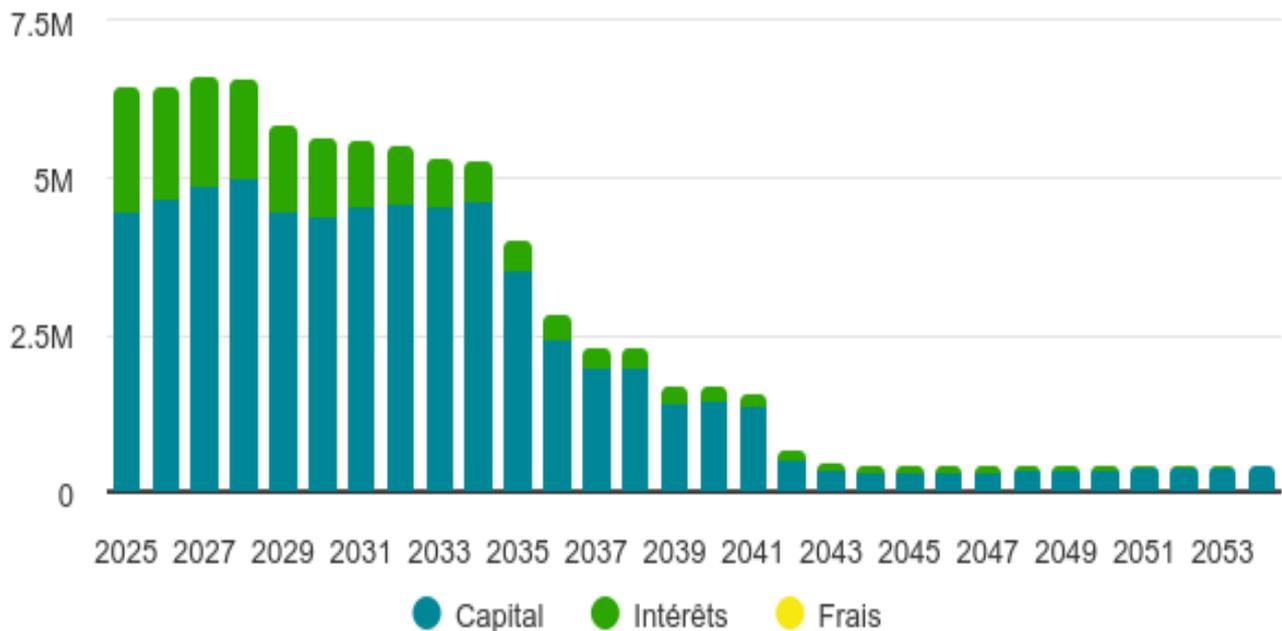
Objet du contrat	Date de fin	Capital initial	Organisme prêteur	Taux facial	Amortissement 2024	Intérêts 2024	Capital dû fin exercice	Amortissement 2025	Intérêts 2025
Investissements 2003	20/08/2025	1 000 000,00	Société Générale	4,79	70 406,95	4 179,65	48 841,99	48 841,99	882,41
Investissements 2007	31/08/2032	2 000 000,00	Société Générale	4,36	91 643,27	40 119,65	862 587,72	95 704,72	36 058,20
Investissements 2008	25/11/2028	3 000 000,00	Caisse d'Epargne	4,84	188 114,70	46 857,70	849 855,62	197 386,04	37 586,36
Création de plate forme de Compostage	25/06/2034	3 000 000,00	Caisse d'Epargne	4,64	124 621,37	80 621,25	1 612 905,53	130 403,80	74 838,82
Investissements 2009	31/12/2034	10 000 000,00	Société Générale	4,38	446 336,33	268 273,23	5 745 018,02	467 268,67	247 340,89
Investissements 2011	15/04/2036	10 000 000,00	Crédit Foncier	4,68	395 048,36	300 868,86	6 075 147,93	413 127,79	280 976,31
Investissements 2011	31/03/2036	10 000 000,00	Société Générale	0,00	402 782,42	360 531,18	5 830 288,30	419 137,00	259 164,58
Investissements 2013	11/10/2028	3 635 633,00	Landesbank Saar	3,90	242 375,52	43 747,15	969 502,28	242 375,52	34 239,68
Investissements Infrastructure valorisation déchets	01/05/2054	4 787 002,00	Caisse des Dépôts	1,25	67 189,27	159 449,10	3 919 038,19	69 876,84	156 761,53
Construction Usine de Sacs et Centre de Ressources	01/10/2054	5 361 576,00	Caisse des Dépôts	1,00	75 390,01	178 910,56	4 397 373,97	78 405,61	175 894,96
Investissements 2014	28/02/2029	2 000 000,00	Landesbank Saar	4,00	133 333,32	26 015,65	566 666,81	133 333,32	20 645,58
Investissements 2014	09/04/2029	1 900 000,00	Landesbank Saar	4,00	128 813,56	26 424,39	579 661,01	128 813,56	21 238,07
Trx Aménagement Chemin du Bruchwies à Sgrms	20/09/2029	1 500 000,00	Banque Populaire	1,74	125 000,00	11 690,63	593 750,00	125 000,00	9 515,63
Cession de Créance du Prêt 10L04081	25/06/2035	8 387 952,38	Landesbank Saar	4,13	427 742,76	247 831,28	5 732 045,37	445 684,01	229 890,03
Refinancement divers Prêts	01/08/2038	10 837 066,72	Caisse Française de Fin. Local	0,15	602 059,26	13 543,82	8 428 829,68	602 059,26	12 591,82
Financement des Investissements 2021	30/09/2041	8 000 000,00	Arkea Banque	1,79	347 570,91	133 354,82	6 980 288,23	354 243,19	126 682,54
Investissements 2021	01/01/2043	1 110 394,81	Caisse des Dépôts	0,50	35 467,86	38 887,66	964 378,82	36 886,59	34 720,40
Investissements 2021	01/01/2043	2 584 351,80	Caisse des Dépôts	0,50	82 548,50	90 507,78	2 244 511,71	85 850,44	80 808,87
Consolidation Ligne Court Terme et Remb Dette Frs	05/11/2041	5 500 000,00	Caisse d'Epargne	1,70	241 286,16	83 300,76	4 769 008,84	245 420,13	79 166,79
Tirage sur le Contrat Cadre N° 2023-01	30/06/2032	650 000,00	Arkea Banque	3,95	40 625,00	12 565,59	609 375,00	81 250,00	22 866,80
Cold cite gestion fixe	14/06/2033	930 000,00	Arkea Banque	3,97	93 000,00	33 690,42	790 500,00	93 000,00	29 998,31
		96 183 976,71			4 361 355,53	2 201 374,13	62 569 575,02	4 494 068,48	1 971 868,58



Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



B.1.2. Le récapitulatif des emprunts par organisme bancaire au 31/12/2024

Organisme prêteur	Capital initial	Capital au 31/12/2024
Arkea Banque	9 580 000,00	8 380 163,23
Banque Populaire	1 500 000,00	593 750,00
Caisse d'Epargne	11 500 000,00	7 231 769,99
Caisse des Dépôts et Consignation	13 843 324,61	11 525 302,69
Caisse Française de Financement Local	10 837 066,72	8 428 829,68
Crédit Foncier	10 000 000,00	6 075 147,93
Landesbank Saar	15 923 585,38	7 847 875,47
Société Générale	23 000 000,00	12 486 736,03
Total général	96 183 976,71	62 569 575,02

C. La structure et l'évolution prévisionnelle des effectifs

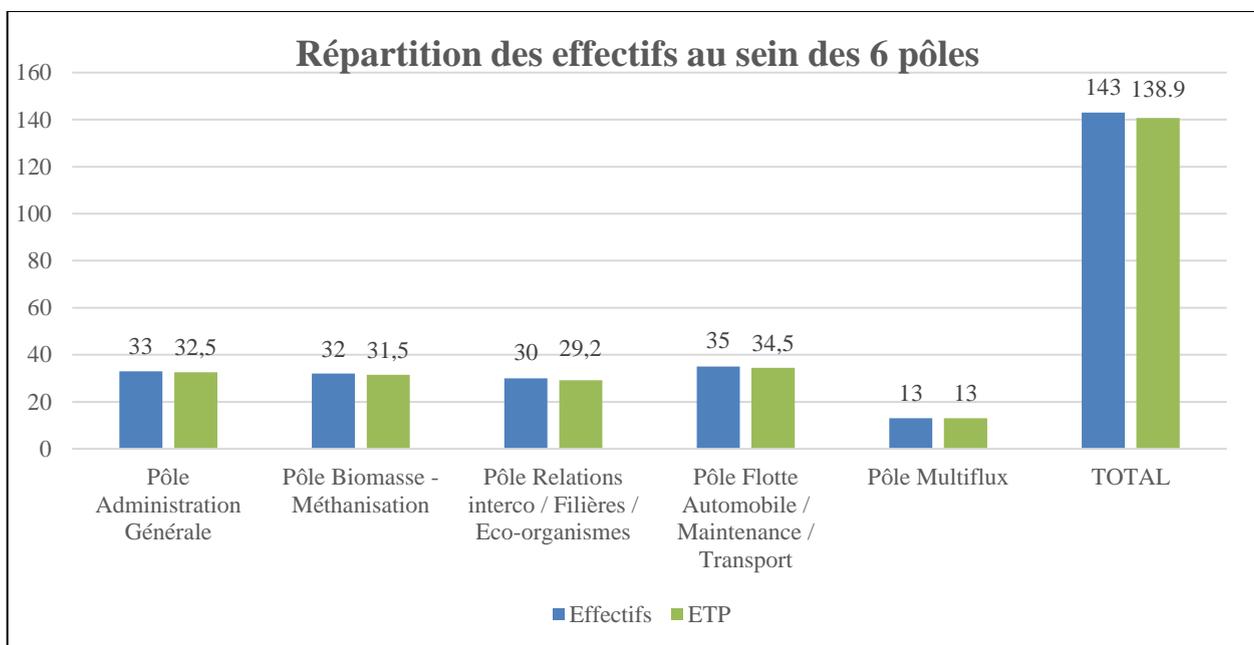
C.1 La structure des effectifs.

Entré en vigueur le 15 décembre 2020, le nouvel organigramme du Sydeme n'a connu aucun changement important.

Par rapport à 2024, les effectifs ont très légèrement augmenté, passant de 140 à 143 salariés (des postes restés longtemps vacants ont été pourvus). Les effectifs au 1^{er} janvier 2025 sont arrêtés à 143 agents / salariés, soit 138,9 ETP (équivalent temps plein) dont :

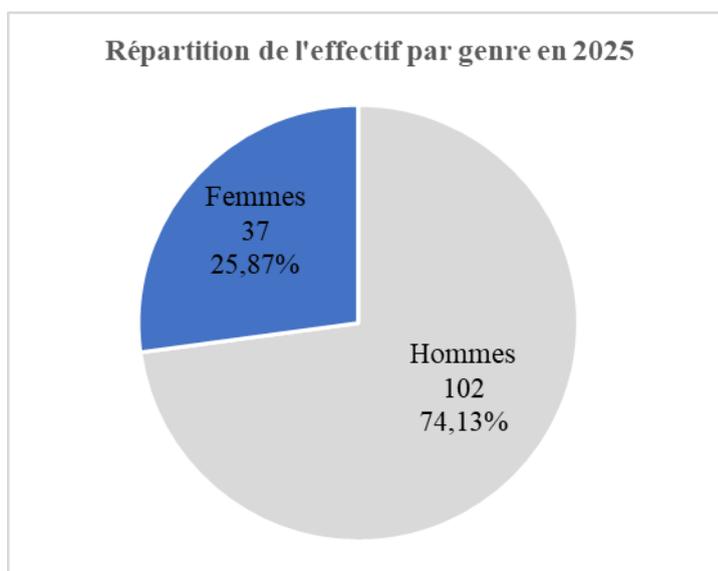
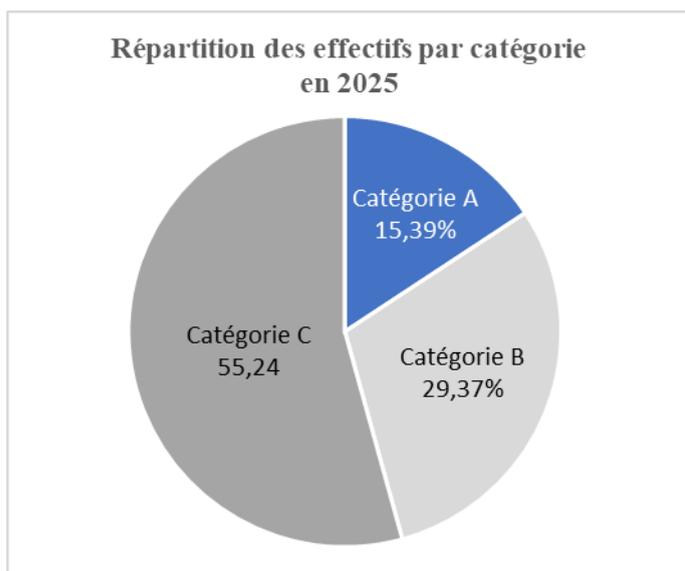
- 126 salariés de droit privé (88.11%),
- 15 agents publics (11.89%),
- 2 apprentis.

La direction générale des services pilote les 6 pôles, détaillés comme suit selon les effectifs établis au 1^{er} janvier 2025 :



Les agents du Sydeme sont classifiés par genres et par catégories :

- catégorie A - cadres de droit privé,
- catégorie B - techniciens et agents de maîtrise de droit privé,
- catégorie C - employés et ouvriers de droit privé.

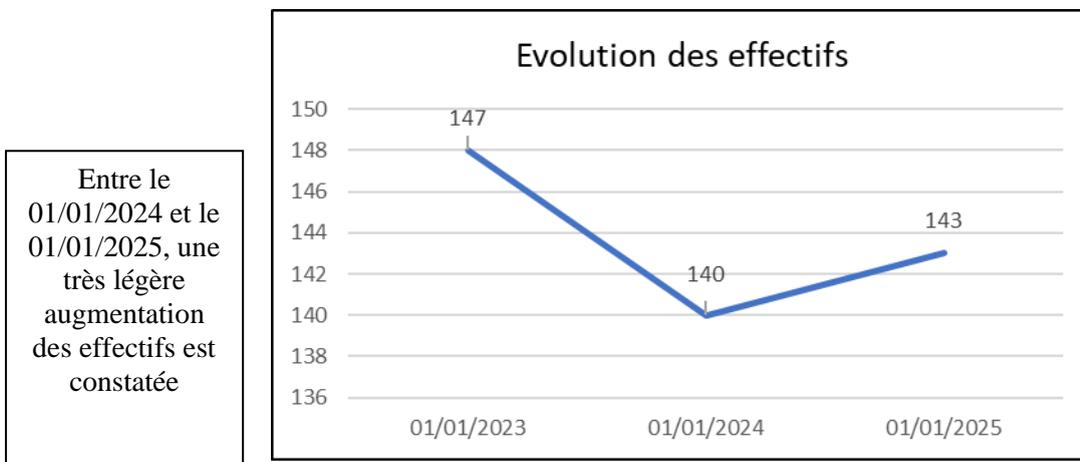


C.2 L'état comparatif des données du personnel.

C.2.1. Les effectifs.

Les effectifs sont relativement constants depuis trois ans. Malgré la difficulté que les entreprises en général et le Sydeme, en particulier, ont de recruter du personnel qualifié, les postes vacants sont, sauf exceptions, pourvus relativement rapidement. En exemple, le poste de mécanicien poids lourds (un besoin en compétence difficile à trouver), poste devenu vacant suite au décès du salarié, a été pourvu dans les 3 mois après la publication de l'offre, ce qui est relativement rapide, compte tenu du marché de l'emploi.

Il faut insister sur le fait que les métiers du Sydeme sont compliqués à pourvoir car il n'existe pas de parcours de formation initiale adaptés à nos besoins. Les salariés doivent se former en étant déjà recrutés, ce qui complique le recrutement et leur intégration dans les équipes.

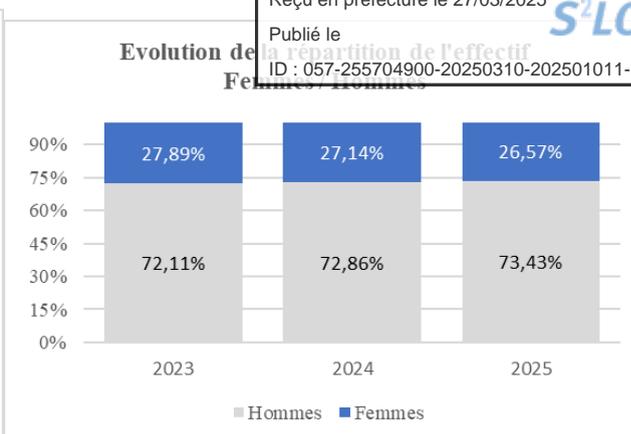
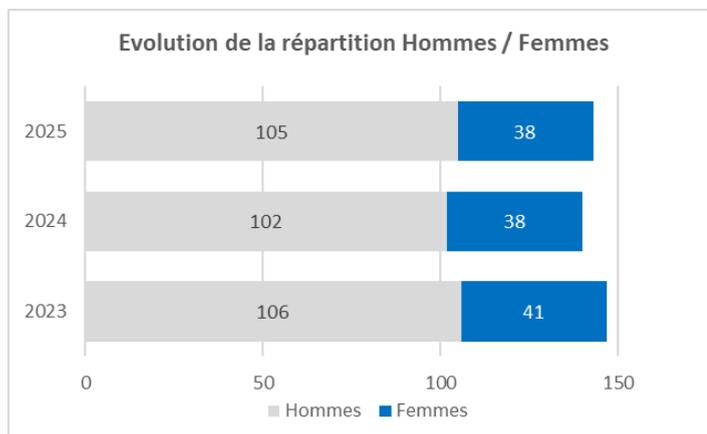


Le tableau ci-dessous répartit les salariés en fonction de leur statut. L'effectif des fonctionnaires et des contractuels de droit public augmente, le statut de droit privé reste cependant largement majoritaire (89,5% en 2025).

	2024	2025
Contractuels de droit privé	126	126
<i>Contrats cadres</i>	17	17
<i>Contrats non cadres</i>	109	109
Contractuels de droit public	1	3
Fonctionnaires	11	12
Apprenti	2	2
TOTAL	140	143

C.2.2. La répartition hommes/femmes.

La répartition hommes/femmes reste toujours en faveur d'une masculinisation des métiers. La méthanisation, la CSM, les Multiflux sont occupés exclusivement par des hommes. Certains métiers, autrefois exclusivement masculins se sont féminisés, ainsi 2 postes de chauffeurs et un poste de conducteur d'engins sont occupés par des femmes. Les femmes restent majoritaires dans les métiers administratifs : 21 femmes contre 7 hommes



	2023		2024		2025	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Contractuels de droit privé	103	33	95	31	96	30
<i>Contrats cadres</i>	10	6	11	6	10	7
<i>Contrats non cadres</i>	93	27	84	25	86	24
Contractuels de droit public	0	1	0	1	2	1
Fonctionnaires	3	7	5	6	6	6
Apprenti	0	0	2	0	2	0
TOTAL	106	41	102	38	106	37
	147		140		143	

C.2.3. Le lieu de résidence du personnel.

Les données des 3 dernières années maintiennent en 1^{ère} position la CAFPF comme territoire principal de résidence du personnel du Sydeme.

Provenance	Au 01/01/2022	Au 01/01/23	Au 01/01/24	Au 01/01/25	
				nombre	%
CA Forbach Porte de France	49	45	43	44	30,77%
CA Sarreguemines Confluences	28	27	24	28	19,58%
CA Saint-Avold Synergie	25	25	26	20	13,99%
CC de Freyming-Merlebach	15	14	13	12	8,39%
CC du Pays de Bitche	10	12	10	11	7,69%
CC du District Urbain de Faulquemont	7	6	6	8	5,59%
CC de la Houve et du Pays Boulageois	5	7	8	6	4,20%
CC du Bouzonvillois 3 Frontières	1	1	0	0	0,00%
CC d'Alsace Bossue	2	2	2	2	1,40%
CC du Warndt	1	1	1	4	2,80%
sous-total	143	140	133	135	94,41%
Hors territoire du Sydeme	6	7	7	8	5,59%
TOTAL	149	147	140	143	100,00%

C.3. Le télétravail.

Mis en place dans l'urgence lors de la pandémie de COVID en 2020, le télétravail a été instauré à l'unanimité par délibération du Comité syndical le 13 septembre 2021, l'objectif étant de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle.

Parfois réticents à travailler en distanciel, la quasi majorité des salariés occupent aujourd'hui cette nouvelle organisation du travail, en raison de bienfaits avérés du travail, générateurs de perte de temps et de stress, environnement de travail calme, plus propice aux tâches de concentration individuelle, courbe de dérangement plus faible ...).

C.4 La formation professionnelle

En 2024, le Sydeme a envoyé 70 salariés en formation pour un coût total de 48 500,00 €.

La formation incendie a été repoussée à 2025 pour des raisons organisationnelles (Le Code du travail, en son article R4227-28, invoque implicitement une obligation de formation en sécurité incendie pour tous les salariés). L'inspection réalisée par la DREAL sur le site de Sainte-Fontaine, le 14 janvier 2025 a rappelé la réglementation au responsable du site et demande à ce que cette formation soit réalisée le plus rapidement possible.

Les formations initiales et recyclages SST (Sauveteur et Secouriste du Travail), qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la prévention des risques professionnels et à la gestion des urgences sur les lieux de travail, ont été réalisées jusqu'en janvier 2025. De nouvelles sessions de formation SST (initiales et recyclages) seront organisées courant 2025.

Formations réalisées en 2024 :

Nombre de formations obligatoires / de sécurité suivies en 2024	87
Nombre de formations non obligatoires suivies en 2024	31
Nombres de jours de formations en 2024	1 763 heures soit 251,9 jours
Nombre de salariés ayant suivi au moins 1 formation en 2024	69
Formations les plus récurrentes en 2024	Habilitations électriques CACES (en particulier pont roulant et Engins de chantier)

Le prévisionnel 2025 est établi comme suit :

Nombre de formations obligatoires / de sécurité prévues en 2025	105
Nombre de formations non obligatoires prévues en 2025	15

C.5 Le statut du Sydeme : SPIC ou SPA ?

La Chambre régionale des comptes, dans son rapport rendu en septembre 2024, invite le Sydeme à clarifier son régime juridique et financier, en menant une étude approfondie sur la qualification de ses différentes activités, afin d'en tirer les conséquences sur les plans juridique et financier. En effet, la qualification juridique des activités du Sydeme n'a jamais été vraiment tranchée (soit il s'agit d'un service public administratif (SPA), soit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC)).

Une étude a ainsi été confiée à un cabinet d'avocats spécialisés, portant sur l'impact du changement de mode de gestion de SPIC en SPA, et notamment sur la gestion du personnel. L'étude inclut également un volet budgétaire et fiscal. Le cabinet devrait rendre ses conclusions courant février.

Or, si le cabinet conclut que le Sydeme est un SPA, les contrats de droit privé devront être transformés en contrat de droit public, quelle que soit la fonction du salarié (Code du Travail article L.1224-3, qui dispose que « lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires »). Les clauses substantielles du contrat doivent être intégralement reprises.

Les salariés seront en droit de refuser le transfert. En cas de refus du salarié d'accepter le contrat de droit public proposé, le contrat de travail prend fin de plein droit. Le Sydeme devra alors appliquer les dispositions relatives aux agents licenciés prévues par leur contrat et le droit du travail.

D. Le point sur l'activité 2024 – projection 2025.

D.1 La communication.

En 2024, le plan de communication s'est concentré sur des actions stratégiques, notamment l'extension des consignes de tri, la refonte du site internet, le renforcement de la communication digitale, tout en poursuivant les actions courantes de sensibilisation.

D.1.1. Actions de communication menées en 2024

En 2024, le territoire a connu des évolutions majeures dans les dispositifs de tri et de collecte des recyclables. Une étape décisive a été franchie en juillet avec l'arrêt définitif de l'utilisation du sac orange par la dernière collectivité concernée, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France. Pour accompagner cette transition, le Sydeme a renforcé ses actions en déployant des outils de communication adaptés aux nouvelles consignes de tri, en modernisant son site internet et son application mobile, et en intensifiant ses initiatives de sensibilisation pour informer et mobiliser les habitants.

Des opérations ont été conduites auprès du jeune public et du grand public :

- le projet pédagogique 2023-2024 « **UTILITRI : l'épopée des objets de la maison !** » : **264 écoliers** participants, **14 classes** au total : l'ensemble des élèves participants ont été gratifiés de cadeaux écologiques en matière recyclée (gourdes an aluminium).
- les animations au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E) :
 - o les visites ont connu une légère diminution en 2024 par rapport à l'année précédente;
 - o l'aire de tri pédagogique évolue constamment : introduction d'un nouveau contenant pour la collecte des biodéchets en vrac, mise à jour du flocage des contenants dédiés aux textiles et aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, et actualisation des pupitres pédagogiques pour l'ensemble des bornes de l'aire de tri.

ÉVOLUTION DES POIDS (KG) DE L'AIRES DE TRI PÉDAGOGIQUE DU SYDEME					
Bornes d'apport volontaire	2020	2021	2022	2023	2024
Papiers/cartonnettes	5 195	5 403	7 511	5 565	4 455
Emballages en verre	6 745	7 546	8 163	8 365	7 399
Piles et petites batteries	52,28	-	-	-	-
Textiles, Linge de maison, Chaussures	1 253	1 683	1 534	2 247	2 590
Capsules à Nespresso	-	-	-	392	-
Petits appareils électriques et électroniques	-	-	-	-	568
TOTAL en KG	13 245	15 503	17 788	16 569	15 012

- les mercredis éco-éducatifs : **4 mercredis éco-éducatifs** ont été organisés :
 - o le **17 avril** sur le thème de l'extension des consignes de tri ;
 - o le **22 mai** sur le thème des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ;
 - o le **16 octobre** sur le thème des emballages en verre ;
 - o le **20 novembre** sur le thème de la prévention des déchets durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD 2024).

La collecte de jouets « Laisse parler ton cœur », événement auquel le Sydeme participe pour la 8e édition, a réuni **7 intercommunalités** participantes et permis de collecter **7,2 tonnes de jouets**. Bien que ce chiffre soit en baisse par rapport à l'année précédente (10,8 tonnes en 2023), il s'inscrit dans une tendance nationale de diminution des volumes de jouets collectés.

D.1.2. Bilan budget 2024 et indicateurs

Le budget alloué à la communication, adopté par le Comité syndical lors de la réunion du 3 avril 2024, s'élève à **98 100 € HT**, marquant une augmentation de **14 %** par rapport aux **85 749 € HT** de 2023. Cette hausse reflète notamment l'importance accordée à la refonte du site internet, au développement de la communication digitale, ainsi qu'à la création d'un intranet et d'actions de communication interne pour renforcer la cohésion dans les équipes, deux axes stratégiques essentiels pour améliorer l'information et l'engagement des usagers.

Les dépenses réalisées et engagées en 2024 s'élèvent à **71 150 € HT. 73 %** des crédits du numéro du journal « Trions, valorisons... » n'a pas été édité ainsi que des évolutions de la maquette annexe au CT2E ont été repoussées.

Les principales dépenses, concernant l'édition du journal, l'habillage des véhicules et la signalétique, ont été engagées pour un montant de **20 341 € HT**, soit près de **21 %** des crédits consommés :

- Marquage de la nouvelle flotte de tracteurs (x2) : 3 343 € HT.
- Signalétique : 7 538 € HT.
- Edition d'un bulletin spécial Finances du Trions, Valorisons : 9 460 € HT.

La communication sur le changement des consignes de tri et sur nos médias s'élève à **17 916 € HT**, soit plus de **18 %** des crédits consommés :

- Outils de communication liés au changement des consignes de tri : 5 827 € HT,
- Refonte de la Sydem'app et sponsoring sur les réseaux sociaux : 7 480 € HT,
- Hébergement et maintenance du site internet/Sydem'app/Mémotri /Sydem'Quizz : 4 609 € HT.

Les autres dépenses concernent (soit **34 %** des réalisés) principalement :

- Abonnements, référencement, cotisations, bloc-notes et cartes de visite : 8 069 € HT,
- Projet pédagogique « UTILITRI : l'épopée des objets de la maison » : 1 680 € HT,
- Animations CT2E et serre pédagogique : 3 045 € HT,
- Evènements, actions de communication interne et conception d'un intranet : 14 292 € HT.

Le montant des subventions qui découlent des actions des communication 2024 s'élève à **16 900 € HT** (hors Soutiens à la Communication de Citéo), à savoir :

- **Refashion** pour les Textiles : 1 300 €,
- **GrDF** pour le flocage des nouveaux tracteurs GNV : 6 000 €,
- **OCAD3E / Ecosystem** pour les D3E : 6 000 €,
- **Eco-mobilier** pour les Meubles : 3 600 €,

Quelques chiffres clés témoignent des actions réalisées par le service communication :

- Nombre de visiteurs du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)
618 visiteurs en 2024
11 876 visiteurs accueillis depuis juin 2015
- Nombre de visiteurs de Méthavalor
103 visiteurs en 2024
7 322 visiteurs accueillis sur l'installation depuis septembre 2011
- Nombre de téléchargements de l'application mobile Sydem'app
3 186 téléchargements en 2024
15 802 téléchargements depuis août 2018
- Nombre d'abonnés à notre Page Facebook
436 nouveaux abonnés en 2024
4 987 abonnés à notre Page (création en 2011)

D.1.3. Projets 2025.

En 2025, le plan de communication adopte une vision globale en élargissant ses priorités : au-delà des consignes de tri des biodéchets et des recyclables, il intègre des filières stratégiques comme les textiles, les meubles, jouets et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, tout en mettant un accent fort sur la prévention des déchets.

Cette première année complète de déploiement des nouveaux dispositifs de tri et de collecte auprès des collectivités adhérentes marque une étape décisive. Une stratégie digitale innovante sera déployée, incluant des animations interactives et des outils intelligents sur le site internet, conçus pour ajuster la communication aux besoins spécifiques des usagers et maximiser leur engagement.

Dans cette dynamique d'amélioration continue, **la modernisation de notre flotte de transport se poursuit : 10 semi-remorques seront renouvelées et floquées avec la nouvelle charte graphique du Sydeme**, affirmant ainsi l'engagement du

Un budget de 124 590 € HT, axé sur des actions phares :

- **Rénovation d’une flotte de 10 semi-remorques** : « total covering » des semi-remorques complètement restaurées avec la nouvelle charte graphique du Sydemme.
- **Communication digitale** : création de contenus audiovisuels, de jeux interactifs et communication spécifique aux réseaux sociaux.
- **Journal "Trions, Valorisons..."** : publication semestrielle, mis à disposition des usagers lors des permanences de distribution des sacs.
- **Outils de communication terrain** : supports dédiés aux permanences de distribution des sacs, outils de suivis de collecte (autocollants pour bacs roulants, refus de collecte, et étiquettes de suivi spécifiques aux filières en place).
- **Actions grand public** : mercredis éco-éducatifs, visites de Méthavalor et renforcement des initiatives sur les réseaux sociaux.
- **Animations enrichies au CT2E** : nouvelles maquettes, ateliers sur les consignes de tri et la prévention des déchets, ainsi que des aménagements de la serre pédagogique.
- **Nouveaux projets pédagogiques** : le projet « Fripes en scène » valorisant le tri des textiles, linge de maison et chaussures, et un Pass'écolo pour les scolaires dès septembre 2025.
- **Communication interne** : mise en œuvre d’actions de communication interne.

Soutien financier aux initiatives :

Les subventions attendues pour ces actions s’élèvent à **26 000 € HT** :

- **Refashion (textiles)** : 10 000 €
- **GrDF (tracteurs GNV)** : 6 000 €
- **OCAD3E / Ecosystem (D3E)** : 6 000 €
- **Eco-mobilier (meubles)** : 4 000 €

Grâce à ces efforts combinés, 2025 s’annonce comme une année décisive pour engager davantage les citoyens et renforcer leur maîtrise des consignes de tri.

D.2 La confection des sacs.

Bilan global de production :

En 2024, 42 505 808 sacs ont été confectionnés, répartis comme suit :

- 33 622 112 sacs Multiflux contre 36 019 876 en 2023, soit une baisse de 4,90% ;
- 6 420 636 sacs jaunes transparents en remplacement du sac orange ;
- 2 460 060 sacs pour les tiers, soit 5,79% des sacs produits sur l’unité.

Depuis 2022, la quantité de sacs produits est en baisse. Cela s’explique par la sortie progressive du sac orange du dispositif Multiflux. L’année 2024 marque l’arrêt définitif de la production de sac orange. La confection en hausse de sacs jaunes transparents, notamment avec le déploiement de la CAFPF sur 100% de son territoire à l’été 2024, a permis de maintenir une production quasi similaire entre 2023 et 2024 (-2.18%).

						2023/2024		
Nombre de sacs par type	2020	2021	2022	2023	2024	Nombre de sacs par type	Sacs	%
Multiflux	48 060 705	48 978 899	42 615 249	36 019 876	33 622 112	Multiflux	-2 397 764	-6,66%
Sacs jaunes transparents	0	642 538	2 437 656	4 525 560	6 420 636	Sacs jaunes transparents	1 895 076	41,87%
Tiers	2 520 520	3 484 791	2 638 660	2 902 880	2 460 060	Tiers	-442 820	-15,25%
TOTAL	50 581 225	53 106 228	47 691 565	43 448 316	42 502 808	TOTAL	-945 508	-2,18%
<i>Evolution n-1</i>	<i>en quantité</i>	2 525 003	-5 414 663	-4 243 249	-945 508			
	<i>en %</i>		4,99%	-10,20%	-8,90%			

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des sacs produits entre sacs Multiflux, sacs jaunes et sacs pour les tiers sur la période 2020-2024.

Nombre de sacs par type	2020	2021	2022	2023	2024
Multiflux	95,02%	92,23%	89,36%	82,90%	79,11%
Sacs jaunes transparents	0,00%	1,21%	5,11%	10,42%	15,11%
Tiers	4,98%	6,56%	5,53%	6,68%	5,79%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

En 2021, l'unité confectionnait une distance quasiment équivalente au tour de la terre (40 000 km). Depuis la sortie progressive des sacs orange, partiellement remplacés par des sacs jaunes, la distance produite a diminué de plus de 18%.

mètres linéaires produits				
	2021	2022	2023	2024
	39 031 619	34 632 418	31 105 241	31 803 624
Evolution	<i>mètres</i>	-4 399 201	-3 527 177	698 383
n+1	<i>%</i>	-11,27%	-10,18%	2,25%
	Evolution cumulée		<i>mètres</i>	-7 227 995
	2021/2024		<i>%</i>	-18,52%

Les sacs Multiflux :

L'unité de confection des sacs est impactée par les changements de schéma de collecte des adhérents. La sortie progressive du sac orange du dispositif Multiflux entraîne une diminution du nombre de sacs orange. Une partie de cette baisse est compensée par la production de sacs jaunes transparents pour les adhérents ayant opté pour ce mode de collecte (CCW, CCB3F, CASAS, CAFPF).

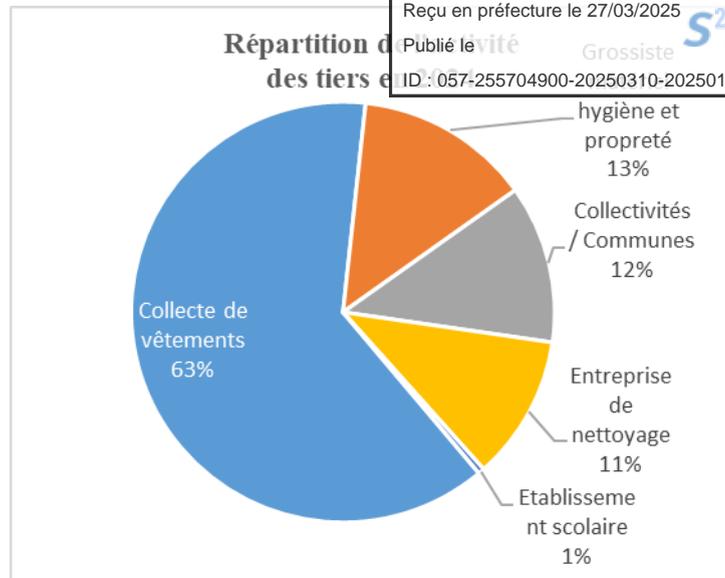
L'évolution des quantités de sacs Multiflux est reprise ci-dessous. La production de sacs jaunes transparents ne vient pas compenser en totalité l'arrêt de production des sacs orange.

						2023/2024		
Nombre de sacs par type	2020	2021	2022	2023	2024	Nombre de sacs par type	Sacs	%
Multiflux	48 060 705	48 978 899	42 615 249	36 019 876	33 622 112	Multiflux	-2 397 764	-6,66%
Sacs vert	12 058 739	13 012 917	11 601 591	12 463 746	12 728 798	Sacs vert	265 052	2,13%
Sacs orange	12 414 194	12 726 740	8 827 728	2 797 548	714 818	Sacs orange	-2 082 730	-74,45%
Sacs bleus 30L	20 643 974	19 921 876	19 093 126	17 524 988	16 871 660	Sacs bleus 30L	-653 328	-3,73%
Sacs bleus 50L	2 943 798	3 317 366	3 092 804	3 233 594	3 306 836	Sacs bleus 50L	73 242	2,27%

En 2024, le Sydeme comptabilise 29 clients privés et 73 commandes.

Année	Nombre	Nombre	Nombre	Quantité produite (tonnes)	Chiffres d'affaires	Evolution CA n-1	
	de Tiers	de commandes	de sacs				
2019	23	91	3 082 230	114,828	255 861,16 €	56 824,16 €	28,55%
2020	22	128	1 754 800	96,367	199 037,41 €	-56 823,75 €	-22,21%
2021	24	79	3 484 791	126,169	340 799,61 €	141 762,20 €	71,22%
2022	23	67	2 420 800	108,829	312 402,67 €	-28 396,94 €	-8,33%
2023	28	73	2 902 880	115,666	341 640,50 €	29 237,83 €	9,36%
2024	29	73	2 460 060	111819,6	275 834,20 €	-65 806,30 €	-19,26%

L'activité de la collecte des textiles reste le secteur d'activité principale des ventes aux tiers, tant d'un point de vue des quantités produites (77%) que du chiffre d'affaires (63%).



Secteur / Activité	Montant €
Collecte de vêtements	173 279,60 €
Grossiste matériel hygiène et propreté	37 060,00 €
Collectivités / Communes	33 529,80 €
Entreprise de nettoyage	30 690,00 €
Etablissement scolaire	1 274,80 €
Total général	275 834,20 €

Consommation électrique :

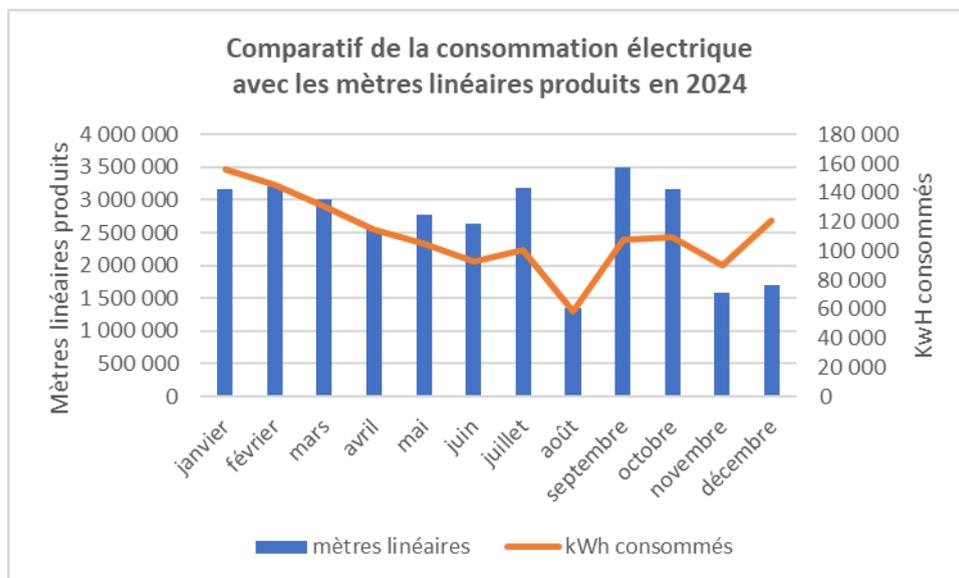
La consommation en 2024 a augmenté par rapport à 2023, mais en raison d'un prix du kWh plus bas en 2024, la dépense totale a diminué de 26,05%.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs concernant la consommation électrique depuis 2021 :

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
kWh consommés	1 546 370	1 805 649	1 254 063	1 332 828	78 765	6,28%
Facture énergétique	177 788,97 €	212 126,70 €	266 428,66 €	197 033,46 €	-69 395,20 €	-26,05%
€/ kWh	0,11 €	0,12 €	0,21 €	0,15 €	-0,06 €	-30,42%

La consommation électrique est étroitement liée à la production en mètres linéaires extrudés et aux températures extérieures. Le bâtiment est chauffé avec une pompe à chaleur. Quand il n'y a pas d'extrusion, il n'y a pas de récupération de calories : ce qui explique une consommation plus élevée sur les 2 derniers mois de l'année alors que la production est faible.

Il est également à noter que les extrudeuses sont plus énergivores que les façonneuses.

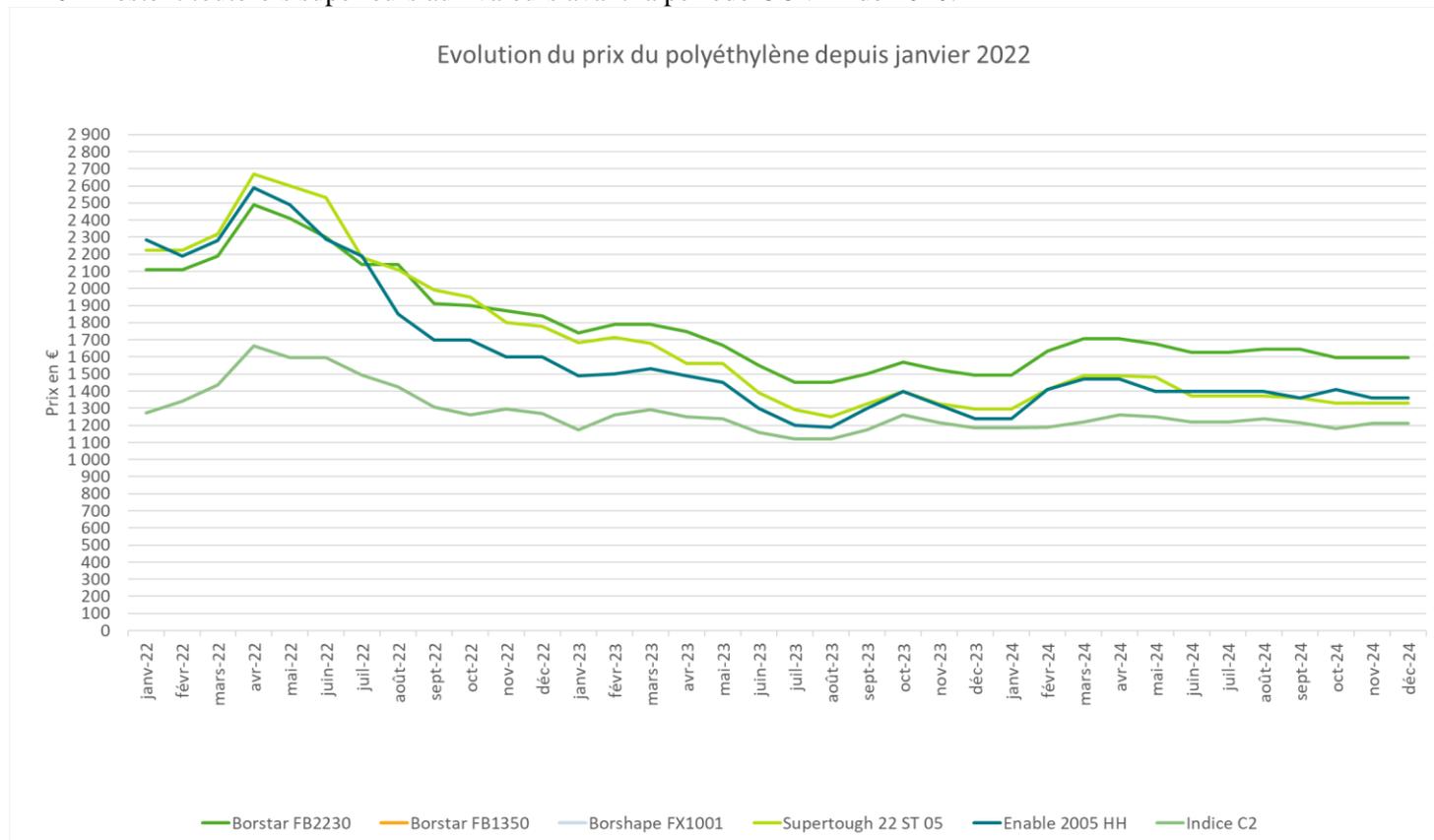


La baisse de consommation en août s'explique par les deux semaines de fermeture de l'unité de confection de sacs.

Matières premières :

Les matières premières sont composées majoritairement de polyéthylène, mais également de carbonate de calcium (craie), de colorants et d’encres.

Le polyéthylène représente la dépense principale pour les matières premières. L’année 2024 a été marquée par une légère hausse des prix de janvier à avril puis une baisse jusqu’en juin suivie d’une stabilité jusqu’en fin d’année. Les tarifs 2024 restent toutefois supérieurs aux valeurs avant la période COVID de 2020.



Le polyéthylène recyclé représente 29 % de la consommation de polyéthylène. La part de polyéthylène recyclé ne peut être significativement augmentée en raison de contraintes techniques et d’hygiène.

En effet, la matière recyclée peut uniquement être intégrée dans la couche interne du sac. Lors le processus d’extrusion, cette matière dégage des vapeurs irritantes pour les voies respiratoires lorsqu’elle est intégrée dans la couche médiane ou extérieure. Le phénomène ne se produit pas lorsque ce produit est intégré dans la couche interne puisque l’air présent à l’intérieur de la gaine est aspiré.

De plus, l’intégration de ce produit moins qualitatif dans la couche interne permet de limiter l’impact sur les propriétés mécaniques des sacs.

En 2024, 2 essais de régénérés issus d’autres fournisseurs ont été testés mais ces essais n’ont pas été concluants.

Le tableau reprend ci-après la consommation de polyéthylène sur la période 2020-2024 :

	Tonnages Polyéthylène				
	2020	2021	2022	2023	2024
Vierge	825	725	800	700	550
Recyclé	325	300	292	275	225
TOTAL	1150	1025	1092	975	775
% Vierge	71,74%	70,73%	73,26%	71,79%	70,97%
% Recyclé	28,26%	29,27%	26,74%	28,21%	29,03%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Volet ressources humaines :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l’effectif était composé de 12 agents. L’année 2025 devrait être marquée par le recrutement

d'un agent de maintenance polyvalent pour venir soutenir le responsable d'exploitation sur la partie maintenance préventive et curative.

Le tableau ci-après reprend quelques indicateurs concernant le personnel :

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'heures travaillées		5 098	4 977	4 956
Nombre d'heures supplémentaires majorées à 25%	264,5	13,75	20,5	26,8
Nombre d'accidents du travail	2	1	0	0
Nombre de jours d'arrêt maladie	146	249	95,5	61
Nombre de jours emploi intérimaire	42	0	0	0

Comme pour les 3 dernières années, il sera proposé de maintenir une activité pour le jour de solidarité. Pour 2025, le jour de solidarité s'orienterait vers le lundi 11 novembre.

Perspectives de production 2025 :

La modification des schémas de collecte (sortie définitive du sac orange du Multiflux) s'est terminée à l'été 2024 avec la CA Forbach Porte France. Les derniers rouleaux de sacs orange ont été produits sur le 1^{er} semestre 2024. L'année 2025 sera donc la première année sans production de sacs orange.

L'accompagnement des collectivités pour l'amélioration de leurs performances de collecte continuera en 2025 avec la proposition de sacs jaunes transparents de volumes supérieurs à 50 litres pour s'adapter à la taille des emballages produits (restauration collective), aussi bien pour les collectivités ayant mis en place une collecte en sacs jaunes en porte à porte que celles ayant déployé l'apport volontaire, les sacs jaunes pouvant servir de contenant de pré-collecte et de transport entre le lieu de production et la borne.

En 2025, une évolution de la réglementation impose aux fabricants de polyéthylène de retirer les PFAS de leur formulation. Ces substances chimiques étaient intégrées à la fabrication pour améliorer la processabilité des produits lors de l'extrusion. Très persistants dans l'environnement, ils sont amenés à disparaître progressivement. Des essais seront réalisés avec les nouveaux polyéthylènes sans PFAS proposés en alternative.

L'année 2025 sera marquée par des opérations de maintenance lourdes :

- nettoyage de tête de la ligne d'extrusion n.2,
- révision des deux lignes de façonnages.

D.3 La distribution des sacs

D.3.1 L'organisation de la distribution

La distribution des sacs est organisée dans chaque commune membre du Sydeme dans le cadre de permanences Multiflux à fréquence semestrielle, d'une durée adaptée en fonction de la taille de la commune. Conscient des contraintes que peuvent représenter des créneaux horaires restreints et afin de se rapprocher d'un service public au plus près de la population, le Sydeme permet aux administrés de se rendre dans n'importe quelle permanence du territoire, un principe de mobilité fort apprécié des usagers. Les usagers peuvent consulter l'agenda en ligne du Sydeme et se rendre à la permanence de leur choix. Ce principe de mobilité n'est cependant pas appliqué dans les intercommunalités ou les communes qui distribuent des sacs Multiflux de dépannage.

Avec le recrutement d'un logisticien au 1^{er} février 2024, les effectifs se composent de 4 logisticiens et 7 ambassadeurs dont la répartition homme / femme est détaillée ci-après :

POSTE OCCUPÉ	EMPLOIS	DONT HOMME	DONT FEMME
Logisticiens	4	4	0
Ambassadeur du tri	7	1	6
TOTAL :	11	5	6

Deux des ambassadeurs travaillent à 80% et un ambassadeur est passé à 60% en date pré-retraite. Au 31 décembre 2024, un ambassadeur a pris sa retraite après quinze ans de service. Un recrutement est prévu en 2025.

Au total, 703 permanences ont été organisées en 2024 :

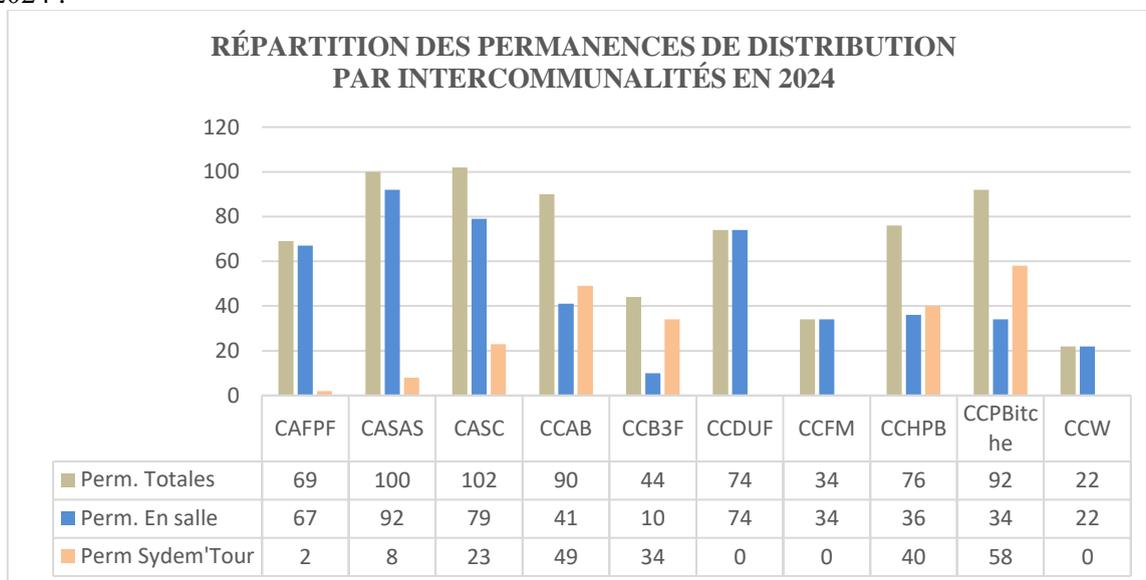
- 366 au premier semestre,
- 337 au second semestre.

En 2024, les permanences Multiflux ont représenté un volume horaire total de **3 288,5 heures**, avec une moyenne de **2,95 permanences par jour**, réparties sur tout le territoire.

Les permanences sont tenues :

- à 69,56 % dans des locaux communaux, soit 489 permanences,
- à 30,44 % dans le Sydem'Tour, soit 214 permanences.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des permanences effectuées en Sydem'Tour et en salle par intercommunalité sur l'année 2024 :

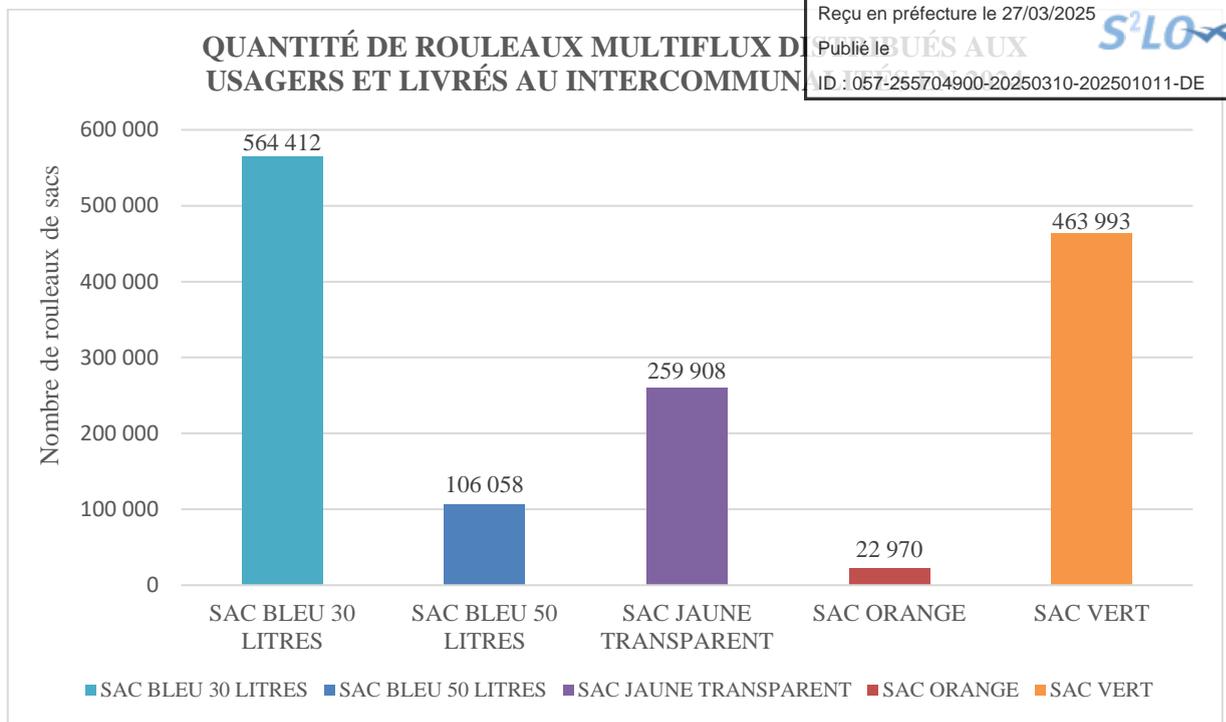


Sur les 298 communes du Sydeme, la distribution des sacs s'étend à 26 communes associées et/ou quartiers, soit un total de 324 « communes » desservies.

D.3.2 Les indicateurs sur les sacs distribués

Sur les 1 593 658 rouleaux de sacs distribués et livrés, la répartition peut être établie par couleur. A noter que les rouleaux de bleus 50 litres sont dédiés aux professionnels, aux administrations et associations. Les rouleaux de sacs bleus 30 litres distribués sont majoritaires (39,94%).

L'été 2024 a été marqué par l'arrêt définitif de la distribution des sacs orange.



En 2024, les agents du Sydeme ont distribué lors des permanences Multiflux **1 245 574 sacs** sur l'ensemble de l'année. Cela correspond à une moyenne de **5 233,5 sacs distribués par jour ouvré**.

En complément des distributions et des permanences multiflux, le service assure également des livraisons de sacs. Au total, **497 livraisons** ont été effectuées au cours de l'année, représentant **348 084 sacs** livrés, soit **28 %** du volume total distribué.

D.3.3 Les moyens matériels

Les sacs distribués représentent des gros volumes et des charges lourdes nécessitant des moyens matériels adaptés et essentiels à la manutention, en l'occurrence :

- des véhicules :
 - 1 camion remorque, le Sydem'Tour (investissement amorti), composé de 2 espaces : l'accueil des usagers et le stockage des sacs dont la capacité maximale de chargement au sol est de 19 caisses et 1 palette de sacs bleus 50 litres, ce qui équivaut à la dotation d'environ 550 foyers ;
 - 1 véhicule poids lourd (permis C, en location) de 19 tonnes dont la capacité maximale de chargement au sol est de 17 palettes, ce qui équivaut à la dotation d'environ 2 000 foyers ;
 - 1 fourgon (permis B) dont la capacité maximale de chargement au sol est de 5 caisses, ce qui équivaut à la dotation d'environ 150 foyers ;
- des équipements de manutention :
 - 3 tire-palettes manuels ;
 - 2 diables ;
 - 1 tire-palette électrique ;
 - 1 gerbeur.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des véhicules ainsi que les kilomètres parcourus par année :

KILOMETRES PARCOURUS					
CARBURANT	VEHICULE LEGER	2021	2022	2023	2024
GASOIL	AZ-331-WD	15 089	17 243	15 235	15 235
GASOIL	CV-125-AZ	14 781	15 174	12 776	12 197
GASOIL	AC-225-HB	13 331	11 434	11 392	12 706
GASOIL	DY-753-SZ	18 136	17 022	18 198	16 431
GAZ	CG-814-NR	9 984	5 767	5 359	6 691
GAZ	CG-498-VH	7 999	9 047	8 574	13 760
	VL TOTAL	79 320	75 687	71 441	79 131
	POIDS LOURD				
GAZ	EY-412-ZP	31 306	29 776	29 825	22 438
GAZ	Sydem'Tour	10 460	11 623	11 575	12 169
	PL TOTAL	41 766	41 399	41 400	34 607
	TOTAL GENERAL	121 086	117 086	112 841	113 738
	EVOLUTION N-1		-3,42%	-3,76%	0,79%

Au total, 113 738 km ont été parcourus en 2024 pour assurer la livraison et la distribution de sacs contre 112 841 km en 2023, soit une augmentation de 0,79%. La répartition des kilomètres entre les véhicules gaz et gasoil est quasiment équivalente, respectivement 48,41% et 51,59%.

En fin d'année 2024, deux véhicules légers ont été remplacés par l'achat de deux nouveaux Fiat Doblo (essence). Ces remplacements étaient nécessaires en raison de l'ancienneté des véhicules (2009 et 2010), de leur kilométrage élevé et des nombreux dysfonctionnements récents, qui ont accentué le besoin de renouvellement.

Une réflexion a été menée concernant le remplacement du fourgon actuel dont l'acquisition date de 2012, dont les performances sont limitées par une charge utile réduite à seulement 500 kg (soit maximum 5 caisses-palettes). Cette limitation résulte de son fonctionnement au gaz, dont l'équipement pèse 200 kg, diminuant d'autant la capacité de chargement. Un véhicule plus adapté permettrait d'optimiser les déplacements liés aux livraisons et aux enlèvements des permanences de distribution des sacs.

► **En réponse à ces contraintes logistiques, une enveloppe de 70 k€ pour l'achat d'un nouveau véhicule a été inscrite au budget 2025.** Le PTAC du nouvel équipement à 6,5 tonnes permettra de garantir une meilleure efficacité et fiabilité dans la gestion des opérations logistiques.

Depuis plusieurs années, des alternatives sont envisagées pour améliorer la mise en place des escaliers du Sydem'Tour, qui génère de réelles problématiques logistique et ergonomique.

La plupart des permanences en Sydem'Tour pourraient être assurées par deux agents. Cependant, la complexité et les contraintes liées à l'installation des escaliers (poids, hauteur) nécessitent l'intervention d'au moins trois agents.

Il faut souligner que le poids d'un seul escalier est de 47 kg (avec deux escaliers au total), et que chaque rampe (deux par escalier) pèse 18 kg. Un escalier mesure 2,55 m de hauteur pour une largeur de 96 cm, et les encoches destinées à fixer les escaliers se situent à 1,35 m du sol.

La manipulation est particulièrement contraignante, car il faut soulever l'escalier jusqu'à cette hauteur tout en le maintenant, après l'avoir récupéré dans la soute du Sydem'Tour, qui est basse. La position pour récupérer ces escaliers, combinée à leur poids, n'est pas ergonomique et accroît le risque de blessure ou de fatigue physique pour les agents.

En réponse à ces problématiques, une étude a été réalisée à la fin de l'année 2024 pour modifier l'organisation de la soute du Sydem'Tour. Cette étude propose l'installation d'un tiroir équipé de roues, fonctionnant sur le même principe qu'un brancard, dans lequel seraient rangés les escaliers. Cette solution permettrait de réduire les contraintes physiques et de simplifier leur mise en place.

► **À la suite de cette étude, la modification du Sydem'Tour a été inscrite au budget 2025 (10 k€), avec pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents et d'optimiser les opérations sur le terrain.**

D.3.4 Les Sydem'pass

Le Sydem'Pass est une carte d'identification attribuée à chaque ménage. Elle contient une puce RFID permettant d'accéder aux différentes déchèteries du territoire en fonction de l'intercommunalité dont dépend l'utilisateur. Elle permet également l'identification lors des permanences de distribution des sacs Multiflux à l'aide d'un code-barres inscrit au dos de la carte. Certains événements ou certaines situations peuvent amener à la désattribution de la carte sur le profil de l'utilisateur.

(déménagement, décès...). Dans ces cas de figure, la carte est remise en circulation en cas de besoin.

Cette carte est remise gratuitement lors de la première attribution. En cas de perte, de vol ou de détérioration, les usagers peuvent se procurer une nouvelle carte auprès du Sydeme au tarif de 5 € TTC. Le Sydeme gère la perte des Sydem'Pass grâce à la base de données Sydem'Base. En 2024, 3 255 cartes ont ainsi été réattribuées.

Depuis le 1er novembre, les usagers se rendant au siège pour renouveler leur Sydem'Pass ont désormais la possibilité de payer par carte bancaire, une solution pratique qui facilite les démarches administratives. Par ailleurs, une étude est en cours pour 2025 afin de permettre aux usagers de régler leur renouvellement directement en ligne via le site internet du Sydeme.

Les démarches administratives peuvent être réalisées soit :

- par courrier adressé au Sydeme (29 %),
- au siège du Sydeme (41 %),
- via certaines intercommunalités dotées d'une régie de recettes (33 %).

Au total, cela représente 16 275 € de recettes perçues pour les renouvellements de Sydem'Pass.

Depuis 2017, suite à l'application de la loi NOTRE, la charte graphique des Sydem'Pass a été modifiée dans un but économique et se présente désormais sous un format « neutre » sans logo. En 2024, les communes de 8 intercommunalités utilisent la même carte pour l'accès en déchèterie et la récupération des sacs. Une commande de 12 000 exemplaires de Sydem'Pass a été effectuée en juin 2024 pour un coût de 7 833 € HT.

► Une commande de Sydem'pass a été inscrite au budget 2025 pour une enveloppe de 10 k€.

D.3.5 La Sydem'base

L'ERP Styx est un logiciel de gestion des déchets qui permet de recenser les informations de manière dématérialisée en une base de données informatique.

La Sydem'base est l'outil permettant d'établir un suivi et un historique des dotations de sacs et de visualiser l'ensemble des informations relatives à chaque ménage. Cet outil est utilisé par chaque intercommunalité et commune membre du Sydeme sur un fonctionnement dit « en ligne » qui recense les informations en direct avec le logiciel ERP Styx.

Différents modules complémentaires peuvent être acquis en fonction des besoins de chaque intercommunalité. À ce jour, voici le détail des différents modules complémentaires par intercommunalité :

EPCI	MODULE DE DECHETERIE	MODULE DE DECHETERIE POUR LES PROFESSIONNELS	MODULE DE COLLECTE OM	MODULE DE FACTURATION
CAFPF	X		X	X
CASAS	X			
CASC	X	X	X	X
CCAB				
CCB3F				
CCDUF	X			
CCFM	X			
CCHPB	X			
CCPB	X			
CCW	X			

En référence à la délibération du 23 septembre 2024, il a été acté que le montant de l'adhésion des intercommunalités à ces différents modules complémentaires sera refacturé à :

- 2 000 € HT par adhésion et par intercommunalité,
- 760 € HT par an et par module existant ou à venir, révisable annuellement en fonction de la revalorisation annuelle du prestataire.

La Sydem'base est l'outil principal du service de distribution des sacs Multiflux. Chaque agent possède un ordinateur sur lequel l'outil est installé et fonctionne en « local », permettant ainsi de renseigner les données sans connexion internet. Les données sont ensuite transmises en ligne par le biais d'une synchronisation.

Des difficultés de synchronisations ont été récurrentes depuis 2022. Pour pallier à cette problématique des **TP-Link** ont été distribués depuis septembre 2024 aux agents. Cet équipement leur permet de travailler en ligne avec une connexion internet et de réduire les problèmes de synchronisation de la base locale. Cependant, cette solution n'est pas entièrement fonctionnelle, car il existe encore des zones blanches ou des lieux/bâtiments bloquant une bonne connexion internet. En raison de ces problématiques de synchronisation, la facturation des 2^e et 3^e trimestres 2024 a été établie sur la base d'une estimation (cf. délibération du 25 novembre 2024).

Ce logiciel a été créé et développé par la société STYX, qui a été rachetée par la société Simpliciti en 2022.

En 2024, le montant total des prestations liées aux contrats s'élève à 29 206,24 € HT, à savoir :

- La location mensuelle d'un serveur pour 3 sessions d'utilisateurs : 967,10 € HT,
- La location annuelle du serveur d'hébergement : 4 513,12 € HT,
- La location mensuelle terminal du serveur des licences de la Sydem'base : 657,62 € HT,
- La maintenance et les différents modules : 23 206,24 € HT.

► **Pour les dépenses 2025 de la Sydem'base, la même enveloppe que 2024 majorée de la révision annuelle a été inscrite au budget 2025 (32 k€ HT).**

Des dysfonctionnements de la Sydem'base sont à déplorer depuis le 2^e semestre 2022, depuis le rachat de la société STYX. Courant 2023, aucune amélioration n'a été constatée malgré quatre lettres recommandées.

Depuis septembre 2024, à la suite d'une réunion organisée avec Simpliciti, des mesures ont été mises en place afin de prendre la main sur les différents postes et de trouver des solutions à ces problématiques. En preuve de bonne foi, un second acompte de 30 % a été émis. Toutefois, en fin d'année 2024, la facture reste impayée dans sa totalité, aucune résolution n'ayant encore été trouvée.

Dans un ordre de priorité, une fois les dysfonctionnements résolus, il est prévu de modifier le mode de fonctionnement de la base locale, qui n'est plus une solution pérenne. Cette modification a été ajoutée au budget 2025, parallèlement à la mise en place de restrictions en fonction des utilisateurs.

D.3.6 Les collectes en permanences

Les permanences de distribution des sacs Multiflux organisées au sein des communes du territoire permettent aux habitants de récupérer leur dotation semestrielle de sacs tout en participant à une démarche écoresponsable. Ces permanences offrent en effet l'opportunité de déposer plusieurs types de déchets spécifiques :

- Les piles usagées,
- Les anciennes paires de lunettes,
- Les radiographies médicales.

Ces collectes, complémentaires à la distribution des sacs, s'inscrivent dans une logique de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets. Elles seront maintenues en 2025 afin de continuer à promouvoir ces actions responsables auprès des habitants. Les données des collectes réalisées lors des permanences en 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

INTERCO	LUNETTES	RADIOGRAPHIES	PILES
CAFPF	382	117 kg	185 kg
CASAS	373	54 kg	47 kg
CASC	505	160 kg	219 kg
CCAB	256	53 kg	99 kg
CCB3F	155	30 kg	34 kg
CCDUF	168	53 kg	19 kg
CCFM	191	48 kg	53 kg
CCHPB	253	75 kg	46 kg
CCPBitche	325	86 kg	217 kg
CCW	147	62 kg	27 kg
TOTAL	2 755 paires	738 kg	946 kg

D.4. Les activités de tri et de transfert.

D.4.1 Les centres de tri Multiflux

L'année 2024 a vu la poursuite et la fin des changements de schéma de collecte opérés par les adhérents. Depuis 2022, la sortie progressive du sac orange dédié aux recyclables du dispositif Multiflux a engendré une baisse des volumes et des tonnages triés. L'été 2024 a marqué la sortie définitive du sac orange.

Pour 2024, les quantités de déchets Multiflux triées étaient estimées à 60 000 tonnes. Le réalisé est de 59 964,07 tonnes, soit une diminution de 5 710,08 tonnes par rapport à 2023 (-8,16%).

Depuis 2018, apogée du Multiflux, les tonnages Multiflux ont baissé de plus de 33 000 tonnes soit une diminution des tonnages de plus d'un tiers.

Tonnages Multiflux réceptionnés / triés								
Centre de tri	Sarreguemines	Morsbach	Faulquemont	TOTAL	Delta n-1		Delta n-1 cumulé	
					Tonnes	%	Tonnes	%
2018	30 368,70	37 634,58	22 790,02	90 793,30				
2019	28 957,78	33 341,08	26 497,08	88 795,94	-1 997,36	-2,20%	-1 997,36	-2,20%
2020	29 142,35	30 315,61	25 368,06	84 826,02	-3 969,92	-4,47%	-5 967,28	-6,57%
2021	29 334,84	29 934,44	27 969,34	87 238,62	2 412,60	2,84%	-3 554,68	-3,92%
2022	23 641,90	28 242,85	25 452,95	77 337,69	-9 900,93	-11,35%	-13 455,61	-14,82%
2023	19 810,14	24 169,69	21 690,22	65 670,05	-11 667,64	-15,09%	-25 123,25	-27,67%
2024	18 811,01	20 608,34	20 544,72	59 964,07	-5 705,98	-8,69%	-30 829,23	-33,96%
Proj. 2025	18 400,00	18 600,00	20 550,00	57 550,00	-2 414,07	-4,03%	-33 243,30	-36,61%

Parmi les trois centres de tri Multiflux, celui de Morsbach est le site le plus impacté en 2024 en raison de la fin du déploiement de la collecte en sacs jaunes sur la CAFPF qui représente plus de 20% de la population du syndicat.

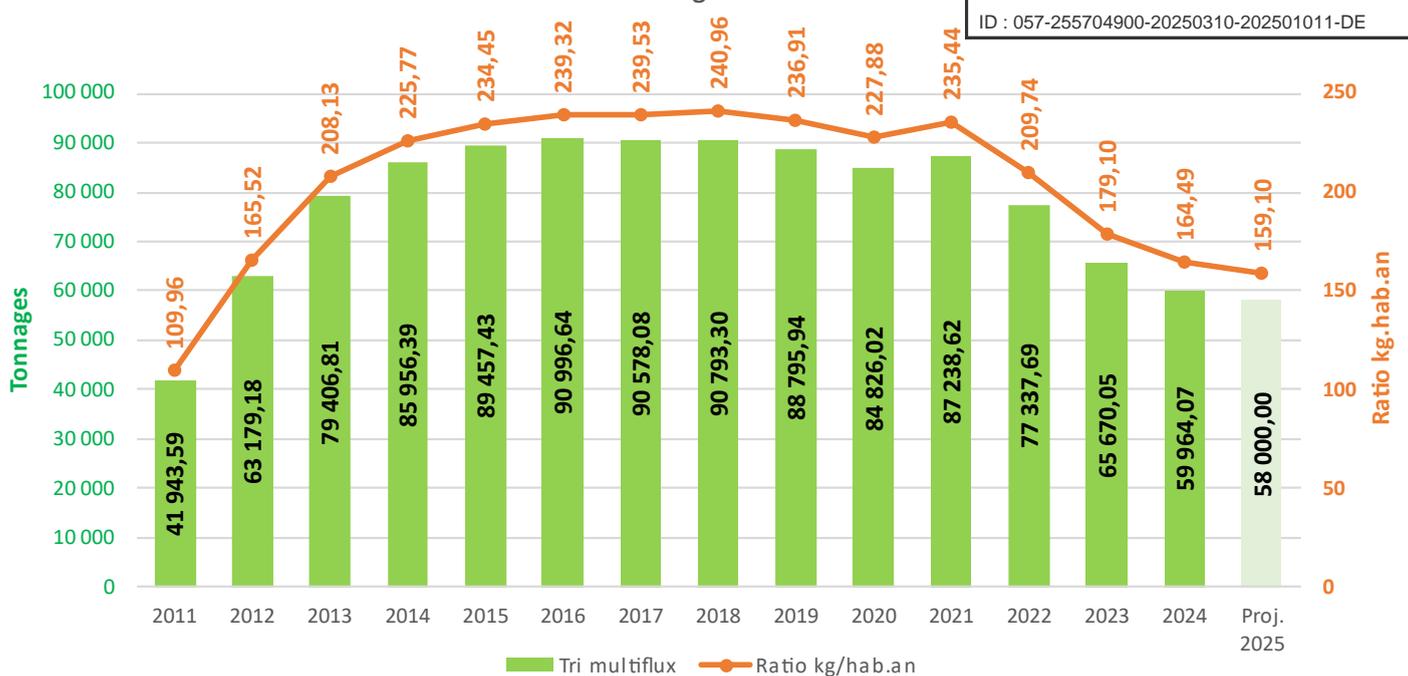
Evolution en % des tonnages Multiflux triés			
Période	Sarreguemines	Morsbach	Faulquemont
2021/2022	-19,41%	-5,65%	-9,00%
2022/2023	-16,21%	-14,42%	-14,78%
2023/2024	-5,04%	-14,73%	-5,28%
2021/2024	-35,87%	-31,16%	-26,55%

Il est à noter que le mois de juin 2024 a été marqué par la fermeture des trappes orange sur les centres de tri Multiflux de Morsbach, comme cela avait été réalisé sur Sarreguemines et de Faulquemont, respectivement les 17 et 31 juillet 2023. Les faibles quantités de sacs orange triés et la dégradation constatée de la qualité de tri ont conduit à la condamnation des trappes orange, les orientant ainsi avec les sacs bleus.

La baisse des tonnages couplée à une baisse de la population se traduit par une baisse de la performance à l'habitant qui est de 164,49 kg/hab en 2024 contre 179,10 kg/hab en 2023 (-8,16%).

L'année 2025 sera la première année pleine avec les nouveaux schémas de collecte opérationnels sur 100% du territoire, les tonnages Multiflux devraient continuer à diminuer pour atteindre 58 000 tonnes soit un ratio de l'ordre de 159 kg/hab.

Evolution des tonnages et du ratio de multi



Les centres de tri Multiflux ont été mis en service en 2008 (Sarreguemines), 2011 (Morsbach) et 2013 (Faulquemont). Aucun investissement de modernisation de process de tri n'a été réalisé. Le système de convoyage par spirale ainsi que la lecture optique et le logiciel dédié sont aujourd'hui des technologies dépassées, qui présentent de nombreux inconvénients d'exploitation et engendrent un fonctionnement onéreux.

Le maintien des équipements en place nécessite des dépenses estimées à plus de 390 000 € HT pour 2025 : Faulquemont 90 k€, Morsbach : 160 k€ et Sarreguemines 110 k€. A ces dépenses se rajoute la problématique de sécurisation des installations. Ces travaux sont réalisés par phases, certains ont été effectués en 2024 et d'autres le seront en 2025

L'année 2023 avait pour objectif de chiffrer la modernisation des centres de tri Multiflux afin d'assurer la pérennité du service Multiflux tout en améliorant le fonctionnement et en diminuant les charges d'exploitation. Un chiffrage de l'ordre de 10 millions d'euros (process + VRD) a été réalisé pour le renouvellement d'un seul site qui disposerait d'une plus grande capacité de tri, réduisant ainsi de 3 à 2 les centres de tri Multiflux.

Les services du Sydeme ont travaillé toute l'année 2024 sur les perspectives du Sydeme, du tri Multiflux et du mode de collecte des biodéchets. En 2025, il sera proposé aux élus une prise de positionnement sur le devenir des Multiflux et les schémas de collecte des biodéchets. Une réunion de présentation du projet « Sydeme 2030 » a été organisée début février 2025 avec les membres du Bureau et des commissions réunies.

En attendant, des travaux de maintenance et de sécurisation ont été réalisés en 2024 et ils se poursuivront en 2025 pour maintenir des équipements fonctionnels.

Les travaux de maintenance réalisés en 2024 sont les suivants :

- **CTM de Sarreguemines :**

- Sécurisation du site avec retrait d'une clôture souple discontinue, arrachage d'arbres et mise en place d'une clôture rigide sur plus de 300 mètres (le long de la voie d'accès à la SPA) en novembre/décembre 2024,
- Réfection complète de deux lignes de tri M6 (Spirale + Hardox), réalisée en interne, respectivement en janvier (M6.1) et avril 2024 (M6.2),
- Acquisition d'une nouvelle salieuse auto-tractée par le Manitou pour le déneigement du site complet

- **CTM de Morsbach :**

- Réfection complète (Spirale + Hardox) :
 - des 7 lignes de tri M7 (Spirale + Hardox) en semaines 10 et 11

- de 3 lignes de tri M5 et 4 lignes M6 (Spirale + Hardox)
- des lignes de fines (opération récurrente),
- Nettoyage sous la trémie de réception via Malézieux et en interne (1 opération).
- Sécurisation avec la mise en place d'une ligne de vie au niveau des lignes de tri sacs verts et fines,
- Acquisition d'une nouvelle saleuse auto-tractée par le Manitou pour le déneigement du site complet de Morsbach, y compris le siège.

- **CTM de Faulquemont :**

- Réfection complète (Spirale + Hardox)
 - des lignes de tri M5, M6 et M7,
 - des lignes spirale de remplissage des semi-remorque bleu (M13),
 - des lignes complètes des fines (M9),
- Réaménagement des lignes de fines pour un convoyage et stockage (à la place des anciennes semi-remorques orange) uniquement à l'intérieur du bâtiment,
- Sécurisation avec :
 - la mise en place d'une ligne de vie au niveau des lignes de tri sacs et des semi-remorques,
 - la création d'une passerelle accroche / décroche complémentaires aux lignes de vie existantes

L'année 2024 a été marquée par l'acquisition pour chacun des 3 centres de tri d'une saleuse auto-tractée par le Manitou pour le déneigement des sites.

En 2025, les investissements suivants seront envisagés :

- **CTM de Sarreguemines :**

- Rupture de charge des légers :
 - Création d'ouverture sur le bardage et pose de porte (flux entrants et sortants) : 30 k€
 - Réutilisation / Adaptation d'un groupe hydraulique (ancien Orange) pour le chargement en semi-remorque : 6 k€)
- Sécurisation du site (10 k€) :
 - Poursuite remplacement clôture souple par une rigide,
 - Installation de 2 portillons pour l'accès aux réseaux d'assainissement,
- Acquisition de matériel :
 - Deux bennes basculantes pour le stockage temporaire des fines (6 k€)
 - Un réfrigérateur.

- **CTM de Morsbach :**

- Acquisition de matériel :
 - une benne basculante pour le stockage temporaire des fines (3 k€)
 - un tire-palette
- Remplacement des 2 portes de réception, actuellement fonctionnement en mode manuel (55 k€)

- **CTM de Faulquemont :**

- Rénovation des 2 zones béton au niveau des 2 quais respectifs de réception,
- Continuité des aménagements en cours (en interne) pour le stockage des fines à l'intérieur du bâtiment.

Des travaux relatifs à la sobriété énergétique seront programmés en 2025 :

- Sur le site de Sarreguemines :

- Remplacement et passage en leds de l'ensemble des éclairages des locaux Administratifs : Plafond locaux Admin total : 30 pièces (2 k€)
- Relamping Eclairage sous dôme Caméra Process / Détection couleurs Sacs (Passage en LED) (1 k€)

- Sur le site de Faulquemont :

- Relamping Eclairage sous dôme Caméra Process / Détection couleurs Sacs (Passage en LED) (800 €)
- Remplacement et passage en leds de l'ensemble des éclairages des locaux Administratifs : Plafond locaux Admin total : 27 pièces (Coût estimatif à 1,6 k€)

En 2012, le Sydeme a signé avec EDF un contrat d'achat de l'électricité produite par les panneaux solaires installés sur

le toit du Multiflux de Morsbach. Les recettes générées figurent ci-dessous :

Période	Energie électrique produite (en kWh)	Prix de rachat (en €/kWh)	Recettes (en €HT)
2021	42 145	0,2975	12 538,14
2022	51 718	0,2975	15 386,11
2023	36 737	0.2975	10 929,26
2024	36 232	0.3095	11 215,97
TOTAL	166 832		50 069.48

D.4.2 Le centre de transfert de Creutzwald

2024 a été la troisième année pleine d’exploitation du transfert de Creutzwald, mis en service fin novembre 2020. Ce site permet la rupture de charge de déchets apportés par des véhicules de collecte, les déchets sont ensuite stockés dans des semi-remorques.

L’intérêt de ce transfert est multiple : limiter les kilomètres parcourus par les équipages de collecte, diminuer le nombre d’apports directs sur exutoires par des véhicules de petit volume et le cas échéant, gérer les apports en fonction des besoins d’exploitation.

Ce site réceptionne la collecte Multiflux en provenance de quatre collectivités membres du Sydeme, à savoir les CC du Bouzonvillois, du Warndt, de la Houve Pays Boulageois et une partie de la CA Saint-Avold Synergie.

Le site comporte deux lignes identiques de réception, dont l’une est à l’arrêt depuis février 2021. Après expertise, contre-expertise et négociation, la seconde ligne a été remise en état au courant de l’été 2023.

Compte tenu du fait que l’intégralité des apports Multiflux a pu être réceptionnée sur une seule ligne de février 2021 à août 2023, et considérant la modification des schémas de collecte des adhérents avec la sortie du sac orange du dispositif Multiflux, la seconde ligne a pu être dédiée à la réception de la collecte sélective en sacs en provenance des CC du Bouzonvillois et du Warndt à partir de septembre 2023.

En raison du déploiement des bornes jaunes, les lignes actuelles ne sont pas adaptées pour accueillir ces apports. Par conséquent, la collecte sélective de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois est réceptionnée sur le site de Sainte-Fontaine.

Aussi, les semi-remorques Multiflux sont acheminées vers les trois centres de tri Multiflux, principalement ceux de Faulquemont et Morsbach, tandis que les semi-remorques de sacs jaunes sont expédiées directement vers le centre de tri de Chavelot.

En 2024, le site de Creutzwald a réceptionné :

- 10 839.39 tonnes de Multiflux soit 18.07% des tonnages Multiflux,
- 1 392,72 tonnes de collecte sélective soit 7,64% des tonnages de la collecte sélective (hors verre et carton).

Le tableau-ci-dessous reprend le nombre de pesées et de tonnages réceptionnés sur le site de Creutzwald sur la période 2020-2024 :

	Flux	Site de Creutzwald							Evolution 2023 / 2024		
		2020	2021	2022	2023	2024			Flux	Quantité	%
Nbr de pesées entrantes	Multiflux	290	2 234	2 136	2 040	2 096	Nbr de pesées entrantes	Multiflux	56	2,75%	
	Sacs jaunes	0	0	0	189	724		Sacs jaunes	535	283,07%	
	TOTAL	290	2 234	2 136	2 229	2 820		TOTAL	591	26,51%	
Tonnages	Multiflux	1 758,29	13 084,12	11 183,25	10 664,91	10 839,39	Tonnages	Multiflux	174,48	1,64%	
	Collecte sélective	0	0	0	388,92	1 392,72		Collecte sélective	1 003,80	258,10%	
	TOTAL	1 758,29	13 084,12	11 183,25	11 053,83	12 232,11		TOTAL	1 178,28	10,66%	

En 2024, l’activité du site a augmenté par rapport à 2023 :

- +26,51% en nombre de pesées entrantes en raison de la faible densité de la collecte sélective,

- +10.66% en tonnage, augmentation essentiellement liée aux apports complète.

► **En 2025, à activité et flux équivalents, les tonnages devraient être similaires à ceux de 2024.**

► **Avec ces 12 232 tonnes réceptionnées, le site de Creutzwald est le site du Sydeme avec la plus faible activité. Les tonnages réceptionnés sur Creutzwald représentent 7,49% des tonnages 2024 du Sydeme hors Verre, D3E, Meubles, HAU, Plâtre et textile).**

Le pont bascule du site est un équipement récupéré sur le site de Sarralbe lors de sa fermeture en 2019. L'équipement est vétuste et son implantation sur le site génère des difficultés d'exploitation. Une enveloppe de 40 000 serait à prévoir pour changer le pont bascule et l'ensemble des éléments de pesage associés (borne, logiciel). Il est proposé de ne pas inscrire cette dépense au budget 2025 et d'attendre les orientations dans le cadre du projet « Sydeme 2030 ».

D.4.3 Les centres de transfert de déchets résiduels.

L'éloignement des déchèteries des exutoires finaux, les horaires de réception de ces derniers et/ou les contraintes administratives pour les exutoires allemands sont les principales raisons du recours au transfert de déchets ultimes.

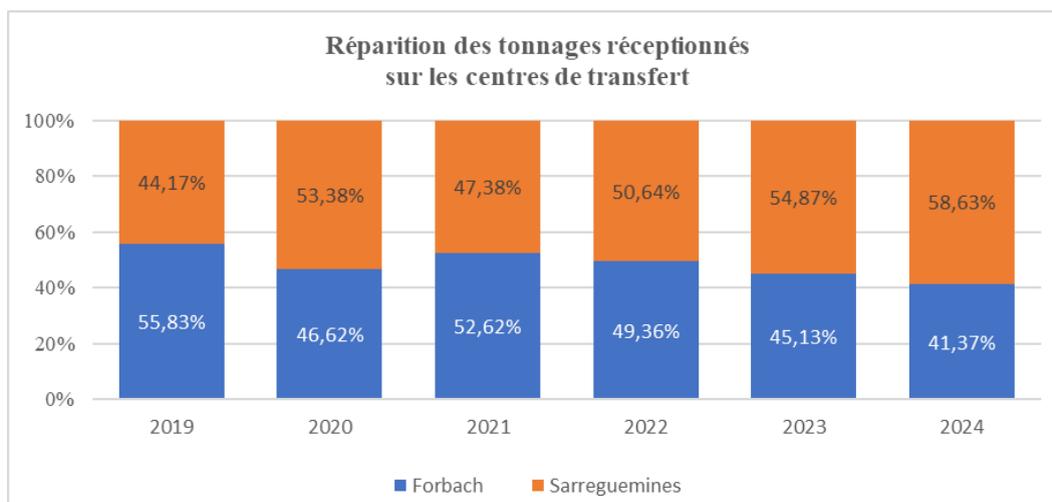
Le Sydeme dispose de deux centres de transfert de déchets résiduels :

- Le site de Forbach, attenant à la station d'épuration gérée par Véolia Eau, est implanté dans le quartier de Marienau ; il est mis à disposition par Véolia Eau dans le cadre d'une convention contre versement d'une indemnité d'occupation. Les équipements, qui datent de 1975, sont surannés. Le foncier appartient à la CA Forbach Porte de France, cette dernière souhaite récupérer le foncier pour des travaux d'agrandissement de la station d'épuration.
- Le site de Sarreguemines est implanté sur le Pôle Déchets de Sarreguemines. Il s'agit de l'ancienne fosse de réception de l'incinérateur de la ville de Sarreguemines. Le Sydeme est propriétaire des installations, également obsolètes.

En 2024, 27 335,09 tonnes de déchets ultimes ont transité via les transferts. Par rapport à 2023, les tonnages sont en hausse de 2 322,10 tonnes soit +16,67%. La hausse s'explique majoritairement (à 62.18%) par une augmentation des refus d'exploitation des sites du Sydeme (13,70%) et plus particulièrement, les fines issues du Multiflux.

Tonnages Transfert Résiduels							Evolution 2023 /2024	
Site	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Tonnes	%
Forbach	17 374,46	13 410,69	15 264,12	13 573,62	11 273,01	11 307,79	34,78	0,26%
Sarreguemines	13 744,34	15 356,71	13 741,74	13 926,66	13 705,20	16 027,30	2 322,10	16,67%
TOTAL	31 118,80	28 767,40	29 005,86	27 500,28	24 978,21	27 335,09	2 356,88	8,57%

La répartition des tonnages entre les deux centres de transfert s'est inversée sur la période 2019-2024.



Les deux tableaux ci-dessous décrivent la nature des déchets réceptionnés et leur quote-part sur les deux transferts :

Tonnages Transfert Résiduels						
Site	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMR	3 359,56	3 950,08	2 918,18	2 544,16	2 794,56	3 099,96
Tout-venant	17 292,32	16 984,52	19 396,56	17 013,44	16 248,88	16 449,64
D. Collectivités / Assimilés	2 478,10	2 515,90	2 198,84	2 641,50	2 946,03	3 162,34
Clients Payants	819,28	801,56	985,62	752,48	710,64	879,53
Refus d'exploitation	7 169,54	4 515,34	3 506,66	4 548,70	2 278,10	3 743,62
TOTAL	31 118,80	28 767,40	29 005,86	27 500,28	24 978,21	27 335,09

% Tonnages						
Site	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMR	10,80%	13,73%	10,06%	9,25%	11,19%	11,34%
Tout-venant	55,57%	59,04%	66,87%	61,87%	65,05%	60,18%
D. Collectivités / Assimilés	7,96%	8,75%	7,58%	9,61%	11,79%	11,57%
Clients Payants	2,63%	2,79%	3,40%	2,74%	2,85%	3,22%
Refus d'exploitation	23,04%	15,70%	12,09%	16,54%	9,12%	13,70%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les déchets en provenance des adhérents sont largement majoritaires, ils représentent 83,09% des entrants. Dix clients payants historiques bénéficient de l'accès aux quais de transfert :

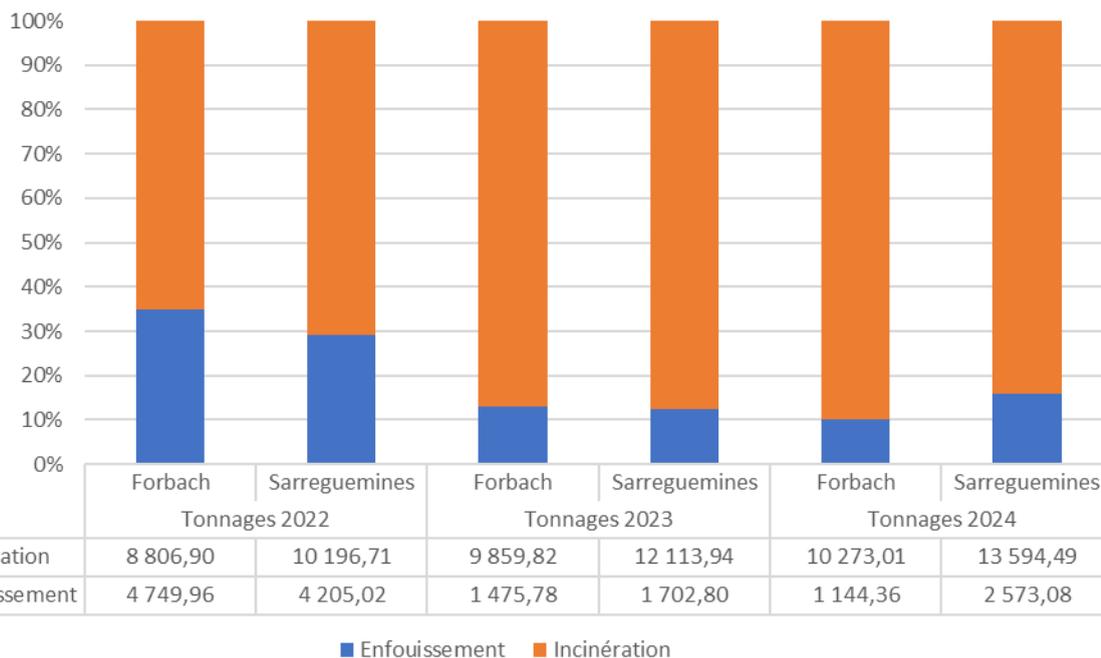
Site	Nombre clients	Tonnages	Montant € HT
Forbach	5	217,75	54 428,89 €
Sarreguemines	2	661,78	165 488,81 €
TOTAL	7	879,53	219 917,70 €

Les flux réceptionnés sur les transferts ne peuvent être réceptionnés que sur deux exutoires :

- le site d'enfouissement à Téting sur Nied géré par Suez (13,48% en 2024)
- l'incinérateur à Velsen du syndicat allemand Entsorgungsverband Saar (86,52% en 2024).

Le mode de traitement par valorisation thermique reste largement majoritaire pour

Mode de traitement des tonnages réceptionnés sur les transferts 2022-2024



Les installations sont obsolètes, les travaux d'intervention externalisés sur les deux grappins sont récurrents et onéreux. Toute défaillance du grappin sur le site de Forbach interrompt la rupture de charge et nécessite une réorientation des entrants soit vers le transfert de Sarreguemines soit vers Téting, augmentant ainsi la distance à parcourir jusqu'à l'exutoire pour les apporteurs.

Les process de déchargement dans une fosse et de chargement de semi-remorque par un grappin sur pont roulant ne permettent pas d'opérer un éventuel sur-tri des flux valorisables. Les investissements de réhabilitation seraient conséquents.

La CA Forbach de France, propriétaire du foncier du transfert de Forbach, souhaite une restitution du site au plus tard pour le 31 décembre 2025. Elle a pour projet l'agrandissement de la station d'épuration de Forbach, attenante au quai de transfert.

► Une réflexion a débuté dès 2023 concernant une nouvelle stratégie globale de rupture de charge des résiduels (process, implantation ...). L'année 2025 sera donc marquée par une nouvelle organisation de la rupture de charge. Cela nécessitera un travail collaboratif avec les adhérents bénéficiant de ce service, intégration d'autres ou de nouveaux exutoires dans le cadre des marchés de collecte et/ou transport.

Compte tenu de la fermeture programmée du transfert de Forbach, une enveloppe de 60 000 € HT sera allouée pour le pompage et le traitement des déchets présents dans la fosse ainsi que le remblaiement éventuel de la fosse.

D.4.4 Le centre de transfert des recyclables.

Avec la sortie du sac orange du dispositif Multiflux et l'externalisation de la prestation de tri des recyclables, l'intégralité des papiers/fibreux et la grande majorité de la collecte sélective (une partie sur Creutzwald pour la CCB et la CCW), quel que soit le mode de collecte, sont désormais réceptionnés sur le site de Sainte-Fontaine.

Le hall de réception de l'ancien centre de tri a été aménagé en plusieurs alvéoles de stockage :

- Papiers / fibreux,
- Sacs jaunes transparents,
- Bornes d'apport volontaire,
- Vrac collecte en porte à porte.

L'activité de mise en balle du carton issu des déchèteries et de la collecte des commerces est maintenue sur le site de Sainte-Fontaine. Les tonnages de cartons réceptionnés ont diminué cela s'explique notamment par la stratégie de baisse des emballages de carton des commerces en lignes (meilleure adaptation contenant et contenu et substitution des cartons par des enveloppes cartonnées).

Les tonnages et le nombre de flux réceptionnés sur le site de Sainte-Fontaine ont augmenté au cours de l'année 2024. Le site de Ste Fontaine a réceptionné 26 469,13 tonnes de collecte sélective en 2024 soit 2 173,28 tonnes en plus par rapport à 2023 (+8.95%). Les tonnages 2025 réceptionnés sur ce site seront encore en hausse étant donné que la CAFPF a déployé son nouveau schéma de collecte (sacs jaunes) qu'à l'été 2024.

Tonnages réceptionnés à Sainte-Fontaine (Collectivités + tiers)							Evolution 2023 / 2024		
Flux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Flux	Tonnes	%
Tri sélectif	18,69	10,26	3,58	3 018,26	8 521,05	10 970,83	Tri sélectif	2 449,78	28,75%
Sacs orange	23 163,89	7 760,72	/	0,00	0,00	0,00	Sacs orange	0,00	0,00%
Papiers / Fibreux	3 655,46	3 622,02	3 930,57	4 444,63	5 903,38	5 859,37	Papiers / Fibreux	-44,01	-0,75%
Carton	3 654,22	3 161,49	4 388,65	4 067,33	3 897,08	3 653,41	Carton	-243,67	-6,25%
sous-total	30 492,26	14 554,49	8 322,80	11 530,22	18 321,51	20 483,61	sous-total	2 162,10	11,80%
Verre	7 424,19	7 909,81	7 456,94	6 247,78	5 974,34	5 985,52	Verre	11,18	0,19%
TOTAL	37 916,45	22 464,30	15 779,74	17 778,00	24 295,85	26 469,13	TOTAL	2 173,28	8,95%

Le site de Sainte-Fontaine poursuit son activité de rupture de charge des emballages en verre, principalement pour le compte des membres pour lesquels le Sydeme réalise la collecte des bornes d'apport volontaire. **52.65%** du verre collecté sur le territoire du Sydeme transite sur le site de Sainte Fontaine.

Compte tenu de l'augmentation des apports sur le site de Sainte Fontaine tant en volume, qu'en nombre d'apports et en poids, les horaires d'ouverture ont été élargis d'une heure. Le site est désormais ouvert de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 du lundi au vendredi ; il est fermé le samedi, sauf exception (cas de jours fériés dans la semaine, du lundi au vendredi). Aussi, en 2024, la réception sur le site de Sainte Fontaine a été effective 12 des 52 samedis (23%) contre 6 en 2023 :

En 2025, le nombre de samedis d'ouverture sera important. Les samedis d'ouverture déjà programmés sont les suivants :

- Samedi 4 janvier 2025 (report du 1^{er} janvier),
- Samedis 19 et 26 avril 2025 (vendredi et lundi de Pâques),
- Samedis 3, 10 et 31 mai 2022 (reports du 1^{er}, 8 mai et jeudi de l'Ascension),
- Samedi 14 juin 2025 (report lundi de Pentecôte),
- Samedi 19 juillet 2025 (report de la fête nationale),
- Samedi 16 août 2025 (report de l'Assomption),
- Samedi 15 novembre 2025 (report de l'Armistice),
- Samedis 20 et 27 décembre 2025 (Noël).

Les anciennes installations de tri ont toutes été démantelées au cours du 2e semestre 2023, ce qui laisse la place à un grand hall. Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'incendie, applicables à partir du 1^{er} janvier 2026, le Sydeme sera contraint d'utiliser l'ensemble des surfaces disponibles dans le centre de tri des recyclables afin de réorganiser les alvéoles de déchets.

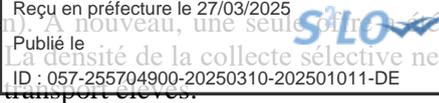
Sur l'ensemble du site et particulièrement la route d'accès ainsi que les abords du bâtiment principal, les zones boisées (risque de chutes d'arbres tant sur le bâtiment que sur la route) ont été sécurisés au cours du 1^{er} semestre 2024. Les arbres ont été abattus, le bois sera évacué d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025. Le bois sera broyé en plaquette et devrait être orienté vers chaudière biomasse. Une recette de revente sera donc attendue et viendra compenser la dépense de broyage.

D.4.5 Le centre de tri des recyclables.

La prestation de tri des recyclables est externalisée depuis le 1^{er} juillet 2020. Un marché pour une période de 4 ans avait été lancé (échéance au 30 juin 2024). La prestation est réalisée par Citraval sur le centre de tri de la Maix à Chavelot dans les Vosges, centre de dernière génération agréé pour le tri des extensions des consignes de tri.

Un second marché a été lancé pour une période d'un an, en raison de la période de transition des schémas de collecte et

la volonté d'assurer la reprise d'une partie des refus de tri (incinération à Velsen) réceptionnée, les recyclables continuent d'être triés dans les Vosges par Citraval. permet pas d'optimiser le chargement en semi-remorque et engendre des coûts de



Le contrat actuel avec Citraval échoit le 30 juin 2025. Un nouveau marché pour la prestation du tri sera lancé au courant du 1^{er} trimestre 2025.

La prestation de tri s'organise autour de deux marchés pour 2024 :

- 1^{er} semestre 2024 : marché juillet 2020-juin 2024,
- 2^e semestre 2024 : nouveau marché juillet 2024-juin 2025.

La prestation réalisée par Citraval comprend :

- la caractérisation des entrants,
- la préparation au tri pour les sacs orange (retrait des sacs bleus et verts), uniquement pour le 1^{er} semestre 2024,
- le tri des emballages et des papiers :
- le traitement des refus de tri :
 - en prestation obligatoire pour 100% des refus de tri pour 1^{er} semestre 2024,
 - en prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour le 2^e semestre 2024.

A qualité de tri équivalente, les tonnages prévisionnels (comprenant des refus de tri) livrés en 2025 à Chavelot devraient être autour de 14 500 tonnes pour les emballages et 6 000 tonnes pour les fibreux. Aussi, les tonnages triés en 2025 devraient être supérieurs à ceux de 2024.

Flux	s2 2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
Sacs orange	9 226,14	18 584,26	16 019,03	7 631,52	1 538,45	0
Sacs jaunes	0,00	0,00	760,62	2 539,62	4 344,22	
Bornes AV	0,00	0,00	797,40	4 007,38	5 149,98	14 000
Bac pap	0,00	0,00	1 273,44	2 546,59	2 745,36	
Fibreux	1 927,48	3 832,14	4 325,10	6 120,92	5 796,26	6 000
TOTAL	11 153,62	22 416,40	23 175,59	22 846,03	19 574,27	20 000,00
<i>Evolution n-1</i>		<i>Tonnages</i>	<i>759,19</i>	<i>-329,56</i>	<i>-3 271,76</i>	<i>425,73</i>
		%	<i>3,39%</i>	<i>-1,42%</i>	<i>-14,32%</i>	<i>2,17%</i>

Les tonnages de collecte sélective triés à Chavelot sont en baisse (-3 601 tonnes cumulées depuis 2022, année de passage aux ECT). Néanmoins, cette baisse n'est pas liée à la baisse du geste de tri mais à la baisse des refus de tri. Les apports issus des nouvelles collectes sélectives sont de meilleure qualité que celles des sacs orange.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des prix moyens annuellement par marché sur la période 2020-2025. **Les tarifs du nouveau marché de tri ont été défavorables au Sydeme** étant donné :

- Pour le 1^{er} semestre 2024, la prestation de tri est facturée en fonction du tonnage livré et de la qualité du flux. Le cout unitaire du tri pour les emballages était corrélé avec le taux de refus, il comprenait le traitement des refus de tri à hauteur de 20%.
- Pour le 2^e semestre 2024, le cout du tri des emballages est unique et il n'intègre plus de prise en charge des refus de tri.

Flux	Montant € HT / tonne						
	1 ^{er} marché - révision annuelle en juillet de +2%					2 ^e marché	
	s2 2020	2021	2022	2023	s1 2024	s2 2024	s1 2025
Sacs orange	211,71 €	211,79 €	212,71 €	244,12 €	248,34 €	/	/
Nouvelles collectes	/	/	196,45 €	195,30 €	195,89 €	195,00 €	195,00 €
Fibreux	45,00 €	45,30 €	43,28 €	47,29 €	47,75 €	55,00 €	55,00 €
Refus de tri	157,00 €	130,00 €	145,00 €	150,00 €	157,00 €	165,00 €	165,00 €

Le tableau ci-après reprend le tonnage réceptionné par Citraval, les différents coûts par prestation et le coût moyen à la tonne par flux :

Prestations	2019	2020	2021	2022*		
Tonnages	26 822,44	20 902,83	22 416,40	23 175,59	22 846,03	19 574,25
Caractérisation	0,00 €	11 650,00 €	23 738,64 €	38 603,51 €	38 841,49 €	33 964,86 €
Préparation tri	0,00 €	18 452,28 €	37 417,64 €	32 966,46 €	15 974,41 €	3 261,51 €
Tri	5 223 042,39 €	4 164 254,09 €	4 109 641,15 €	4 436 450,37 €	3 928 431,62 €	3 070 562,50 €
TOTAL	5 223 042,39 €	4 194 356,37 €	4 170 797,43 €	4 508 020,34 €	3 983 247,52 €	3 107 788,87 €
PU moyen € H / tonne	194,73 €	200,66 €	186,06 €	194,52 €	174,35 €	158,77 €
Evolution	en €	5,93 €	-14,60 €	8,46 €	-20,16 €	-15,58 €
	en %	3,05%	-7,28%	4,54%	-10,37%	-8,94%

* Lors du passage aux ECT en mars 2022, le coût du tri a été majoré de 19 € HT/tonne.

L'évolution des différentes prestations liées au tri sur les périodes 2023-2024 et 2022-2024 est décrite ci-dessous :

Prestations	2022*	2023	2024	Evolution 2023 / 2024		Evolution 2022 / 2024	
				Delta	Delta en %	Delta	Delta en %
Tonnages	23 175,59	22 846,03	19 574,25	-3 271,78	-14,32%	-3 601,34	-15,54%
Caractérisation	38 603,51 €	38 841,49 €	33 964,86 €	-4 876,63 €	-12,56%	-4 638,65 €	-12,02%
Préparation tri	32 966,46 €	15 974,41 €	3 261,51 €	-12 712,90 €	-79,58%	-29 704,95 €	-90,11%
Tri	4 436 450,37 €	3 928 431,62 €	3 070 562,50 €	-857 869,12 €	-21,84%	-1 365 887,87 €	-30,79%
TOTAL	4 508 020,34 €	3 983 247,52 €	3 107 788,87 €	-875 458,65 €	-21,98%	-1 400 231,47 €	-31,06%
PU moyen € H / tonne	194,52 €	174,35 €	158,77 €	-15,58 €	-8,94%	-35,75 €	-18,38%
Evolution	8,46 €	-20,16 €	-15,58 €				
	4,54%	-10,37%	-8,94%				

En 2024, l'amélioration de la qualité du tri grâce à la sortie du sac orange du dispositif Multiflux se traduit par un prix à la tonne le plus bas facturé (158,81€) au Sydeme depuis l'externalisation de la prestation de tri des recyclables (juillet 2020). La dépense de tri a diminué de près de 1,4 million sur la période 2022/2024 soit une baisse de 18,36%.

Aussi, pour comparer le coût global du tri entre les deux marchés de tri, il convient d'additionner les dépenses globales intégrant les dépenses de traitement de refus de tri.

Traitement des refus de tri :

Le coût du traitement des refus de tri s'ajoute aux dépenses précédentes. Le tableau ci-après reprend les tonnages de refus de tri produits sur la période 2020-2024 et l'estimatif 2025 :

Période		Refus de tri SO + CS				
		Tonnages produits				
2020	2e semestre	5 298,26	Evolution n+1		Evolution 2021/2024	
2021	Toute l'année	10 606,97	Tonnages	en %	Tonnages	en %
2022	Toute l'année	9 528,47	-1 078,50	-10,17%		
2023	Toute l'année	7 081,45	-2 447,02	-25,68%		
2024	Exercice 2024	3 950,98	-2 513,16	-35,49%	-6 655,99	-62,75%
	Exercice 2025	617,31				
	TOTAL 2024	4 568,29				
2025	Estimatif	5 000,00	431,71	9,45%		

Les refus de tri, bien que propriété du Sydeme, ne peuvent être réceptionnés sur les installations de Téting et Haganis, leur ICPE (installation classée protection de l'environnement) n'autorisant pas le traitement de déchets en provenance des Vosges. Pour pallier à cette difficulté administrative, le Sydeme a sollicité son partenaire allemand EVS pour une valorisation des refus de tri sur l'incinérateur de Velsen. Une notification de transfert transfrontalier a dû être mise en place. La procédure n'a pu être lancée qu'après l'attribution du marché de tri, la procédure pour l'obtention du consentement des autorités ayant pris 5 mois. La notification a été active à la mi-novembre 2024.

L'année 2024 est donc régie par deux marchés de tri, chacun couvrant un semestre :

Pour le 1^{er} semestre 2024 (ancien marché),

- la prestation de transport/traitement des refus de tri est ainsi confiée à Citraval du marché qui prévoyait cette prestation complémentaire.
- Le coût de traitement des refus de tri est révisé annuellement. La valorisation en combustible solide de récupération est préférée à l'incinération ou à l'enfouissement. Le prix unitaire du tri comprend le traitement des refus de tri à hauteur de 20%. Les tonnes supplémentaires sont facturées au Sydeme.
- Il en résulte une notion de tonnages de refus produits et facturés.

Pour le 2^e semestre 2024 (nouveau marché),

- Le prix unitaire du coût du tri ne comprend pas le traitement des refus de tri.
- Chaque tonne de refus produite est à la charge du Sydeme entraînant donc une hausse de la dépense en question.

Le report de la dépense de traitement pour 617,31 tonnes (calcul dans le tableau ci-dessous) sur l'exercice 2025 s'explique par :

- la volonté de maîtriser les coûts de transport/traitement et de valoriser les refus de tri sur Velsen (prestation moins onéreuse que les 167 € HT/tonne de la PSE du marché de tri en vigueur),
- le long délai administratif pour l'obtention des consentements pour la notification de transfert transfrontalier Chavelot/Velsen.

Refus de tri SO + CS	s1 2024	s2 2024	TOTAL 2024
Tonnages produits	2 390,10	2 178,19	4 568,29
Tonnages facturés Citraval	939,49	1 003,52	1 943,01
Tonnages pris en charge Sydeme	0,00	557,36	557,36
Tonnages en stock Chavelot	0,00	617,31	617,31

L'évolution de la dépense de transport/traitement des refus de tri depuis l'externalisation de la prestation de tri est détaillée ci-après :

Refus de tri SO + CS	s2 2020	2021	2022	2023	Exercice comptable 2024			Exercice comptable 2025		
					s1 2024	s2 2024	TOTAL 2024	Reliquat 2024	Estimatif 2025	TOTAL 2025
Tonnages facturés Citraval + EVS	3 341,35	6 889,74	5 756,36	3 771,96	939,49	1 560,88	2 500,37	617,31	4 600,00	5 217,31
Coût € HT / tonne	157,00 €	130,00 €	145,00 €	150,00 €	157,00 €	151,25 €	153,41 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €
Dépenses € HT	524 591,95 €	895 666,20 €	834 672,20 €	565 794,00 €	147 499,93 €	236 086,84 €	383 586,77 €	83 336,85 €	621 000,00 €	704 336,85 €
							466 923,62 €			

Les dépenses pour le transport/traitement des refus de tri pour 2025 sont estimées à la hausse (+237 k€) par rapport à l'exercice 2024 :

- compte tenu du reliquat 2024 des tonnages de refus de tri à traiter (+83k€),
- compte tenu que l'année 2025 sera la première année pleine avec une prise en charge de 100% des refus de tri (+154k€). En effet, les tonnages à la charge du Sydeme augmenteront de 2 422 tonnes par rapport à 2024.

Période		Tonnages de Refus de tri SO + CS			
		Produits	A charge du Sydeme		Evolution n-1
2020	2e semestre	5 298,26	3 341,35	<i>Evolution n-1</i>	
2021	Toute l'année	10 606,97	6 889,74	<i>Tonnes</i>	<i>%</i>
2022	Toute l'année	9 528,47	5 756,36	-1 133,38	-16,45%
2023	Toute l'année	7 081,45	3 771,96	-1 984,40	-34,47%
2024	<i>Exercice 2024</i>	3 950,98			
	<i>Exercice 2025</i>	617,31	2 178,19	-1 593,77	-42,25%
	TOTAL 2024	4 568,29			
2025	Estimatif	4 600,00	4 600,00	2 421,81	111,18%

Analyse complète de la dépense de tri des recyclables et traitement des refus de

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
 Reçu en préfecture le 27/03/2025
 Publié le
 ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE

Prestations	2022	2023	2024	Evolution 2023 / 2024 corrigé		Evolution 2022 / 2024 corrigé	
				Delta	Delta en %	Delta	Delta en %
Tonnages	23 175,59	22 846,03	19 574,25	-3 271,78	-14,32%	-3 601,34	-15,54%
Caractérisation	38 603,51 €	38 841,49 €	34 792,62 €	-4 048,87 €	-10,42%	-3 810,89 €	-9,87%
Préparation tri	32 966,46 €	15 974,41 €	3 261,51 €	-12 712,90 €	-79,58%	-29 704,95 €	-90,11%
Tri	4 436 450,37 €	3 928 431,62 €	3 070 562,50 €	-857 869,12 €	-21,84%	-1 365 887,87 €	-30,79%
Transp./Trait. Refus de tri	834 672,20 €	565 794,00 €	383 586,77 €	-98 870,38 €	-17,47%	-451 085,43 €	-54,04%
TOTAL	5 342 692,54 €	4 549 041,52 €	3 492 203,40 €	-973 501,27 €	-21,40%	-1 850 489,14 €	-34,64%
PU moyen € HT / tonne tirée	230,53 €	199,12 €	178,41 €	-16,45 €	-8,26%	-47,87 €	-20,76%
Evolution	4,52 €	-31,41 €	-20,71 €				
	2,00%	-13,63%	-10,40%				

Le changement des schémas de collecte pour les recyclables se traduit par une nette amélioration de la qualité du tri, une baisse des tonnages de refus de tri et, par conséquent, une baisse des dépenses complètes du tri (y compris traitement des refus de tri).

Prestations	2024 corrigé	Estimatif 2025	Evolution 2024 corrigé / 2025	
			Delta	Delta en %
Tonnages	19 574,25	20 000,00	425,75	2,18%
Caractérisation	34 792,62	30 000,00 €	-4 792,62 €	-13,77%
Préparation tri	3 261,51	0,00 €	-3 261,51 €	-100,00%
Tri	3 070 562,50	3 215 000,00 €	144 437,50 €	4,70%
Transp./Trait. Refus de tri	466 923,62 €	621 000,00 €	154 076,38 €	33,00%
TOTAL	3 575 540,25 €	3 866 000,00 €	290 459,75 €	8,12%
PU moyen € HT / tonne triée	182,67 €	193,30 €	10,63 €	5,82%

Le chiffrage pour 2025 repose sur les postulats suivants

- une très légère hausse des tonnages triés,
- un maintien de la qualité du tri actuelle,
- une valorisation des refus de tri sur le site de Velsen,
- une augmentation des tarifs de tri à compter du 2^e semestre 2025 (nouveau marché) estimée à +5%.

La baisse des refus de tri reste l'axe majeur pour diminuer la dépense globale de traitement des recyclables.

Les matériaux triés :

Pour chaque flux de matériaux triés, un repreneur est désigné, des consultations de mise en concurrence sont réalisées. La reprise matériaux est calquée pour la majorité des flux sur la durée du marché de tri en vigueur soit le 30 juin 2025. Seuls les briques alimentaires et le flux en développement sont confiés aux prestataires désignés par Citéo pour une garantie de reprise.

Le tableau-ci-après reprend l'historique des repreneurs sur la période 2022 au 1^{er} semestre 2024.

Flux	Papiers	Briques	Acier	Aluminium	Plastiques	Gros de Magasin	Cartonnette	Cartons bruns	Flux en développement
Code	1.11	5.03	Acier	/	/	1.02	1.04	1.05	Q5, Films, PP
2022	Citraval	REVIPAC	Paprec	Suez	Suez	COVED	Citraval	EPR	Citraval
2023	Citraval	REVIPAC	Citraval	Suez	Suez	COVED	Citraval	Citraval	Citéo
s1 2024	Citraval	REVIPAC	Citraval	Suez	Suez	Citraval	Citraval	Citraval	Citéo
S2 2024 S1 2025	Citraval	REVIPAC	Citraval	Citraval	Citraval	Citraval	Citraval	Citraval	Citéo

Il conviendra de définir la stratégie de reprise des matériaux avant la rédaction du cahier des charges du nouveau marché de tri (fin du 1^{er} trimestre 2025/début du 2^e trimestre 2025).

A chaque reprise de matériaux sont liés des tarifs de reprise dont le prix peut être fixe ou variable selon des mercuriales. Il est donc difficile de faire des estimations sur les recettes de revente de matériaux, elles dépendent de l'offre et de la demande.

Aux reventes de matériaux s'ajoutent les soutiens emballages et papiers de Citéo, organisme agréé par l'Etat. Le ROB 2024 prévoyait d'atteindre la barre des 3 millions d'euros pour les soutiens emballages 2023 de Citéo. L'objectif a été atteint et même dépassé. Le montant perçu au titre de l'année 2023 a été de 4.5 millions d'euros. Le montant pour 2024 devrait être à la hausse.

Soutiens Emballages					
Année	Montant	% Sydeme	% Adhérents	Sydeme	Adhérents
2018	2 801 189,76 €	27,31%	72,69%	764 911,80 €	2 036 277,96 €
2019	2 490 677,65 €	28,84%	71,16%	718 274,21 €	1 772 403,44 €
2020	2 801 189,76 €	24,93%	75,07%	698 230,68 €	2 102 959,08 €
2021	2 801 189,76 €	21,47%	78,53%	601 526,53 €	2 199 663,23 €
2022	2 893 568,43 €	12,80%	87,20%	370 437,39 €	2 523 131,04 €
2023	4 522 170,23 €	7,17%	92,83%	324 197,95 €	4 197 972,28 €

L'année 2025 est marquée par le nouveau Barème de Citéo, il conviendra de définir les règles de répartition de ce soutien entre les adhérents et la quote part éventuelle conservée par le Sydeme.

D.5. Les activités de traitement.

D.5.1. Les résiduels.

Les déchets ultimes sont traités par trois opérateurs de traitement, à savoir :

- Suez :
 - Centre de stockage de Téting sur Nied
 - Incinérateur de Haganis à Metz (sous-traitance)
- EEW : incinérateur de Neunkirchen, Allemagne,
- EVS : incinérateur de Velsen, Allemagne.

Les tonnages de résiduels comprennent :

- Majoritairement les ordures ménagères et les sacs bleus,
- Les déchets des collectivités et les déchets assimilés
- Le tout-venant de déchèterie,
- Les refus d'exploitation.

Le Sydeme a confié le traitement des refus de tri de la collecte sélective au prestataire de tri, Citraval. Les refus de tri triés dans les Vosges ne sont pas autorisés à être réceptionnés sur le site de Téting et sur l'incinérateur d'Haganis, leurs arrêtés préfectoraux d'exploitation n'intègrent pas les Vosges dans leurs apports.

Les tonnages de résiduels sont en baisse ces dernières années. Cela s'explique notamment par le déploiement de nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP) mais également par le contexte économique. L'évolution des tonnages de résiduels est repris dans le tableau ci-dessous.

En 2025, certaines évolutions devraient entraîner des variations dans les tonnages de résiduels :

- le déploiement progressif de la nouvelle REP des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) devrait impacter à la baisse les tonnages de tout-venant de déchèterie à partir de mars 2025,
- la prise en charge des tonnages de refus de tri de la collecte sélective sur l'incinérateur de Velsen,
- l'ajout du tout-venant de la CASAS (+4 00 tonnes/an).

Tonnages					Evolution 2023 / 2024			Evolution 2024 / 2025		
Site	2022	2023	2024	Prév. 2025	Téting	Velsen	Neunkirchen	Haganis	Aboncourt	TOTAL
Téting	24 727,84	14 633,38	14 133,66	26 400,00	-499,72	-3,41%	12 200,34	46,46%		
Velsen	24 883,09	34 531,54	38 009,82	30 500,00	3 478,28	10,07%	-7 509,82	-24,62%		
Neunkirchen	36 680,56	34 199,00	34 407,72	39 000,00	208,72	0,61%	4 592,28	11,78%		
Haganis	5 973,76	3 534,22	3 690,02	5 600,00	155,80	4,41%	1 909,98	34,11%		
Aboncourt	2,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%				
TOTAL	92 267,69	86 898,14	90 241,22	101 500,00	3 343,08	3,85%	11 258,78	11,09%		

Les tonnages prévisionnels 2025 sont en hausse cela s'explique par la prise en charge des refus de tri qui ne sont pas comptabilisés dans les tonnes de résiduels depuis l'externalisation de la prestation de tri des recyclables (juillet 2020).

Les tonnages réceptionnés sur Velsen seront en baisse en 2025 car l'incinérateur a planifié deux révisions de plusieurs semaines.

Les capacités de traitement allouées en 2025 pour les résiduels sont réparties ainsi :

Mode de traitement	Site	Tonnages	
Enfouissement 31,69 %	Téting lot 2	22 400	37 400
	Téting lot 3	15 000	
Incineration 68,31%	Haganis lot 2	5 600	85 600
	Velsen (coopération)	35 000	
	Neunkirchen lot1	35 000	
	Neunkirchen	10 000	
			123 000

Les capacités de traitement ouvertes sont supérieures aux besoins, soit de 21 500 tonnes.

Le tout-venant de déchèterie est accepté sur seulement deux des exutoires : Velsen et Téting.

Un marché complémentaire pour le traitement des résiduels avait été lancé au 4^e trimestre 2022 pour 10 000 tonnes, attribué à EEW. Au 31 décembre 2024, il n'a pas encore été actionné. Il le sera a priori à hauteur de 4 000 tonnes en 2025. Il prendra fin au 31 décembre 2026. Les besoins prévisionnels de 2025 correspondraient à 40% de la capacité, il resterait ainsi pour 2026, 6 000 tonnes de capacité.

Tarifs de traitement 2024 :

Les tarifs de traitement sont composés d'un coût d'exploitation auquel se rajoute la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe française est définie en fonction de critères environnementaux et s'applique également aux tonnages traités sur les incinérateurs allemands. Le montant unitaire de TGAP due pour les tonnes traitées en Allemagne n'est consolidé qu'au printemps de l'année n+1.

Le traitement des résiduels représente un des postes de dépenses le plus élevé au Sydeme avec 7 531 137,84 € HT répartis comme suit pour l'année 2024 :

Mode de traitement	Total Traitement	Total Taxe carbone
<input type="checkbox"/> Enfouissement	916 002,50 €	- €
Téting	916 002,50 €	- €
<input type="checkbox"/> Incineration	5 852 316,19 €	762 819,15 €
Metz	239 150,20 €	- €
Neunkirchen	2 477 355,84 €	762 819,15 €
Velsen	3 135 810,15 €	- €
Total général	6 768 318,69 €	762 819,15 €

Le tarif de traitement pour Velsen sont définis par une convention, le tarif 2024 hors TGAP est 82,50 € HT/tonne. Pour 2025, le tarif augmente et passe à 90 € HT/tonne.

Les tarifs de traitement hors TGAP pour Haganis et Téting sont encadrés par le marché public. Les tarifs en 2025 restent également identiques à ceux de 2024.

Le tarif de traitement pour Neunkirchen a augmenté en 2024 de 22,17 € la tonne en raison de l'application de la loi

allemande sur l'échange national de quotas d'émissions dues aux combustibles Neunkirchen est passé de 72 € à 94.17 € la tonne hors TGAP. Le tarif 2025 est identique à celui de 2024.

A ces 7 531 137,84 € HT de traitement s'ajoute la TGAP à hauteur de 1 885 258.12 € :

- pour les exutoires français de 871 412.56 €, acquittée mensuellement,
- pour les exutoires allemands qui sera acquittée en 2024 à hauteur estimée de 1 013 845.56 €

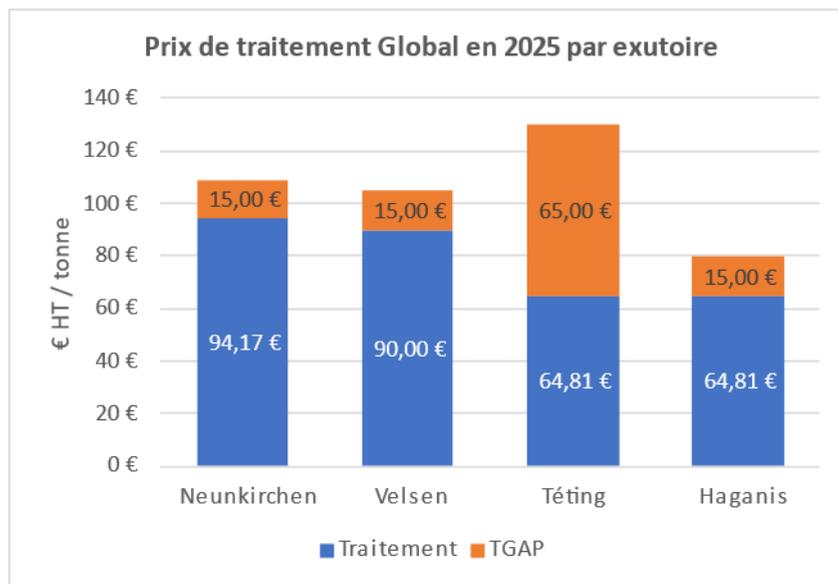
Au total, le coût global des résiduels, toutes taxes comprises, s'élève à 9 416 395,96 € HT pour 2024 :

Mode de traitement	TOTAL GLOBAL € HT	Quote par en %
Enfouissement	1 735 754,78 €	18,43%
Téting	1 735 754,78 €	18,43%
Incinération	7 680 641,18 €	81,57%
Metz	290 810,48 €	3,09%
Neunkirchen	3 721 883,07 €	39,53%
Velsen	3 667 947,63 €	38,95%
Total général	9 416 395,96 €	100,00%

Le cout moyen pour le traitement, toutes taxes comprises, d'une tonne de résiduels en 2024 est de 104.35 € HT.

L'évolution 2019-2025 de la TGAP par site de traitement est reprise dans le tableau ci-dessous :

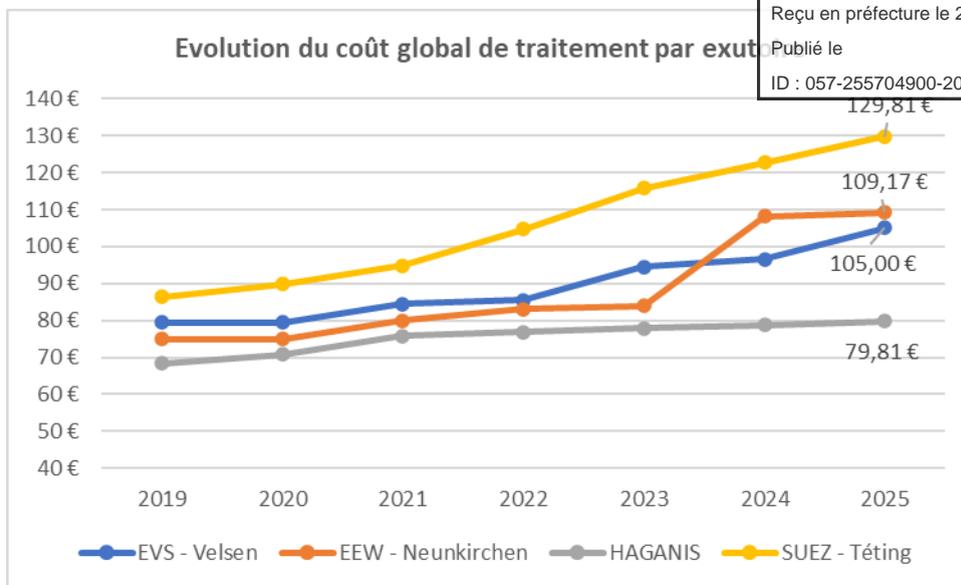
Site	TGAP € HT / tonne						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Téting	24,00 €	25,00 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €	58,00 €	65,00 €
Velsen	12,00 €	12,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	14,00 €	15,00 €
Neunkirchen	3,00 €	3,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €	15,00 €
Haganis	6,00 €	6,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €



La TGAP pour les 3 incinérateurs est la même, à savoir 15 € HT/tonne. La TGAP pour le site de Téting est la plus élevée avec 65 € HT/tonne.

La composition du tarif de traitement 2025 est illustrée par le graphique ci-dessous. L'enfouissement est le mode de traitement le plus onéreux. Même à tonnages identiques entre 2024 et 2025, la hausse des tarifs et de la TGAP viendra impacter inévitablement à la hausse le tarif de traitement 2025.

L'évolution du tarif global (TGAP comprise) pour les différents exutoires est reprise ci-dessous :



D.5.2 Les transferts transfrontaliers.

En 2024, les transferts transfrontaliers de déchets n'ont concerné que la valorisation thermique des résiduels sur les deux incinérateurs allemands de Velsen et Neunkirchen. Tel sera le cas également en 2025.

Les transferts transfrontaliers pour le Bois B ont pris fin depuis le 31 décembre 2022.

Les transferts transfrontaliers nécessitent d'établir des notifications, à raison d'une par flux, par site de provenance et par site de traitement.

En 2024, le Sydeme comptabilise 19 notifications consenties pour les résiduels. La durée des notifications n'étant pas nécessairement égale à une année civile, deux notifications peuvent couvrir un flux d'une même provenance. Au total, douze notifications sont actives simultanément, elles sont réparties comme suit :

Exutoire	Sacs bleus	Refus d'affinage	Refus primaires	Tout-venant	Refus de tri	TOTAL
Velsen	3	1	0	0	1	5
Neunkirchen	3	1	1	2	0	7
TOTAL	6	2	1	2		12

Seul l'incinérateur de Velsen accepte le tout-venant, les apports des transferts (rupture de charges tout-venant) et les refus de tri de Chavelot.

Le flux tout-venant sur l'incinérateur de Velsen correspond aux apports directs du tout-venant de la CC de la Houve Pays Boulageois.

En 2024, ce sont 72 417,54 tonnes de déchets qui ont ainsi fait l'objet de 4 350 transports de transfert transfrontalier.

2024			
Activité	Tonnages	Nombre de transport	Poids moyen en tonnes
Multiflux	39 123,73	2 038	19,20
Transfert	24 243,17	1 660	14,60
Méthavalor	7 841,36	428	18,32
Tout-venant	651,92	190	3,43
Refus de tri	557,36	34	16,39
TOTAL	72 417,54	4 350	16,65

Les tonnages ayant traversé la frontière en 2024 ont légèrement augmenté par rapport à 2023 (+5.36%). Le tableau ci-après reprend les principaux indicateurs sur les transferts transfrontaliers sur la période 2023-2024 :

	2023	2024	en quantité	en %
Tonnages totaux	68 730,54	72 417,54	3687,00	5,36%
Nombre de transport	4 253	4 350	97,00	2,28%
Poids moyen en tonnes	16,16	16,65	0,49	3,01%

Le tableau ci-après reprend la répartition des tonnages réceptionnés par flux et par exutoire pour l'année 2023 :

Flux	EEW	EVS	TOTAL
Sacs bleus	26 386,30	12 737,43	39 123,73
Déchets non valorisables	532,60	23 710,57	24 243,17
Refus primaire	5 350,67		5 350,67
Refus d'affinage	2 138,15	352,54	2 490,69
Tout-venant		651,92	651,92
Refus de tri Chavelot		557,36	557,36
Total général	34 407,72	38 009,82	72 417,54
	47,51%	52,49%	100,00%

Les consignations afférentes aux notifications relatives aux transferts transfrontaliers se sont élevées en 2024 à 430 940€. Le montant est plus élevé que celui 2023, cela s'explique majoritairement par le délai administratif plus long pour les procédures (passage de 2 à 5 mois).

A la fin de chaque période de validité d'une notification, une déconsignation est réalisée. En 2024, le montant des consignations s'élevait à 281 210 € et 1 200,13 € d'intérêts.

Les montants des consignations et déconsignations pour 2025 devraient être dans les mêmes ordres de grandeur.

D.5.3. Les recyclables.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite du changement de schémas pour la collecte sélective. Pour certains adhérents, l'année 2024 a été :

- la troisième année pleine avec le nouveau dispositif de collecte (CCB3F),
- la deuxième année pleine avec le nouveau dispositif de collecte (CCAB, CCPBitche, CCW et CCDUF),
- la première année pleine avec le nouveau dispositif de collecte (CCHPB, CASAS et CCFM)
- une année de transition (CAFPP, CASC).

La fin de la mise en place du nouveau schéma de collecte sélective pour la CA Forbach Porte de France a été effective à l'été 2024, elle a marqué la sortie définitive du sac orange du dispositif Multiflux.

Le tableau ci-après reprend l'évolution des tonnages collectés de tri sélectif pour ch

Tonnages collectés tri sélectif des membres						
Flux	2020	2021	2022	2023	2024	Estimatif 2025
Sacs orange	16 835,51	18 570,12	16 025,25	7 631,52	1 538,45	0,00
Sacs jaunes	0,00	0,00	789,06	2 513,43	4 402,68	13 600,00
Bornes AV	0,00	3,06	813,48	3 865,84	5 338,82	
Bac pàp	445,10	0,00	1 415,72	2 575,60	2 622,05	6 000,00
Fibreux	3 109,94	3 350,99	4 143,67	5 692,24	5 715,51	
Papiers	511,58	541,34	299,04	231,40	143,52	3 900,00
Cartons	3 638,45	4 388,65	4 064,13	3 897,08	3 803,68	
Verre	11 729,48	11 555,33	11 489,97	11 347,86	11 324,96	11 400,00
TOTAL	36 270,06	38 409,49	39 040,32	37 754,97	34 889,67	34 900,00
Evolution N-1	Tonnages	2 139,43	630,83	-1 285,35	-2 865,30	10,33
	%	5,90%	1,64%	-3,29%	-7,59%	0,03%

La baisse des tonnages de recyclables constatée depuis la sortie progressive du sac orange de 2022 devrait s'interrompre en 2025, les tonnages 2025 devraient être similaires à ceux de 2024.

D.5.4. La biomasse.

D.5.4.1 Les déchets verts

Les tonnages, provenances et exutoires :

Le Sydeme réceptionne les volumes de déchets verts issus :

- des déchèteries, communes et collectivités du territoire du Sydeme,
- de la collecte des déchets verts sur une partie du territoire du Land de Sarre en Allemagne au travers d'une convention avec EVS,
- d'apporteurs privés (clients payants).

Le partenariat avec le syndicat allemand, Entsorgungsverband Saar (EVS), est maintenu en 2024 sur les plateformes de Morsbach et de Sarreguemines.

Apporteurs Déchets verts	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024	
						Tonnes	%
Déchèteries	14 749,62	20 606,09	16 096,56	18 386,25	19 125,74	739,49	4,02%
Communes	3 034,50	3 622,34	2 605,24	3 165,89	3 556,28	390,39	12,33%
Collectivités et autes		848,38	611,74	229,42	215,04	-14,38	-6,27%
Clients Payants	1 677,04	1 947,24	2 519,54	1 603,24	2 178,64	575,40	35,89%
EVS	3 288,24	2 015,56	2 763,28	3 205,46	3 305,28	99,82	3,11%
TOTAL	22 749,40	29 039,61	24 596,36	26 590,26	28 380,98	1 790,72	6,73%

Les tonnages de déchets verts réceptionnés sont fluctuants d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques. Cependant le réchauffement climatique est une tendance de fond qui allonge la période de forte production de déchets verts jusqu'au début du mois de décembre, et a donc augmenté les tonnages totaux à traiter.

A ce titre, il est à noter une augmentation quasi constante de près de 2 000 tonnes par an sur la période 2020-2024, avec un pic en 2021, année très marquée par la période COVID propice aux travaux extérieurs des particuliers à domicile.

Le Sydeme a réduit par le passé le nombre de plateformes de réception de déchets verts sur son territoire à celles autorisées pour le broyage, évitant ainsi le transport non optimisé de déchets verts non broyés en semi-remorque. La réception de déchets verts est donc effective uniquement sur les plateformes de Morsbach et de Sarreguemines. Ainsi, le tonnage accueilli sur la plate-forme de Morsbach a plus que doublé sur la période 2020 à 2024 passant de 7 733 tonnes en 2020 à 17 363.60 tonnes en 2024 soit + 224 %, alors que le tonnage accueilli sur la plateforme de Sarreguemines a augmenté de 18.7 % (9 275 tonnes en 2020 pour 11 017.38 tonnes en 2024).

La plateforme de Morsbach arrive donc maintenant à saturation et la question évidente de la réouverture d'un troisième site de traitement des déchets verts devient nécessaire. Sur la base de ce constat, il est proposé dans le cadre du budget 2025 d'initier la réouverture d'une troisième plateforme sur le site historique de Ste-Fontaine. En effet ce site dispose de surfaces disponibles, des infrastructures nécessaires à l'activité, des engins de broyage de manutention de la plateforme Bois qui pourraient être mutualisés (voire substitués dans le cadre de la mise en place de la REP bâtiment), et de la proximité géographique avec Méthavalor, ce qui rendrait possible, en interne au Sydeme sur cette nouvelle plateforme de compostage, le traitement des digestats liquides issus de Méthavalor.

Plateforme	2020	2021	2022	2023	2024
Morsbach	7 733,04	10 245,54	14 330,38	16 248,55	17 363,60
Dont adhérents	5 185,14	8 771,12	11 596,60	13 479,71	13 866,14
Dont clients payants & EVS	2 547,90	1 474,42	2 733,78	2 768,84	3 497,46
Sarreguemines	9 275,91	12 126,91	9 710,62	10 337,54	11 017,38
Dont adhérents	7 047,73	9 951,04	7 183,64	8 298,08	9 030,92
Dont clients payants & EVS	2 228,18	2 175,87	2 526,98	2 039,46	1 986,46
Sainte-Fontaine	4 961,39	6 024,34	457,78	0,00	0,00
Dont adhérents	4 778,69	5 717,41	446,00	0,00	0,00
Dont clients payants	182,70	306,93	11,78	0,00	0,00
Faulquemont	779,06	642,82	97,68	4,17	0,00
Dont adhérents	772,56	637,24	87,30	3,77	0,00
Dont clients payants	6,50	5,58	10,38	0,40	0,00
TOTAL	22 749,40	29 039,61	24 596,46	26 590,26	28 380,98

Le Sydeme a initié en 2022 une démarche qualité visant à refacturer les réceptions non conformes au produit attendu dans chacun des flux. Ainsi, toutes les réceptions des flux de déchets verts et de bois B ont été progressivement, puis systématiquement à partir du deuxième semestre 2023, contrôlées visuellement afin de vérifier la présence d'indésirables dans les flux. Les indésirables sont retirés et font l'objet d'un traitement approprié.

Le tableau suivant reprend les montants refacturés suite à des non-conformités de réception de produits sur les plateformes Déchets Verts et Bois :

Biomasse - Non-conformité refacturées					
Flux	2022	2023	2024	Evolution 2023 / 2024	
Déchets Verts	885,72 €	11 384,90 €	7 195,90 €	-4 189,00 €	-37%
Bois	825,72 €	7 174,40 €	1 279,15 €	-5 895,25 €	-82%
TOTAL	1 711,44 €	18 559,30 €	8 475,05 €	-10 084,25 €	-54%

L'année 2023 avait été marquée par la volonté forte de sensibiliser les apporteurs sur la qualité du flux de déchets qu'ils apportent par la mise en place des contrôles systématiques et surtout la refacturation systématique des non-conformités associées. S'en est suivie naturellement en 2023 une forte hausse du montant de refacturation par rapport à 2022. En 2024, cette volonté forte du Sydeme a commencé à porter ses fruits en améliorant significativement la qualité de flux et par voie de conséquence le nombre et le montant des non-conformités refacturées. Ainsi, une baisse significative de -54% du montant refacturé pour non-conformité du flux sur le service biomasse entre 2023 et 2024 a pu être constatée.

Le broyage et les équipements :

Les déchets verts sont tout d'abord broyés à réception en fraction 0-250 mm afin de réduire le volume de stockage. Il s'en suit après stockage temporaire une étape de criblage en 3 fractions :

- La fraction de taille 80 mm à 250 mm devient du bois Bois A fraction énergie 80 – 250 mm valorisé principalement en chaudière biomasse à l'extérieur du Sydeme
- La fraction de taille 20 mm à 80 mm devient du bois Bois A fraction énergie 20 – 80 mm valorisé principalement en chaudière biomasse également, et servant de structurant aux intrants méthanisés à Méthavalor pour une plus faible part
- La fraction de taille 0 mm à 20 mm devient de la Fine de Déchets Verts Compostable valorisée en coproduits de compostage et/ou de méthanisation ou bien même en épandage en plein champs pour amendement des sols.

Le service disposait initialement d'un seul broyeur acquis en 2012. Celui-ci était transporté en interne en porte-chargement sur le site à l'autre en fonction des campagnes de broyage. Un appel à concurrence a été lancé à l'été 2022 pour l'acquisition d'un broyeur mobile. L'offre la mieux-disante s'élevait à 566 000 €HT. Le broyeur a été livré le 15 février 2023. Chaque plate-forme dispose désormais d'un équipement de broyage optimisant ainsi le fonctionnement au quotidien des sites et impactant à la baisse les transports internes. Aussi, le broyeur neuf a été affecté à la plateforme de Morsbach et l'ancien broyeur restera désormais sur le site de Sarreguemines.

Au regard des tonnages traités, de la saturation de la plate-forme de Morsbach entraînant un volume de stockage limité, le Sydeme en engagé de frais conséquents en location d'un engin de criblage en 2024. Ainsi c'est 104 225.24€ que le Sydeme a dû engager en location et assurance complémentaire pour près de 6 mois de location d'un cribleur. Un cribleur neuf coûte aux environs de 650 000 €. Au regard de l'augmentation des tonnages de déchets verts et des orientations prises pour le retardement de la reprise de Méthavos (Cf. § Méthanisation), l'achat d'un cribleur neuf serait donc une opération rentable à un horizon de 5 ans, en considérant qu'il pourrait être utilisé plus régulièrement sur la plate-forme de Morsbach, et même de Sarreguemines qui n'a pas l'espace suffisant pour composter plus de la moitié de son flux de déchets verts. La proposition de budget 2025 qui sera faite au Comité Syndical intégrera donc l'achat d'un cribleur qui serait placé sur le site de Morsbach.

Un sinistre (incendie) a été déploré au début du mois d'août 2022 sur le cribleur à déchets verts de la plateforme de Morsbach. En l'absence d'accord amiable dans le cadre de la démarche assurancière, une démarche judiciaire a été entreprise. Le cribleur est encore à ce jour stocké sur la plate-forme de Morsbach, malgré la procédure en cours. Le Sydeme a introduit une action en référé devant le Tribunal Administratif (TA) de Strasbourg en juin 2023 pour demander une expertise judiciaire.

Le TA, par décision du 14 février 2024, a nommé un expert judiciaire, qui a procédé à deux opérations d'expertises judiciaires en dates du 10 avril et du 17 octobre 2024, en présence de l'ensemble des parties impliquées pour la seconde expertise. Un pré-rapport a été établi par l'expert en date du 04 février 2025. Celui-ci acte l'origine du sinistre en une auto-inflammation des déchets verts ayant provoqué l'incendie de ceux-ci. Incendie ensuite transmit au cribleur loué par le Sydeme.

Cependant la responsabilité du Sydeme est clairement mise en cause par l'expert qui pointe une supposée défaillance organisationnelle des services pendant la période de congés d'été, doublé d'une supposée non-conformité à la réglementation ICPE régissant les mesures de prévention en matière de lutte contre l'incendie notamment. Il apparaît néanmoins que ces conclusions sont établies sur la base d'un postulat de départ erroné de l'expert, qui déclare avoir constaté une activité de compostage sur le site Morsbach, alors que le site n'effectue qu'un simple broyage puis criblage des déchets verts, sans aucune phase de maturation ni d'affinage du compost supposé produit.

La réglementation ICPE prise en référentiel par l'expert, est au sens du Sydeme, non applicable à l'activité du Sydeme sur le site de Morsbach. Un dire sur le pré-rapport a été rédigé pour contester cette analyse considérée comme erronée, ayant potentiellement des conséquences significatives et défavorables pour le Sydeme, dans la détermination des responsabilités des parties par le Juge de Référé dans cette affaire.

La procédure judiciaire va suivre son cours dans l'année 2025, et une provision pour les frais que le Sydeme pourrait avoir à subir en cas de jugement en sa défaveur sera présentée au Comité Syndical dans le cadre du budget 2025.

La valorisation matière et les repreneurs :

Compte tenu de l'arrêt de l'installation de Méthanisation de Sarreguemines depuis décembre 2022, le déchet vert broyé est simplement composté (et non plus méthanisé) dans la limite des surfaces disponibles sur la plate-forme de compostage attenante. Les conclusions intermédiaires de l'étude technico-économique qu'effectue actuellement le cabinet RYTEC ont présenté un coût de traitement de 17€/tonne environ avec le mode de traitement par simple compostage actuel, alors que la remise en état de Méthavos, sur le même modèle économique qu'avant l'arrêt, aboutirait à un coût de traitement à la tonne estimé à environ 16€/tonne soit quasi identique au mode de traitement actuel, mais moyennant un investissement estimé à 1,5 M€. Ces éléments ayant été présentés à la commission technique, il n'a pas été priorisé de remettre en service l'installation Méthavos pour le moment, compte tenu des investissements urgents et déjà très conséquents à engager à Méthavalor. (Cf. § Méthanisation)

Seule une partie des tonnages réceptionnés sur la plate-forme de Morsbach est m

tonnes en 2024, ce qui représente 10,8%). Lorsque les plates-formes sont saturées et que la capacité maximale de stockage pour le compostage est atteinte, le surplus non composté est (à l'identique des volumes non méthanisés de la plate-forme de Morsbach sur laquelle le Sydeme ne produit pas de compost) criblé en 3 fractions différentes, cédées dans le cadre de conventions de reprise auprès de prestataires privés.

Chacune des 3 fractions criblées fait l'objet d'un tarif séparé afin d'optimiser les recettes globales de ce mode de traitement « dégradé ».

Les conventions de reprise étant négociées à prix fixe, par fraction différente, et le cours des marchés des broyats de bois étant très fluctuants au cours de l'année (en fonction de l'offre et de la demande, ainsi que de la saisonnalité), certains prestataires sont tentés de ne pas effectuer d'évacuation de déchets verts broyés ou de fraction énergie, même ayant signé une convention de reprise, dès lors que les prix du marché sont inférieurs au prix négocié dans la convention.

Compte tenu du manque de surface suffisante au regard des tonnages à traiter, les plateformes sont donc rapidement saturées, notamment en saison haute (du printemps à l'automne). Il en résulte des contraintes d'exploitation et notamment logistiques contraignant le Sydeme à :

- restreindre le traitement au seul broyage sans séparation des fractions,
- ne pas recourir au compostage sur le site de Sarreguemines qui nécessite un temps de séjour de plusieurs semaines ainsi que de multiples manipulations en retournement et criblage,
- évacuer les volumes des fractions en stock à des prix réduits, voire gratuitement, auprès de plusieurs prestataires différents. (La situation est par ailleurs identique pour les flux et conventions de bois A et bois B).

Ainsi, alors que le Sydeme avait conventionné en janvier 2023 avec la société SEDE pour une recette de 5 € HT / tonne pour un gisement estimé à 5 000 tonnes de déchets verts broyés non criblés afin d'évacuer les volumes refusés par les repreneurs qui encombrant les plates-formes, d'autres conventions ont dû être signées avec :

- la société ENSALUX au tarif de 5 €/tonne pour la fraction Déchets Verts Broyés 0-250 mm (transports à charge du repreneur),
- la société Alsace Bossue Compost au tarif de 0 €/tonne sur la fraction Déchets Verts Broyés 0-250 mm (transports à charge du repreneur),
- la société EARL KREBS au tarif de 0 €/tonne sur la fraction Fine de Déchets Verts Compostables 0-20 mm (transports à charge du repreneur).

Pour toutes les conventions, le transport était à la charge du repreneur.

En 2024, la situation s'est reproduite et même amplifiée du fait de l'augmentation des tonnages entrants. Ainsi les recettes de revente des différentes fractions ont baissé significativement passant de 21 139.75€ en 2023 à 10 749.05€ en 2024. Cette baisse est encore une fois liée à la saturation des plates-formes qui nous amène à devoir « brader » les matières pour libérer de la place et continuer à accueillir les flux entrants.

Le tableau ci-après reprend les recettes de Déchets Verts Broyés et Fines de Déchets Verts Compostables sur la période 2022-2024 :

Tonnages et Recettes Déchets Verts Broyé / BOIS A sortant										
Fraction	2022		2023				2024			
	Tonnage TOTAL 2022 (t)	Recette 2022 (€ HT)	Tonnage		Tonnage Total 2023 (t)	Recette 2023 (€ HT)	Tonnage		Tonnage Total 2024 (t)	Recette 2024 (€ HT)
			Sarreguemines (t)	Morsbach (t)			Sarreguemines (t)	Morsbach (t)		
Déchet Vert Broyé 0-250 (Non criblé)	21,48	171,84 €	3 351,48	6 710,46	10 061,94	3 110,40 €	0,00	0,00		0,00 €
Fraction énergie - 80mm	537,44	0,00 €	890,7	646,92	1 537,62	9 830,60 €	1155,92	97,84	1 253,76	7 034,16 €
Fraction énergie 20-80 mm	643,92	0,00 €	0,00	217,14	217,14	2 183,05 €	0,00	347,40	347,40	2 335,16 €
Fine de Déchets Verts 0-20mm	6 495,06	0,00 €	0,00	3 715,04	3 715,04	6 015,70 €	0,00	6 123,08	6 123,08	1 379,73 €
TOTAL	7 697,90	171,84 €	4 242,18	11 289,56	15 531,74	21 139,75 €	1 155,92	6 568,32	7 724,24	10 749,05 €

En 2024, une révision des conventions a été tentée afin d'y inclure :

- une obligation de reprise des volumes disponibles. Il est vital pour l'exploitation des plates-formes de déchets verts d'avoir une régularité dans les flux sortants vers les repreneurs privés, ce que beaucoup de repreneurs ont des difficultés à respecter pour des questions économiques.
- une révision intermédiaire des tarifs afin de mieux coller aux prix des marchés et réduire les contraintes évoquées précédemment.

Malheureusement il n'a pas été possible d'inclure ce type de conditions sur de gros volumes de déchets verts, les acteurs étant très réticents à s'engager, et à tenir des tarifs sur le long terme. Nous n'avons malheureusement pas assez de flexibilité pour faire jouer l'effet de saisonnalité en notre faveur.

Une démarche commerciale de « promotion » de la Fine de Déchets Verts auprès des acteurs de la filière agricole a été initiée en 2023 et poursuivie en 2024, en interne au Sydeme, de façon à augmenter progressivement le tarif de reprise qui était initialement de 0 € / tonne (transport à charge du repreneur). Cette démarche sera continuée en 2025.

Nuisances aux riverains :

Le manque de surface au sol et la diminution de la part de compostage au détriment du simple broyage, amène à des rotations plus soutenues des volumes à traiter, et donc à de plus nombreuses manipulations d'andins en cours de fermentation, ce qui implique parfois, en fonction des conditions météorologiques, des nuisances olfactives, reprises ponctuellement dans la presse locale au cours de l'été 2023 et de l'automne 2024.

Pour faire face aux plaintes des riverains de la plateforme de Morsbach, un système d'odorisation a été installé sur les parois périphériques de la plate-forme, pour une période de test de plusieurs mois à raison de 1 600 € HT par mois. Le système a été pérennisé en 2024, moyennant un cout total annuel de 38 000€ incluant la location du matériel et les consommables associés.

D.5.4.2 Le bois B

Le bois B est réceptionné sur la plateforme bois située sur le site de Ste-Fontaine. Il provient majoritairement des déchèteries du territoire du Sydeme (99,5% des apports). Ces apports sont complétés par quelques clients payants et par des refus d'exploitation des sites du Sydeme. Le tableau ci-dessous reprend l'historique des tonnages réceptionnés et expédiés sur la période 2020-2024 :

Tonnages Bois	2020	2021	2022	2023	2024
Bois réceptionné	9 492,28	11 285,25	9 905,92	9 394,27	9 284,15
Dont adhérents	9 435,58	11 258,37	9 797,56	9 304,53	9 242,31
Dont clients payants	42,14	20,22	93,16	78,06	25,98
Dont issus de l'exploitation	14,56	6,66	15,20	11,68	15,86

Le Bois B est broyé, puis acheminé vers le repreneur en semi-remorque, le transport étant à la charge du repreneur.

En 2023, pour le Bois B, la reprise a été confiée à la société HIRAM Bois et Forêt à hauteur de 33 €HT la tonne pour un tonnage par transport supérieur à 18 tonnes, et 30 € HT la tonne pour un tonnage par transport inférieur à 18 tonnes (le transport étant à la charge du repreneur). Le gisement estimatif était de l'ordre de 10 000 tonnes en 2023 et la recette attendue s'élevait ainsi à 330 000 €.

Dans la lignée des phénomènes économiques évoqués précédemment et du comportement des repreneurs en conséquence, HIRAM Bois et Forêt a progressivement restreint les expéditions afin de créer une saturation de la plateforme de Sainte Fontaine dans le but de faire baisser les tarifs de la convention.

Par ailleurs, HIRAM Bois et Forêt a progressivement introduit un tarif de plus en plus dégressif en fonction du tonnage de chaque transport. HIRAM Bois et Forêts a enfin argumenté la présence d'indésirables dans le flux de bois B, et ce malgré la démarche qualité initiée par le Sydeme, ainsi que la location d'un grappin de tri amenant aux séparations et refacturations des flux non-conformes.

Ainsi la convention avec HIRAM Bois et Forêt a été interrompue au profit d'une nouvelle convention avec la société OCO Energies au Tarif de 19 € HT par tonne (transport à charge du repreneur) depuis le 15 septembre 2023.

La convention avec OCO Energies a été reconduite en 2024, stabilisant les prix de reprise et générant une recette de 156 553.16€ en 2024 contre seulement 52 917.51€ en 2023 soit une augmentation de 196%.

Le Bois B génère donc une recette de revente dont l'évolution est reprise ci-dessous :

	2020 (9 mois)	2021 (12 mois)	2022 (12 mois)	2023 (12 mois)	2024 (12 mois)	Evolution 2023/2024	Evolution
Dépenses	314 479,11 €	422 822,40 €	24 608,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes	0,00 €	0,00 €	49 563,30 €	52 917,51 €	156 553,16 €	103 635,65 €	196%

Des consultations avaient été lancées en 2022 avec la société GAZEL ENERGIE, exploitant la centrale électrique Emile Huchet à Carling. Le projet visait à l'alimentation en bois B d'une nouvelle chaudière Biomasse qui aurait été opérationnelle au cours de l'année 2025 (délibération du Comité Syndical du 9 janvier 2023). L'acquisition d'un nouveau broyeur était nécessaire pour répondre aux exigences du cahier des charges. Le marché ayant été publié et pourvu, le broyeur a été livré le 15 février 2024.

Cependant GAZEL ENERGIE n'ayant pas confirmé la construction ni même l'obtention de l'autorisation d'exploitation de cette potentielle installation, le projet de convention de reprise est resté lettre morte, et à ce jour le projet est considéré par le Sydeme comme abandonné.

Par ailleurs, le Sydeme a initié fin 2024 la mise en place de la REP bâtiment qui inclue le flux de bois B issus de déchetteries. Le mise en place de cette REP sur le premier semestre 2025, dans sa version opérationnelle prévoit donc le reprise, le transport, et le traitement des flux de bois B, directement en bas de quai de déchetterie, par le prestataire choisi par l'éco-organisme et non plus le Sydeme. Cette modification notoire va avoir un impact très significatif sur l'activité de traitement du Bois B avec une baisse progressive des volumes à traiter pouvant atteindre un arrêt de l'activité sur le second semestre 2025, après liquidation du stock de bois situé à Ste-Fontaine.

Il reste cependant quelques points à éclaircir sur les quantités et les modes de traitement du bois théoriquement non accepté par la REP, comme le bois A, les palettes, les potentiels bois de catégorie C (bois créosoté, traverses de chemin de fer, multi-matériaux, ...) qui pourraient échapper aux contrôles en déchetterie ou pourraient faire l'objet de Non-Conformité et être refusé par la REP.

Les recettes de la revente du Bois B devraient donc être réduites à 0 à partir de 2026, voire se transformer à nouveau en un coût conséquent pour le Sydeme, si le Sydeme accepte de traiter les non-conformité et refus de la REP. En contrepartie, les adhérents du Sydeme pourront bénéficier des soutiens de l'éco-organisme, proportionnellement et au regard des critères de performance exigés par la REP. Ces soutiens devraient dépasser largement les recettes engendrées par la revente du bois B tout en supprimant une grande partie de coûts de traitements liés au broyage et au chargement/déchargement, ce qui représente potentiellement un double bénéfice conséquent pour le Sydeme et ses adhérents (Cf. § REP Bâtiment).

D.5.5 Les Responsabilités Elargies du Producteur (REP)

Le Sydeme a délibéré pour la prise de compétence de la gestion de certaines Responsabilités Elargies du Producteur :

- Textiles, Linge de Maison et Chaussures depuis 2011 ;
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) depuis 2011 ;
- Meubles depuis 2014 ;
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) depuis 2017 ;
- Articles de Sports de Loisirs (ASL) depuis juin 2022 ;
- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) depuis juin 202 ;
- Produits et Matériaux de de Construction du Bâtiment (PMCB) depuis décembre 2023.

Le Sydeme doit poursuivre l'amélioration des performances des filières en place et le déploiement de nouvelles filières de valorisation sur son territoire :

- en application des objectifs de la loi AGECE instaurant la création de nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP),
- afin de pallier l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont l'évolution à la hausse est bien plus significative pour le traitement par enfouissement.

L'objectif de 2024 concernant les REP Meubles et D3E et qui consistait à diminuer les écarts de performance à l'habitant entre les membres du syndicat, demeure en 2025.

Les REP, décidées en juin 2022, concernant les articles de sports et de loisirs seront déployées en même temps que celle du Bâtiment, une réorganisation des modalités de tri sera opérée en 2025 pour les déchetteries souhaitant mettre en place ces 3 filières.

La mise en place de la REP du Bâtiment permettra à certaines déchèteries de mettre en place le tri des huiles alimentaires plastiques, sous réserve de disposer de place suffisante dans l'enceinte des déchèteries.

Les tonnages des différentes REP en place figurent dans le paragraphe D.6 relatif aux tonnages.

D.5.6 Les autres filières.

Le Sydeme organise en outre la valorisation d'autres filières sur son territoire :

- capsules NESPRESSO ;
- Huiles Alimentaires Usagées (HAU) ;
- radiographies en partenariat avec le Lion's Club de Bouzonville ;
- lunettes, en partenariat avec le Lion's Club de Saint-Avoid ;
- piles et petites batteries usagées ;
- plâtre depuis novembre 2021.

Les filières pour les capsules NESPRESSO, les lunettes, les radiographies et les piles sont gratuites.

En ce qui concerne les piles usagées, chaque membre du syndicat dispose historiquement d'une convention avec Corepile (l'un des premiers éco-organismes avec CITEO). L'organisation de la filière par le Sydeme aurait dû être étudiée en 2024, l'étude sera finalement réalisée en 2025.

L'année 2024 a été la troisième année pleine pour la mise en place de la Filière Plâtre. Celle-ci n'est pas déployée sur l'ensemble des déchèteries. Huit intercommunalités sur dix l'ont ainsi déployée ; le manque de place est l'argument avancé pour le non-déploiement pour les quatre autres. La filière Plâtre reste payante pour les 2 premiers mois de 2025 et la mise en place de la REP du Bâtiment en 2025 prendra en charge les dépenses induites.

Enfin, la filière des huiles alimentaires rapporte une recette de revente de matériaux. Le tarif 2024 était de 450 € pour 1000 litres, il restera à ce tarif en 2025. La dernière consultation d'une période d'un an peut être renouvelée 2 fois portant ainsi l'échéance au 31 décembre 2026.

Il conviendra, pour cette année, de maintenir ces filières et de poursuivre une communication régulière sur les consignes de tri.

Les tonnages des différentes filières en place figurent dans le paragraphe D.6 relatif aux tonnages.

D.6 Les tonnages : bilan et évolution.

Le tableau ci-dessous reprend pour l'année 2024, les tonnages prévisionnels et réalisés pour chacun des flux. Le delta entre le prévisionnel des tonnages et le réalisé est de +2,85 %.

Flux	Tonnages 2024				Commentaires
	Objectif	Réalisé	Delta	%	
Sac vert	11 750,00	10 203,06	-1 546,94	-13,17%	
Sac orange	1 650,00	1 538,45	-111,55	-6,76%	
Sac bleu	46 600,00	48 222,56	1 622,56	3,48%	
Multiflux	60 000,00	59 964,07	-35,93	-0,06%	
Biodéchets	1 950,00	1 953,48	3,48	0,18%	
Tri Sélectif	12 000,00	12 363,55	363,55	3,03%	
Papiers	220,00	143,52	-76,48	-34,76%	Reventilation des flux entre ces trois catégories à la demande de certains adhérents
Fibreux	5 800,00	5 715,51	-84,49	-1,46%	
Verre	11 350,00	11 324,96	-25,04	-0,22%	
Cartons	3 900,00	3 803,68	-96,32	-2,47%	
OMR	4 000,00	5 517,60	1 517,60	37,94%	Reventilation des flux entre ces trois catégories à la demande de certains adhérents
D. collectivités	3 000,00	3 352,93	352,93	11,76%	
D. assimilés	250,00	242,21	-7,79	-3,12%	
Tout-venant	23 000,00	23 222,52	222,52	0,97%	
Bois	9 500,00	9 242,31	-257,69	-2,71%	
Déchets verts	21 000,00	22 897,06	1 897,06	9,03%	Tonnage en hausse depuis plusieurs années
DEA	9 300,00	9 928,41	628,41	6,76%	
D3E	2 850,00	3 092,87	242,87	8,52%	
Textiles	2 120,00	2 302,55	182,55	8,61%	
Plâtre	1 490,00	1 564,66	74,65	5,01%	Deuxième année pleine de mise en place
Huisserie	0,00	0,00	0,00		Mise en place repoussée à 2025
TOTAL	171 730,00	176 631,88	4 901,88	2,85%	

Les tableaux ci-dessous reprennent, pour chaque flux, l'évolution des tonnages (à gauche) et les variations en tonnes ainsi qu'en % entre 2023 et 2024 (à droite) :

Flux	2020	2021	2022	2023	2024
Sac vert	15 678,02	13 229,87	11 680,29	11 738,12	10 203,06
Sac orange	16 835,51	18 571,86	16 025,25	7 631,52	1 538,45
Sac bleu	52 312,50	55 426,19	49 632,15	46 300,41	48 222,56
Multiflux	84 826,03	87 227,92	77 337,69	65 670,05	59 964,07
Biodéchets	1 464,87	1 597,32	1 869,38	1 909,54	1 953,48
Multimatériaux	405,98	3,06	3 018,26	8 954,87	12 363,55
Emballages	39,82				
Papiers	511,58	541,34	299,04	231,40	143,52
Fibreux	3 111,18	3 350,99	4 143,67	5 692,24	5 715,51
Verre	11 716,58	11 555,33	11 489,97	11 347,86	11 324,96
Cartons	3 632,49	4 388,65	4 064,13	3 897,08	3 803,68
OMR	6 664,16	4 915,50	4 299,86	3 980,94	5 517,60
D. collectivités	3 486,86	2 731,40	3 004,04	2 994,35	3 352,93
D. assimilés	384,20	348,32	326,72	262,30	242,21
Tout-venant	23 616,36	27 427,98	23 657,16	22 967,79	23 222,52
Bois	9 435,58	11 258,37	9 797,56	9 304,53	9 242,31
Déchets verts	17 784,12	25 076,81	19 313,54	21 781,56	22 897,06
DEA	6 924,98	9 144,70	8 821,49	9 247,26	9 928,41
D3E	2 884,47	3 150,08	2 759,95	2 790,59	3 092,87
Textiles	1 909,94	2 083,08	2 095,40	2 112,71	2 302,55
Plâtre	0,00	11,13	989,01	1 479,14	1 564,66
Huisseries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	178 799,20	194 811,98	177 286,87	174 624,21	176 631,88

Flux	Variation 2023/2024	
	Tonnes	%
sac vert	-1 535,07	-13,08%
sac orange	-6 093,07	-79,84%
sac bleu	1 922,16	4,15%
Multiflux	-11 667,64	-15,09%
Biodéchets	43,94	2,30%
Multimatériaux	3 408,68	38,07%
Emballages		
papiers	-87,88	-37,98%
Fibreux	23,27	0,41%
Verre	-22,90	-0,20%
Cartons	-93,40	-2,40%
OMR	1 536,66	38,60%
D. collectivités	358,58	11,98%
D. assimilés	-20,09	-7,66%
Tout-venant	254,73	1,11%
Bois	-62,22	-0,67%
Déchets verts	1 115,50	5,12%
DEA	681,15	7,37%
D3E	302,28	10,83%
Textiles	189,84	8,99%
Plâtre	85,52	5,78%
Huisseries	0,00	0,00%
TOTAL	2 007,67	1,15%

Les tonnages ci-dessous peuvent être classifiés par catégorie de déchets.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE

Tonnages					
Flux	2020	2021	2022	2023	2024
Biomasse	44 362,59	51 162,37	42 660,77	44 733,75	44 295,91
Recyclables	36 253,14	38 411,23	39 040,32	37 754,97	34 889,67
Résiduels	86 464,08	90 849,39	80 919,93	76 505,79	80 557,82
Eco-organismes	11 719,39	14 377,86	13 676,84	14 150,56	15 323,83
Plâtre	0,00	11,13	989,01	1 479,14	1 564,66
TOTAL	178 799,20	194 811,98	177 286,87	174 624,21	176 631,88

Flux	Variation 2023/2024	
	Tonnes	%
Biomasse	-437,85	-0,98%
Recyclables	-2 865,30	-7,59%
Résiduels	4 052,04	5,30%
Eco-organismes	1 173,27	8,29%
Plâtre	85,52	5,78%
TOTAL	2 007,67	1,15%

Les tonnages de recyclables sont en baisse mais cela s'explique par une baisse des tonnages de sacs orange comprenant un fort taux de refus de tri. Le tableau ci-après reprend l'évolution de tous les tonnages de recyclables. La baisse des tonnages de sacs orange est compensée par une hausse des fibreux et du tri sélectif issus des nouveaux dispositifs de collecte dont la qualité est bien supérieure à celle des sacs orange :

Flux	2020	2021	2022	2023	2024
Sac orange	16 835,51	18 571,86	16 025,25	7 631,52	1 538,45
Tri sélectif	445,80	3,06	3 018,26	8 954,87	12 363,55
Papiers / Fibreux	3 622,76	3 892,33	4 442,71	5 923,64	5 859,03
Carton	3 632,49	4 388,65	4 064,13	3 897,08	3 803,68
Verre	11 716,58	11 555,33	11 489,97	11 347,86	11 324,96
TOTAL	36 253,14	38 411,23	39 040,32	37 754,97	34 889,67

Flux	Variation 2023/2024	
	Tonnes	%
Sac orange	-6 093,07	-79,84%
Tri sélectif	3 408,68	38,07%
Papiers / Fibreux	-64,61	-1,09%
Carton	-93,40	-2,40%
Verre	-22,90	-0,20%
TOTAL	-2 865,30	-7,59%

Le tableau ci-après reprend l'estimation des tonnages 2025 par flux :

Flux	2024	Prévisionnel 2025	Delta	Evolution	Commentaires
sac vert	10 203,06	9 000,00	-1 203,06	-13,37%	
sac orange	1 538,45	0,00	-1 538,45	0,00%	Sortie totale du sac orange au 1er juillet 2024
sac bleu	48 222,56	49 000,00	777,44	1,59%	
Multiflux	59 964,07	58 000,00	-1 964,07	-3,39%	
Biodéchets	1 953,48	1 950,00	-3,48	-0,18%	
Tri sélectif	12 363,55	13 800,00	1 436,45	10,41%	Fin de la mise en place des nouveaux schémas de collecte
Papiers	143,52	125,00	-18,52	-14,82%	
Fibreux	5 715,51	5 750,00	34,49	0,60%	
Verre	11 324,96	11 350,00	25,04	0,22%	
Cartons	3 803,68	3 800,00	-3,68	-0,10%	
OMR	5 517,60				
D. collectivités	3 352,93	9 150,00	3 632,40	39,70%	
D. assimilés	242,21				
Tout-venant	23 222,52	23 000,00	-222,52	-0,97%	Réouverture D. Bouzonville + Mise en place de la REP du Batiment
Bois	9 242,31	9 000,00	-242,31	-2,69%	Réouverture D. Bouzonville + Mise en place de la REP du Batiment
Déchets verts	22 897,06	23 000,00	102,94	0,45%	Dépend des conditions météorologiques
DEA	9 928,41	10 500,00	571,59	5,44%	Réouverture D. Bouzonville + déploiement sur 1 déchèterie
D3E	3 092,87	3 200,00	107,13	3,35%	Réouverture D. Bouzonville
Textiles	2 302,55	2 350,00	47,45	2,02%	
Plâtre	1 564,66	1 800,00	235,35	13,07%	Déploiement sur 3 nouvelles déchèteries
Huisseries	0,00	0,00			
TOTAL	176 631,88	176 775,00	3 738,26	2,115%	

D.7 Les activités du transport.

D.7.1 Le service Transport interne en benne.

Le Service Transport Interne s'est substitué au service transport déchèterie au 1er janvier 2023. Il est constitué de 2 chauffeurs équipés de deux véhicules polybennes et remorques.

Il assure aujourd'hui le transport des productions des fines et des sacs verts des centres de tri Multiflux de Faulquemont et Sarreguemines vers l'unité de méthanisation Méthavalor. Ce service assure en parallèle les rotations :

- de bennes de tout venant (refus d'exploitation) vers les transferts,

- de bennes de ferrailles
- de transfert, d'outils et d'équipements entre sites (notamment les Multiflux).

Produits	Nombre de vidages	Tonnes transportées
BOIS	7	10,32
CCR	2	3,42
COMPOST	1	10,58
FERRAILLE	19	89,62
FINES	300	2 975,50
REFUS		
ORGASEP	6	4,86
SACS VERTS	681	5 152,98
SV+FINES	1	10,78
TV	42	136,28
Total général	1 059	8 394,34

Les véhicules utilisés sont en location. Il y a nécessité de les remplacer par de l'acquisition.

Des bennes ont été conservées pour des besoins en interne :

- une vingtaine de bennes 20 m³ servant à la rotation des sacs verts et fines issus de Multiflux,
- une dizaine de bennes 30 m³ servant aux différents sites pour leurs productions (tout-venant, ferrailles..)

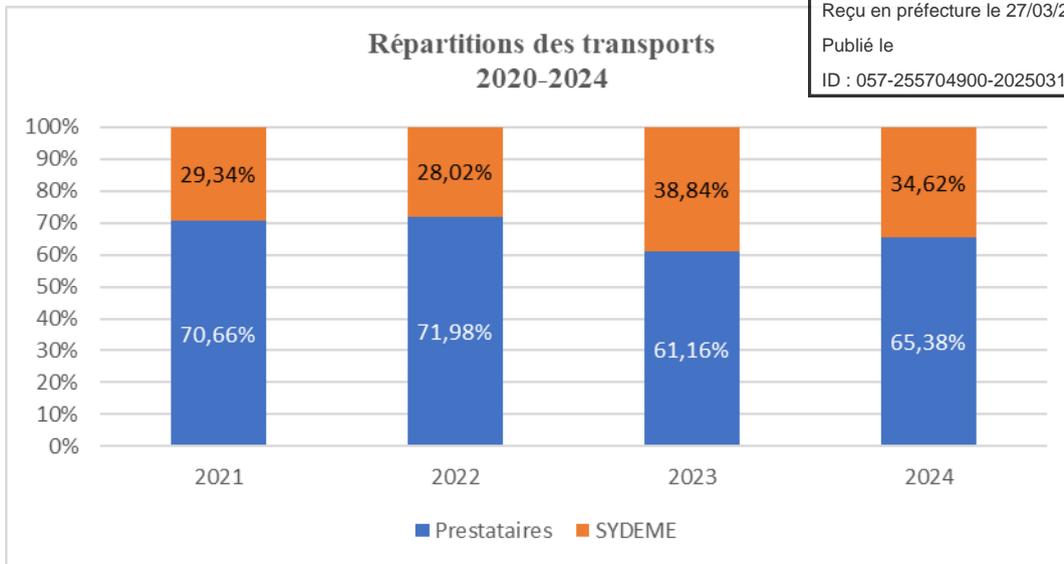
Le service dispose encore de 7 remorques polybennes et il n'a plus besoin de ces remorques au quotidien. Une remorque polybenne a été vendue courant du mois de février 2025 à la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie au prix TTC de 8 000 €. Des prises de contact avec une entreprise Allemande sont en cours pour le rachat de 6 polybennes restantes.

Ce service n'est pas voué à une évolution tant dans ses missions que dans son effectif. Il sera cependant conditionné par les orientations futures du Sydeme.

D.7.2 Le service SPL.

Le dimensionnement du service Transport ne permet pas de réaliser en interne l'intégralité des transports. Aussi, le Sydeme a externalisé une partie des transports depuis 2020. Le Titulaire du marché actuel est Kimmel, le marché prend fin au 30 juin 2025.

Compte tenu de la localisation des exutoires (hors territoire) et des volumes déchets, le principe d'externalisation d'une partie des transports sera maintenu pour le 2e semestre 2025 et les années à suivre avec pour objectif de diminuer la part externalisée. La rédaction du cahier des charges d'un nouveau marché de transport sera établie d'ici la fin du 1er trimestre 2025 et le marché devrait être publié au début du 2e trimestre.



L'année 2023 a été marquée par une baisse de la sous-traitance avec l'acquisition de 8 camions, en 2 phases. Par contre, l'acquisition des 4 dernier tracteurs supplémentaires en février 2024 n'a pas permis de diminuer l'externalisation des transports. En effet, l'extension des consignes de tri a eu pour effet une hausse du tonnage des déchets recyclables traités sur le site de Chavelot dont une partie des rotations est opérée par le prestataire KIMMEL, notamment en ce qui concerne le traitement des refus de tri.

Compte tenu de l'effectif actuel de 10 chauffeurs salariés Sydeme et du nombre de tracteurs acquis (12), en vue de diminuer l'externalisation de la prestation transport au minimum contractuel (minimum de 5 ensembles tracteurs + remorques), le recrutement d'un chauffeur mixte supplémentaire est acté au 17 février 2025.

La flotte initiale de tracteurs au gaz a été livrée en 2012. Le renouvellement progressif du parc des tracteurs a été approuvé par le Comité syndical le 11 avril 2023 avec la mise en place d'une APCP (Autorisation de programme crédits de paiement) à raison de 4 tracteurs par an. Les commandes ont été passées auprès de l'UGAP. Aussi en 2023, 8 nouveaux véhicules sont venus renforcer la flotte.

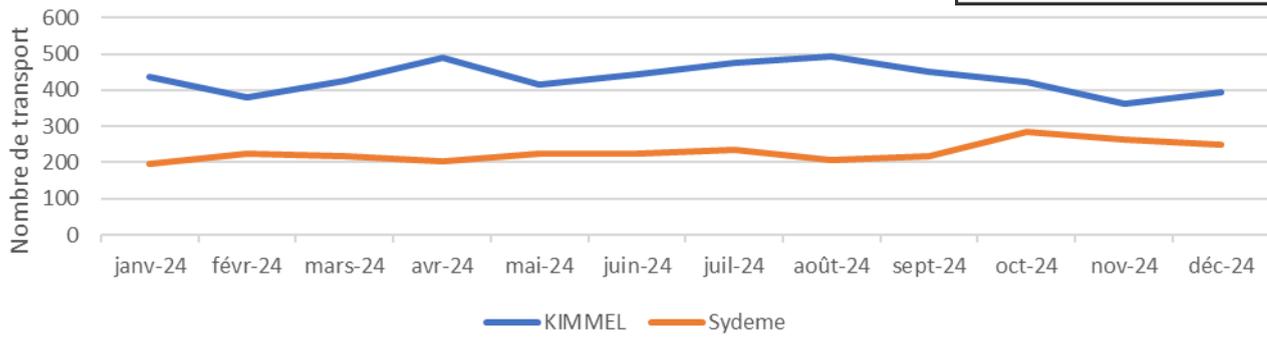
Au cours du 1^{er} trimestre 2024, 4 véhicules supplémentaires ont encore été réceptionnés, portant ainsi le parc à 12 camions neufs. Le tableau ci-après reprend l'étalement du renouvellement du parc de tracteur :

Date	Nombre de véhicules	Montant investissement en € HT
Janvier 2023	4	511 696 €
4 ^e trimestre 2023	4	557 157 €
Sous-total	8	1 068 853 €
Février 2024	4	582 516 €
TOTAL	12	1 654 369 €

Les véhicules acquis sont de la marque IVECO S-Way 460, possédant une capacité de 1052 litres de Gaz Naturel Comprimé. Cela permet une autonomie de près de 600 kms (contre un peu moins de 400 kms pour les véhicules ancienne génération).

La capacité de stockage en gaz des nouveaux véhicules permet désormais de réaliser les transports les plus éloignés, à savoir le transport de la collecte sélective et des fibreux vers le centre de tri de Chavelot situé dans les Vosges.

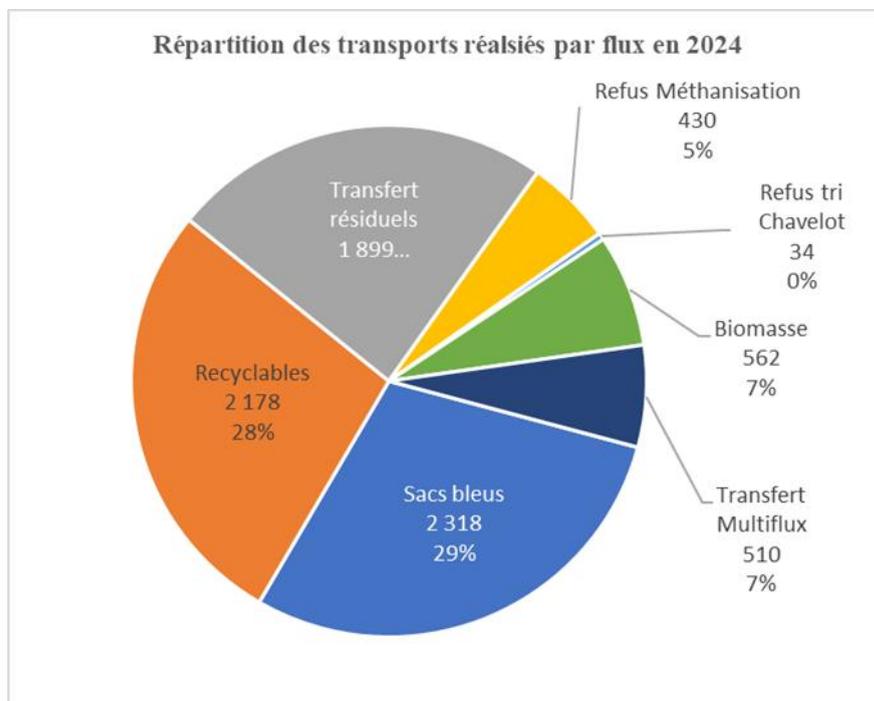
Nombre de transports SPL effectués Sydeme /Kimmel en 2024



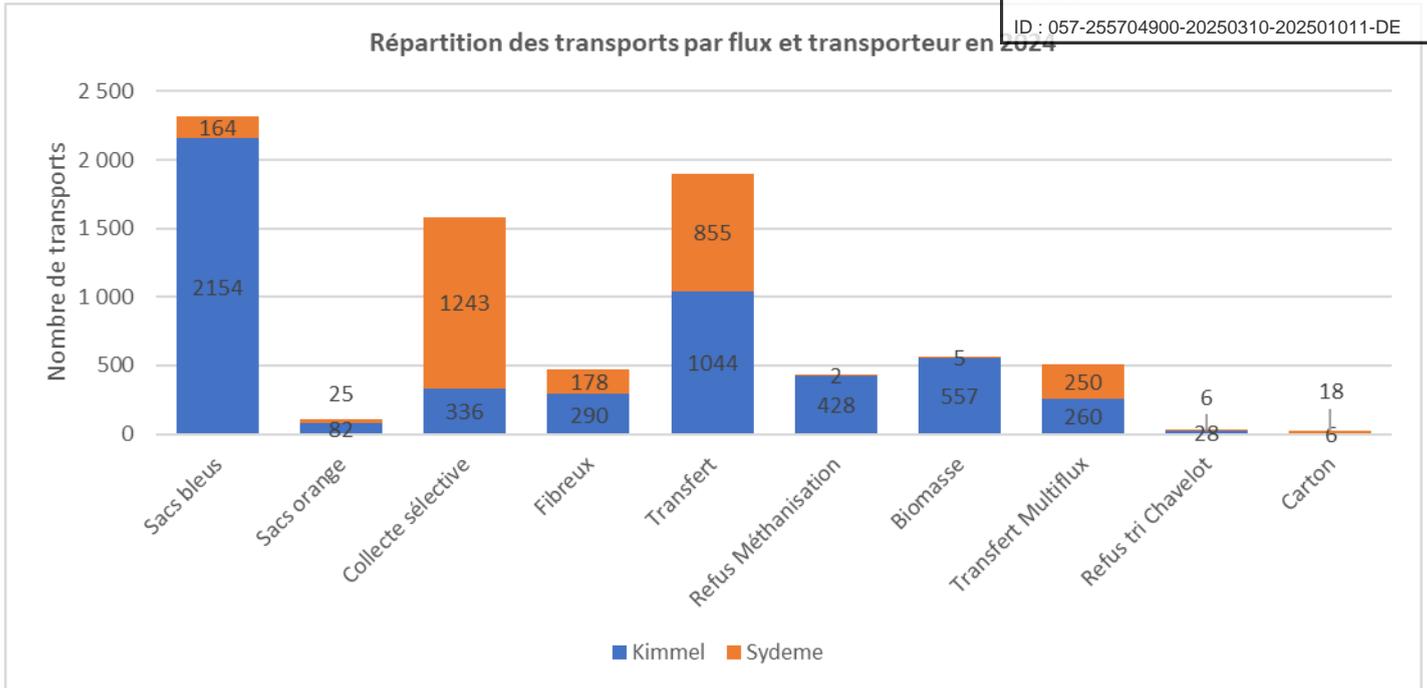
Les pics de sous-traitance sont majoritairement liés aux périodes de congés et du fait que le Sydeme ne dispose pas de vivier en interne pour remplacer un salarié absent. De plus, les chauffeurs du Sydeme ne sont pas soumis à la Convention du Transport, leur amplitude journalière ne peut excéder 10 heures par jour et leur contingent annuel d'heures supplémentaires est plafonné à 230 heures.

En 2024, le nombre de tours réalisés en semi-remorque était de 7 931 contre 7 999 en 2023 soit une baisse de 68 transports (-0.85%).

Flux	2023	2024	Evolution n-1	
			Tonnages	%
Sacs bleus	2 317	2 318	1	0,04%
Recyclables	2 343	2 178	-165	-7,04%
Transfert résiduels	1 846	1 899	53	2,87%
Refus Méthanisation	580	430	-150	-25,86%
Biomasse	404	562	158	39,11%
Transfert Multiflux	509	510	1	0,20%
Refus tri Chavelot	0	34	34	
	7 999	7 931	-68	-0,85%



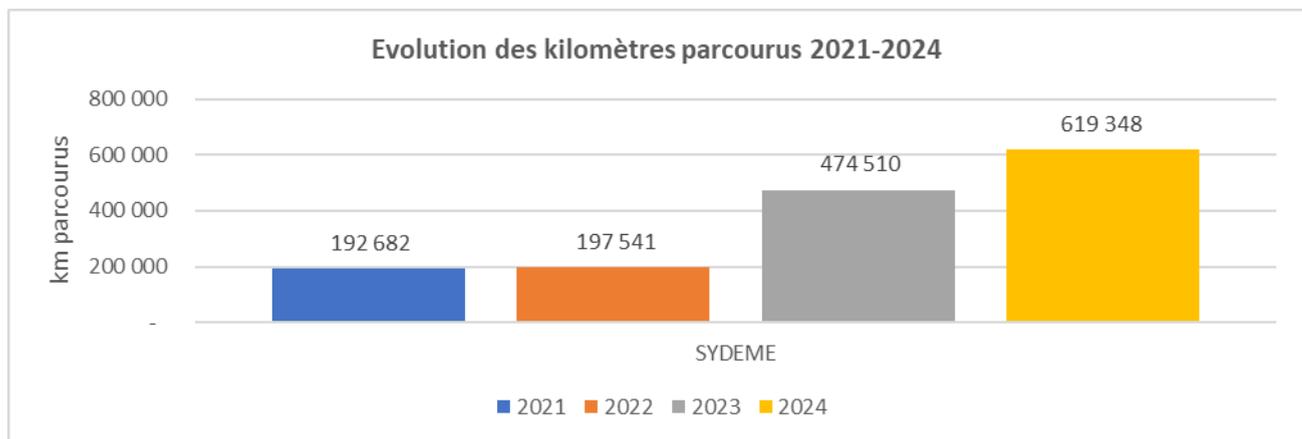
Le graphique ci-après détaille la répartition des transports en fonction des produits



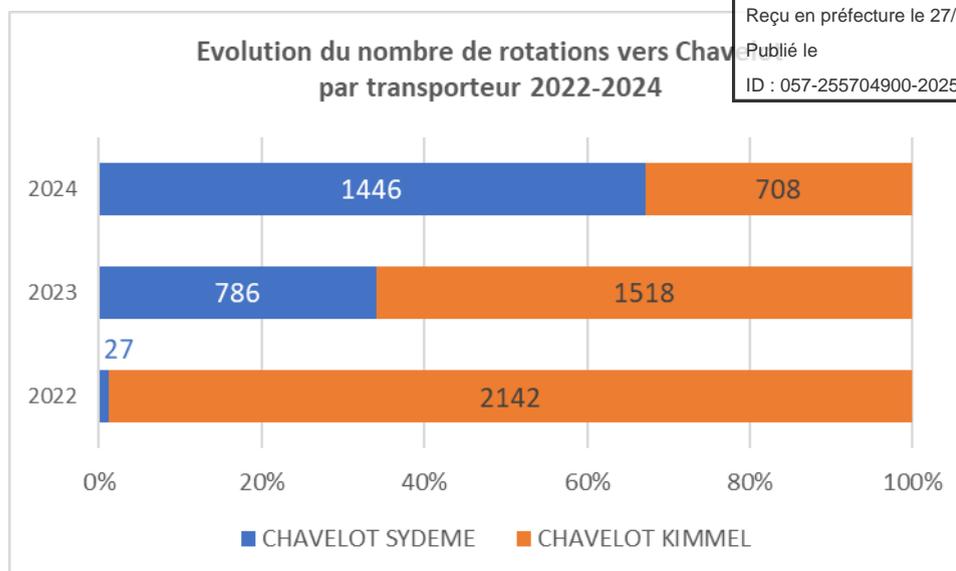
L'intégralité des transports de refus primaires de Méthavalor vers l'incinérateur de Neunkirchen est externalisée. Les semi-remorques utilisées sont au nombre de 4, elles sont adaptées au produit transporté, elles sont équipées d'une cuve de rétention pour récupérer les jus. Ces semi-remorques étant la propriété de Kimmel, qui en a fait l'acquisition en cours d'exécution du marché (le CCTP ne le prévoyait pas), les chauffeurs Sydeme ne peuvent pas les utiliser. Dans le cadre de la fin du marché de Transport avec Kimmel, il conviendra soit de proposer à Kimmel le rachat de ces équipements soit de mentionner dans le prochain cahier des charges techniques que le titulaire devra faire l'acquisition de cet équipement indispensable pour transporter ce type de déchets.

En 2024, le Sydeme assure la prise en charge d'une partie des refus de tri de la collecte sélective : des trajets à pleins sont réalisés au départ de Chavelot vers Velsen. Compte tenu de l'éloignement des sites et de la distance à parcourir, le transport des refus de tri ne peut être confié qu'à Kimmel, dont les chauffeurs sont régis par la Convention Transport permettant des journées de travail plus longues.

En 2024, les tracteurs appartenant au Sydeme ont parcouru près de 619 348 km, soit 144 834 km de plus que 2023 (+30.52%).



L'augmentation des kilomètres parcourus est intrinsèquement liée à l'augmentation de la nouvelle flotte de camions et de la réalisation des transports vers Chavelot.



Concernant le parc de semi-remorques (au nombre de 43), le Sydeme a engagé depuis fin 2024 un programme de restauration. Ce programme consiste à une remise en peinture des châssis et portes arrière, un sablage des parois afin de pouvoir y apposer la nouvelle charte graphique du Sydeme via la méthode de covering. L'objectif est de redonner une esthétique moderne à ces semi-remorques, en adéquation à celle des nouveaux tracteurs.

Cette prestation est effectuée en deux parties :

- Le service atelier intervient sur le démontage de toutes les parties électriques, hydrauliques, pneumatiques, tous les éléments de sécurité de la semi-remorque,
- Le carrossier peintre effectue le sablage et ponçage de la semi-remorque,
- La peinture de la semi-remorque est sous traitée par la société GUNAY car le Sydeme n'est pas équipé pour un résultat parfait.
- Au retour de la semi-remorque après peinture, la société JL COM procède au covering de la semi-remorque.
- Le service atelier remonte alors tous les éléments précités.

L'ancien parc de véhicules est voué à la destruction :

- En 2022, un véhicule et un moteur ont été cédés au lycée Gustave Eiffel de Talange,
- En 2023, cinq autres véhicules ont été vendus pour destruction.
- En 2024, quatre véhicules ont été cédés
 - deux véhicules au SDIS 57 (leur permettant la réalisation d'exercices et l'amélioration des connaissances sur des véhicules lourds GNC),
 - un véhicule au Centre de Formation Automobile (CFA) de Macon (71),
 - un véhicule au Lycée Henri FERTET de Gray (70).
- En 2025, cinq autres camions devraient être mis au rebus. Sur les 13 camions ancienne génération, il restera 2 tracteurs en circulation.

D.7.3 Le service SPL grue.

La prestation de vidage des bornes d'apport volontaire est une prestation optionnelle proposée pour le verre et pour les fibreux, respectivement depuis 2014 et 2017.

Le verre et les fibreux collectés sont vidés sur le site de Ste Fontaine. Le fibreux est rechargé dans des semi-remorques de plus grande capacité pour être acheminé vers Chavelot. Le verre, quant à lui, est acheminé vers l'exutoire final (OI Manufacturing dans les Vosges) via un transporteur mandaté par le repreneur.

Le service compte :

- 3 chauffeurs attitrés et 1 chauffeur suppléant (polyvalence chauffeur SPL). Le service sera renforcé par le chauffeur

mixte qui débutera en février 2025,

- 3 ensembles routiers : 3 nouveaux tracteurs ont été commandés et seront livrés

En 2024, la prestation était réalisée comme suit :

- 5 collectivités pour le verre (CAFPF, CASC, CCW, CCB3F, CCHPB) : 712 bornes,
- 2 collectivités pour les fibreux (CAFPF et CCAB) : 372 bornes.

La Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences a mis fin, depuis le 1^{er} avril 2023, à la prestation optionnelle de collecte d'apport volontaire des fibreux. Toutefois, le Sydeme continue de maintenir la collecte du verre sur son territoire.

Compte tenu des équipements et des moyens humains disponibles, le Sydeme n'avait pas souhaité étendre ces prestations optionnelles à d'autres adhérents.

Les principaux indicateurs 2024 concernant la prestation relative aux bornes d'apport volontaire sont repris ci-dessous :

Flux	Verre				
	2022	2023	2024	Evolution	
				Nombre	%
Bornes levées	10 104	11 213	12 013	1109	10,98%
Nombre de km parcourus	47 778	47 814	47 733	36	0,08%
Tonnages collectés	6 090	5 936	5 960	-153,8	-2,53%
Flux	Fibreux				
	2022	2023	2024	Evolution	
				Nombre	%
Bornes levées	18 569	16 791	14 335	-1778	-9,58%
Nombre de km parcourus	83 943	62 332	49 771	-21611	-25,74%
Tonnages collectés	3 325	2 274	1 770	-1051,11	-31,61%

En 2025, la prestation conservera son périmètre d'intervention.

Les tracteurs utilisés pour la collecte des bornes sont équipés d'une pompe hydraulique spécifique à la conduite d'une grue auxiliaire (se trouvant sur la semi-remorque).

Pour ce qui est des outils de collecte (semi-remorques et grues auxiliaires), un ensemble doit être renouvelé en 2025. Le système de vidage choisi en 2015 (un système de fond mouvant) n'étant pas adapté à la collecte du verre : une usure prématurée du plancher par abrasion est constatée, le choix se portera sur un système de benne levante. Le coût de ce véhicule est de 149 000 € HT.

D.7.4 La collecte des biodéchets.

La prestation de collecte des biodéchets des gros producteurs est un service de collecte en porte à porte à l'aide de bacs roulants d'un volume de 120 litres ou 240 litres dans lequel est disposée une housse biodégradable afin d'assurer la propreté des contenants. Ces housses sont d'ailleurs fabriquées par l'unité de confection de sacs du Sydeme.

Le service de collecte des biodéchets était initialement doté de 5 camions spécifiques équipés d'une cuve étanche et d'une station de rinçage : 4 au gaz et 1 au gasoil.

Mais en fin d'année 2023, compte tenu de l'âge des camions dont l'acquisition date de septembre 2010 pour le plus ancien des 4 camions gaz, seuls 2 étaient encore en état de fonctionnement. Pour pallier à l'absence de véhicule en état, il a été nécessaire de trouver des véhicules de secours. Face aux nombreux problèmes rencontrés sur les véhicules de collecte, le Sydeme a fait l'acquisition de 2 BOM classiques d'occasion auprès de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences pour un montant de 26 000 € et a procédé au remplacement de 2 moteurs gaz sur 2 des 4 camions gaz pour un montant de 65 316 €.

Le Sydeme a entrepris des démarches pour connaître les équipements présents sur le marché afin de définir un cahier des charges pour le châssis et les équipements du véhicule de collecte. Il sera proposé d'inscrire au budget 2025 les

crédits d'investissements nécessaires (environ 400 k€/unité) pour le renouvellement d'acceptation des crédits, un marché de fourniture devrait être lancé au cours d'environ 18 mois est estimé entre l'attribution et la livraison. Un plan de renouvellement du premier véhicule. S'LOW du second trimestre 2025, un délai de 18 mois est estimé. Le renouvellement du premier véhicule est soumis à l'approbation de la commission d'attribution. Au total 5 véhicules (pour 4 chauffeurs de collecte) seraient nécessaires pour garantir une continuité de service pendant les périodes d'entretien et de pannes éventuelles de ceux-ci.

Tous les véhicules de collecte avaient été équipés en 2014 d'un système de lecture de puce pour comptabiliser les bacs levés, information utilisée par certains membres pour la refacturation de la prestation, notamment via un module dédié de la Sydem'base. Le système de lecture présentait des défaillances sur les 5 véhicules ; les équipements ont donc tous été démontés à la fin de l'année 2022. Début 2023, trois véhicules ont été équipés d'un système neuf et desservent les territoires utilisant les informations de collecte remontant dans la Sydem'base (CAFPP, CASC).

Le Sydeme a également fait l'acquisition d'un système numérique d'optimisation et de suivi des tournées de collecte, composé d'un logiciel de gestion et d'une tablette tactile embarquée par BOM. Le système sera interconnecté avec les lecteurs de puces RFID identifiant les bacs collectés sur les territoires de certains adhérents utilisant ce type de système (CAFPP, CASC), et est également prêt à être connecté aux futurs systèmes de pesée embarquée sur les nouvelles BOM. Ce système va permettre une refonte et une optimisation des tournées, afin de rationaliser les distances et les temps de tournée. La mise en œuvre opérationnelle est en cours et se terminera au cours du 1^{er} semestre 2025. Le coût total de l'acquisition de ce système est de 12 696 € HT :

- Installation du système, câbles et branchements : 4 000 € HT
- Tablettes + abonnement : 8 696 € HT

Un quatrième chauffeur biodéchets a été recruté courant du mois de décembre 2024 (remplacement d'un chauffeur en longue maladie avec inaptitude au poste pour cause de Troubles Musculo-Squelettiques).

Le périmètre de la prestation restera identique à celui de 2024. Neufs des dix membres du Sydeme bénéficient de cette prestation, la CC du Pays de Bitche ayant mis fin à cette prestation optionnelle en septembre 2021.

Indicateurs collecte biodéchets assimilés - Adhérents				
Indicateurs	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Tonnages collectivités	1 667,86 tonnes	1 702,92 tonnes	1 718,90 tonnes	+15,98 t
Kilomètres parcourus	133 660 km	119 500 km	127 380 km	+7 880 km
Bacs collectés collectivités	46 427 bacs	45 076 bacs	44 496 bacs	-580 bacs
Nombre de points de collecte	799	812	852	+40
Montant facture HT	98 321,16 €	105 921,62 €	117 798,42 €	+11 876,80 €

En complément de la collecte des gros producteurs assimilés pris en charge par les collectivités, le Sydeme maintient une prestation pour des tiers avec une distinction de collecte biodéchets emballés et en vrac. Cette prestation engendre des recettes et permet d'optimiser la rentabilité du service. Les tarifs des prestations sont définis par une grille tarifaire soumise au vote du Comité syndical (délibération du 23 septembre 2024).

Comme en 2023, 47 contrats ont ainsi été signés. Ils devraient tous être maintenus pour 2025. Sur l'ensemble des contrats :

- 66 % sont collectés en vrac,
- 15 % en emballés,
- 19 % en emballés et vrac.

Une variation des tonnages est constatée essentiellement sur les biodéchets des gros producteurs privés emballés qui correspondent à 60 % du tonnage total.

Année	Tonnage Vrac	Tonnage Emballés	TOTAL	Evolution n-1	
				Tonnages	%
2021	559,97	562,73	1 122,70		
2022	455,12	1 034,86	1 489,98	367,28	32,71%
2023	530,63	794,08	1 324,71	-165,27	-11,09%
2024	498,74	955,67	1 454,41	129,70	9,79%

Le tableau ci-après reprend les tonnages et le nombre de points de collecte des clients privés :

Indicateurs collecte biodéchets – Clients privés			
Indicateurs	2022	2023	2024
Tonnages clients payants	1 489,98 tonnes	1 324,71 tonnes	1 454,41 tonnes
Nombre de points de collecte	48	47	47

Le tableau ci-après reprend les recettes engendrées par la collecte des biodéchets des contrats privés :

Année	€ Vrac	€ Emballés	€ frais de passage	TOTAL € HT	Evolution n-1	
					€	%
2021	50 305,50 €	40 413,00 €	39 599,40 €	130 317,90 €		
2022	55 313,00 €	74 384,60 €	35 567,35 €	165 264,95 €	34 947,05 €	26,82%
2023	56 733,00 €	64 005,13 €	35 248,48 €	155 986,61 €	- 9 278,34 €	-5,61%
2024	51 211,92 €	76 837,89 €	33 941,55 €	161 991,36 €	6 004,75 €	3,85%

Le coût moyen d'une tonne de biodéchets collectée et valorisée d'un tiers en 2024 est de 111,38 € HT.

Ce tarif n'inclut pas la valorisation de la production de biométhane et d'électricité à partir de ces biodéchets qui est de 63 230 € (recettes d'énergie de l'unité de Morsbach divisées par le tonnage total réceptionné et multipliées par le tonnage de biodéchets collecté en contrats privés).

Pour l'année 2025, l'objectif est a minima, de maintenir le nombre de points de collecte, qu'ils soient pris en charge par les collectivités ou en contrat privé, ainsi que de démarcher de nouveaux points de collecte.

Au 1er janvier 2025, dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire approuvée par le Comité syndical du 23 septembre 2024, un système de bonus / malus basé sur les critères de pénibilité subis par les chauffeurs (accessibilité des bacs et conditions d'environnement pour la manipulation, taille / poids des bacs, contraintes horaires ou d'accès au site) a été mis en place afin d'inciter les professionnels à faciliter les conditions de travail des chauffeurs. Plus le travail est pénible, plus de coût de la levée par bac est élevé, ce qui vient s'ajouter à la grille d'évaluation de la qualité des apports préexistante.

Le métier de chauffeur biodéchets est physique, avec les nombreux arrêts et la quantité de bacs lourds à manipuler. Les chauffeurs sont confrontés régulièrement à des contraintes de voirie (revêtement sol, présence de trottoirs ou d'obstacles). Les contraintes physiques liées ont donc de l'être repensé pour pérenniser l'activité du service.

Le Sydeme a fait l'acquisition 484 de bacs 240 litres à 3 roues pour la collecte des biodéchets pour un montant unitaire de 81,98 € HT. Le déploiement a commencé au 4^e trimestre 2024 et devrait se terminer au cours du premier semestre 2025. La présence de la 3^e roue permet une plus grande maniabilité du bac. Le renforcement entre les roues arrière permet de mieux basculer le bac et de franchir certains obstacles au sol. Enfin, le volume de 240 litres permet de proposer la substitution de deux bacs 120 litres, diminuant ainsi le nombre de bacs à manipuler par les agents du Sydeme.

D.7.5 L'atelier.

Le personnel de l'atelier est composé de 6 agents dont :

- 2 mécaniciens,
- 1 agents de maintenance,
- 1 agent carrossier,

- 1 électricien
- 1 responsable.

Les services des ateliers mécaniques de Ste Fontaine maintiennent leurs compétences en matière de réparations et d'entretiens des véhicules (dans la limite des capacités techniques au travail sur des motorisations gaz) ce qui permet d'éviter le recours à la prestation externe.

Au cours de l'année 2024, environ 750 interventions ont été réalisées, elles sont réparties comme suit :

- 200 interventions sur les véhicules motorisés (véhicules légers et poids lourds),
- 500 interventions sur les véhicules non-motorisés (essentiellement les semi-remorques pour des opérations de freinage, de système hydraulique et pneumatique),
- 50 interventions hors site sur diverses pannes, évitant ainsi d'avoir recours à un prestataire extérieur.

Les interventions vont du changement d'ampoule au remplacement de boîte de vitesse (4 en 2023) en passant par les renouvellements d'embrayages, le freinage, les maintenances des chaînes cinématiques,

En 2022 un mécanicien a été formé aux compétences de contrôles des bouteilles de gaz, contrôle réglementairement obligatoire tous les 4 ans. En 2024, afin d'augmenter les compétences des ateliers en matière de travaux sur des motorisations de ce type, les mécaniciens ont été formés à des techniques spécifiques pour l'entretien et la réparation de véhicules gaz. Le coût de la formation s'élève à 1 980 € HT par agent.

En 2025, la prise en charge du montage-démontage des pneus sur les véhicules (VL – PL) du Sydeme viendra compléter les services des ateliers, permettant ainsi la réduction de la prestation extérieure et une économie sur ce poste de dépense d'environ 40 000 € HT. L'acquisition de l'équipement s'élève à 15 200 € HT.

D.8 La méthanisation.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE

Le Sydeme dispose de deux unités de Méthanisation, l'une à Morsbach (Méthavalor) mise en service en septembre 2011 et l'autre à Sarreguemines mise en service en décembre 2015.

D.8.1 Les intrants.

Les tableaux suivants détaillent les tonnages traités dans les digesteurs respectivement de Morsbach et de Sarreguemines :

Tonnages traités dans le digesteur de Méthavalor							Evolution n-1	
Année	sacs verts	Biodéchets professionnels	Biodéchets EVS/ Bowesa	Déchets verts	Biodéchets apports de tiers	TOTAL	Tonnes	%
2021	14 507	1 449	11 241	4 732	9 988	41 917		
2022	13 267	2 757	12 008	3 228	4 816	36 076	-5 841,00	-13,93%
2023	13 445	1 863	11 803	1 858	5 388	34 357	-1 719,00	-4,76%
2024	9 885	1 719	12 578	1 876	5 809	31 867	-2 490,00	-7,25%

L'unité de Sarreguemines est à l'arrêt depuis novembre 2022. De ce fait, aucun intrant n'est comptabilisé en 2024.

Tonnages traités dans le digesteur de l'unité de méthanisation de Sarreguemines							Evolution n-1	
Année	Déchets verts	Déchets végétaux IAA	Biodéchets liquides	CIVE	Paille	TOTAL	Tonnes	%
2021	4 654	1 567	3 242	995	1	10 458		
2022	3 360	2 196	3 802	58	0	9 416	-1 041,59	-9,96%
2023	0	0	0	0	0	0	-9 416,41	-100,00%
2024	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00%

IAA : Industrie Agro-alimentaires

CIVE : Cultures intermédiaires à vocation énergétique

D.8.2 Le retour au sol.

Le plan d'épandage initié par le Sydeme a pour objectif de permettre la valorisation agronomique, par retour au sol, des sous-produits de la méthanisation : les digestats liquides et le compost. La procédure de plan d'épandage a été engagée en juin 2012. L'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'épandage, toujours en vigueur, a été signé le 18 octobre 2017.

Les digestats liquides et les composts produits ont fait l'objet d'analyses réglementaires (liées au plan d'épandage) en 2024 :

Site	Compost		Digestats liquides		Fine de déchets verts	TOTAL
	NF U 44 051	Agrément sanitaire	ICPE	Agrément sanitaire	NF U 44 051	par site
Morsbach	3	4	4	4	4	19
Sarreguemines	3	/	0	0	/	3
TOTAL par flux	10		8		4	22

Les digestats liquides :

En 2024, 21 694,66 tonnes de digestats liquides ont été produites à Méthavalor contre 20 552,67 tonnes en 2023 (METHAVOS Sarreguemines étant à l'arrêt depuis novembre 2022).

Le plan d'épandage direct en plein champs des digestats liquides de Méthavalor a été stoppé fin 2022, au regard de l'absence d'agrément sanitaire des digestats. Par ailleurs, les contraintes météorologiques, logistiques et administratives ne facilitent pas sa réalisation dans de bonnes conditions. Aucun tonnage n'a donc été épandu ni en 2023 ni en 2024. Il n'est pas envisagé de reprise du plan d'épandage au regard de l'absence d'hygiénisation des digestats avant épandage, comme le demandent les autorités sanitaires.

L'ensemble des tonnages ont donc été traités par des sites de compostage ou de méthanisation leur permettant d'accueillir notre digestat non hygiénisé, dans le cadre de 2023.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des discussions avec les autorités sanitaires sur la dérogation accordée à Méthavalor ainsi que sur l'agrément sanitaire du compost et du digestat liquide produit. Ces échanges ont conduit à un agrément sanitaire temporaire du digestat solide et du compost produit à partir de celui-ci, marquant une première étape importante dans l'agrément sanitaire de l'ensemble du site Méthavalor.

L'année 2024 a également été marquée par des échanges avec les Métropoles de Lille de et Vannes qui possèdent elles aussi des installations de méthanisation de biodéchets ménagers, et sont donc au fait des mêmes problématiques que Méthavalor en termes de réglementation sanitaire. Leur expérience, notamment dans le cas de Vannes qui possède une installation VINCI ENVIRONNEMENT très similaire à Méthavalor apportent de nouvelles perspectives en termes de valorisation des sous-produits issus de la méthanisation.

En effet, Lille comme Vannes méthanisent des biodéchets et / ou la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) sans hygiénisation préalable comme le demande le régime principal de la réglementation sanitaire. Les digestats issus de la méthanisation sont mélangés avec des déchets verts broyés, sans être séparés en deux fractions solides et liquides, pour être hygiénisés après méthanisation par compostage en tunnels fermés puis en silos ouverts. Et pour autant les deux sites de Lille et de Vannes sont agréés sanitaires par les autorités. Cela valide donc les choix effectués d'arrêter les épandages directs en plein champs et de retraiter les digestats par compostage à Méthavalor pour la phase solide, et en compostage extérieur (prestataire privé dans le cadre du marché de traitement).

L'agrément sanitaire de Méthavalor devrait donc être possible sans l'investissement très conséquent que représentait l'installation d'ultrafiltration initialement envisagée. Par ailleurs, le Sydeme dispose d'une quantité importante de déchets verts issus des déchèteries du territoire du syndicat et de notre homologue sarrois, EVS.

Il serait donc opportun de se doter des capacités de traitement de nos digestats liquides en interne, par compostage hygiénisant. Le compostage est maîtrisé depuis longtemps sur le site de Sarreguemines ; ne resterait donc qu'à se doter des infrastructures nécessaires et de surfaces au sol supplémentaires, pour traiter en interne et à coût beaucoup plus réduit (rien que par un transport beaucoup plus faible) une part significative des digestats issus de Méthavalor. Une orientation budgétaire en ce sens sera proposée au Comité syndical dans le cadre du budget 2025 (cf. section Biomasse).

L'année 2025 sera marquée, dans la continuité des éléments précédents, par la reprise des discussions avec les autorités sanitaires sur l'agrément des digestat liquide de Méthavalor, ainsi que l'étude de nouvelles solutions de traitement interne des digestats.

Le compost :

- A Morsbach :

Le compost généré par l'unité de Morsbach a rencontré pendant plusieurs années des problèmes de conformité en raison de la présence d'inertes en quantité trop importante. En attendant de trouver des solutions techniques pour éviter des dépenses de traitement, le produit non conforme a été stocké depuis 2012 sur la plateforme de déchets verts.

Une modification de la ligne de criblage du compost a été nécessaire par l'ajout de cribles à tambour et balistiques en 2019. Le compost stocké a été recriblé sur la nouvelle ligne de criblage en parallèle du criblage du nouveau compost, les analyses se sont révélées conformes et le compost est désormais normalisé NFU 44-051.

Le 16 décembre 2022, le dernier godet de ce compost a été évacué, levant ainsi la mise en demeure de la DREAL. Afin de répondre dans les délais à l'obligation réglementaire, le Sydeme a participé à hauteur de 10 €/tonne à la livraison du compost, pour un coût de 72 266 €HT. L'évacuation de cet important stock historique aura pris 3 ans.

En 2024, 1 513.94 tonnes de compost ont été valorisées en agriculture ou sur des chantiers de BTP.

L'année 2024 a été marquée par des échanges avec l'association Meteor regroupant les collectivités pratiquant la méthanisation des biodéchets en France, notamment sur la thématique des évolutions règlementaires à venir sur le compost issu de la méthanisation. Le projet de décret national dit « socle commun », qui a passé la phase de consultation publique en 2024 annonce un durcissement drastique des concentrations et des quantités d'inertes autorisés par la norme NFU 44051 régissant le compost.

L'abaissement de ces seuils rendrait mécaniquement le compost produit à Méthavalor non-conforme à la norme S²LO pour aucun système mécanique de tri permettant de respecter les seuils envisagés par le projet de décret. La seule solution technique envisageable pour continuer à effectuer un retour au sol du compost, serait d'augmenter significativement la qualité des intrants de Méthavalor afin de supprimer les indésirables à la source.

Une réflexion est en cours à ce sujet dans le cadre du projet « Sydeme 2030 ».

L'année 2025 sera notamment consacrée à l'étude d'une réduction du pressage des digestats et une hygiénisation d'un volume plus important de compost à Méthavalor afin de réduire les volumes de digestat liquide à traiter à l'extérieur du Sydeme, dans le but de réduire les charges qui s'affaillent au marché de traitement des digestats liquides.

- A Sarreguemines :

L'arrêt de l'installation de méthanisation sur l'ensemble de l'année 2023 n'a pas impacté la production de compost. Les déchets verts broyés initialement méthanisés, ont été directement compostés sur un mode de compostage classique en andins retournés. Seule la production de biogaz a été impactée par l'arrêt total de l'installation.

Les quantités de compost issues de la plate-forme de compostage de Sarreguemines, et vendues sur le site de Sarreguemines, de Saint-Avold et de Faulquemont pour l'année 2024 s'élèvent à 1704.95 tonnes réparties comme suit :

- 867.63 tonnes pour les particuliers
- 347.14 tonnes pour les collectivités et communes
- 490.18 tonnes pour les professionnels, agriculteurs et autres

Le tarif de vente a été revalorisé par délibération du 4 juillet 2023 pour passer de 10 € HT par tonne à un tarif de 20 € HT par tonne actuellement, sans impact significatif sur les quantités vendues.

Dans le cadre de l'opération de distribution gratuite du compost, approuvée par le Comité syndical du 18 décembre 2023, 347.14 tonnes de compost ont été mises à disposition des communes du territoire en 2024.

L'opération sera réitérée en 2025 dans la limite des stocks disponible conformément à la délibération du 16 décembre 2024.

Les plateformes de vente de Sainte-Fontaine et Sarreguemines seront accessibles toute l'année, celle de Faulquemont sera ouverte sur un temps réduit, lors d'opérations spéciales d'ouverture, au cours de l'année 2025.

Coût 2023 des résidus de la méthanisation.

- *Traitement des digestats liquides.*

Le coût de traitement des digestats liquides est de 67 €/tonne en 2024 contre 58.98 € / tonne en 2023. L'augmentation des coûts est répartie sur les deux postes de dépenses mais majoritairement sur le traitement (+5.67 €/tonne).

Coûts de transport et traitement des Digestats Liquides issus de méthanisation							
Site	TRAITEMENT			TRANSPORT		Coût total 2024 (€ TTC)	Coût total / tonne 2024 (€ TTC)
	Tonnage (t)	Coût 2024 (€ TTC)	Coût / tonne 2024 (€ TTC)	Coût 2024 (€ TTC)	Coût / tonne 2024 (€ TTC)		
Morsbach	21 694,66 t	981 537,54 €	45,24 €	472 026,00 €	21,76 €	1 453 563,54 €	67,00 €
Sarreguemines	0	- €		0	0		- €
	21 694,66 t	981 537,54 €	45,24 €	472 026,00 €	21,76 €	1 453 563,54 €	67,00 €

- *Epanchage.*

Aucun épanchage de digestat liquide n'a été réalisé en 2024

- *Compost*

	Compost		
	Tonnage (t)	Cout de Transport	Coût par tonne
		€ HT	€ / tonne
2022	7 264,74	72 265,72 €	9,95 €
2023	2 771,34	18 667,56 €	6,74 €
2024	1 513,94	21 085,27 €	13,93 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE



Evolution n° 1	
en €/t	en %
-3,21 €	-0,32 €
7,19 €	1,07 €

Il est à noter la fin du retraitement du stock historique de compost, et le retour en 2023 à l'évacuation du seul flux tendu issu de la méthanisation. Par ailleurs, en 2023, deux nouveaux clients, acteurs dans le secteur du bâtiment et travaux public ont valorisé le compost en végétalisation de sols non agricoles (accotements routiers, rond-point, ...) en prenant à leur charge les frais de transport, ce qui a permis de baisser le coût moyen par tonne.

En 2024, le compost résultant de la méthanisation a été principalement dirigé vers l'agriculture. Les frais de transport ont été pris en charge par le Sydeme, ce qui a entraîné une hausse de ses coûts.

D.8.3 Le projet d'ultrafiltration à Méthavalor

Pour mémoire, l'unité de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a été mise en service en septembre 2011. D'une capacité de traitement de 46 000 tonnes, l'unité permet le traitement des biodéchets ménagers collectés à la source sur le territoire, ainsi que des déchets verts issus des déchèteries et des biodéchets des professionnels (restauration collective, grandes et moyennes surfaces de supermarché, ...).

La dégradation de la matière dans les digesteurs produit :

- Un mélange de gaz, le biogaz, valorisé majoritairement à travers deux moteurs de cogénération qui génèrent une production électrique de 1 700 kW ainsi qu'une production thermique équivalente. L'installation dispose également d'une unité d'épuration membranaire qui permet la valorisation du biogaz en biométhane et son injection dans le réseau gaz de ville ;
- De la matière organique en phase solide, le compost, et en phase liquide, les digestats. Une partie de ces digestats est valorisée agronomiquement à travers un plan d'épandage, l'excédent est évacué vers des exutoires extérieurs éloignés de Méthavalor.

La gestion actuelle des digestats liquides génère un impact environnemental non négligeable (bilan carbone élevé lié au transport) et de lourdes dépenses d'exploitation sur l'installation, directement répercutées sur le coût de traitement facturé à l'usager.

C'est pourquoi le Sydeme a mené des études dès 2021 pour optimiser cette partie à travers un traitement biologique des digestats liquides sur site, plus poussé, par filtration membranaire. Ce procédé a pour objectif :

- d'une part de permettre une réutilisation des eaux épurées dans le process,
- et d'autre part de valoriser agronomiquement les éléments fertilisants contenus dans les concentrats.

En outre, du fait de ses intrants, l'unité de méthanisation est encadrée par la réglementation qui vise le traitement de sous-produits animaux (SPAN) par voie de méthanisation (règlement CE n°1069/2009)), avec laquelle elle doit se mettre en conformité.

Deux scénarios ont été étudiés :

1^{er} scénario – Mise en conformité avec la réglementation – Implantation d'une unité de stérilisation des digestats liquides

Cette solution maintient la filière de gestion actuelle des digestats liquides de Méthavalor, tout en intégrant une étape de stérilisation avant évacuation vers les exutoires extérieurs afin de se conformer à la réglementation sanitaire.

Coût estimatif de l'investissement : 1,3 M€.

Coût d'exploitation induit : 1,250M€/an.

Ce scénario n'inclut pas d'optimisation du fonctionnement de l'installation et conserve, de ce fait, un impact économique et environnemental non négligeable pour le traitement des digestats liquides.

L'intérêt de ce scénario est l'optimisation de la gestion actuelle des digestats liquides. En effet, l'étape de filtration membranaire réalisée sur le digestat liquide permet de réduire de plus d'un tiers le flux à traiter, car la fraction solide envoyée en maturation (compostage) est hygiénisée naturellement durant la phase de fermentation aérobie. Seule la fraction liquide épurée, soit environ 15 000 tonnes annuelles, devra subir un traitement supplémentaire en station d'épuration. Cette opération sera réalisée sans aucun transport routier, le site étant raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Coût estimatif de l'investissement : 3M €HT

Impact sur le coût d'exploitation induit : fin du transport et du traitement des digestats liquides, soit une économie d'exploitation nette estimée à 750 000 € HT/an.

Des échanges entre le Sydeme, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et le gestionnaire de la station d'épuration de Forbach au cours de 2022 permettaient d'espérer un début des travaux au cours du dernier trimestre 2023, pour un achèvement escompté à la fin de l'année 2024.

Cependant, la constitution du Cahier des Charges des Clauses Techniques (CCTP) relatif au marché de travaux et le manque de réactivité du gestionnaire de la station d'épuration de Forbach ont amené de nombreux retards dans la préparation du marché de travaux basé sur le second scénario envisagé.

Le procédé de floculation / coagulation du digestat avant ultrafiltration membranaire induit également l'utilisation de polymères à base de produits pétroliers qui se retrouveraient dans le compost de METHAVALOR, après traitement des digestats, ce qui encore un fois se révèle être à contrecourant des évolutions réglementaires en cours de décision en 2024.

Le projet d'ultrafiltration à Méthavalor, compte tenu des dernières orientations réglementaires qui se sont dessinées en 2024, et les échanges évoqués précédemment avec les métropoles de Lille et de Vannes, ne semble plus être adapté à la problématique d'agrément sanitaire des installations, car ne répondant, à grand frais, que partiellement à la problématique complexe de l'hygiénisation des biodéchets et des sous-produits de méthanisation.

Le recours à un AMO, la société INDIGGO, a été engagé en 2024 afin de mener une étude chiffrée, portant sur la conversion du projet d'ultrafiltration en un projet de déconditionnement des intrants orienté vers la suppression des indésirables que sont les plastiques, verres et métaux sur chacun des flux intrants ainsi que par la suite l'hygiénisation des flux intrants le nécessitant, notamment les biodéchets ménagers et GMS / IAA contenant des sous-produits animaux. Ceci permettrait de répondre aux problématiques sanitaires, tout en tenant compte des évolutions réglementaires portant sur les indésirables tels que les microplastiques. Les conclusions de l'étude ne sont pas encore connues à ce jour.

En parallèle, suites aux échanges et relations nouées en 2024, l'année 2025 sera consacrée à différents tests pratiques et études en vue de la création d'une nouvelle plateforme de compostage, autorisée à hygiéniser les digestats liquides de Méthavalor. La mise en place de la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) à compter du 1er mars 2025 pour le Sydeme, avec l'intégration de la filière Bois de Construction, permettra une reconversion de la plateforme du site de Sainte-Fontaine, et la réutilisation des engins associés à cette activité offrirait l'opportunité de placer ce futur site de compostage à Sainte-Fontaine, et de réutiliser les engins déjà en possession du Sydeme (chargeuse VOLVO et Broyeur KOMPTECH)

D.8.4 La production d'énergie

Les tableaux ci-dessous récapitulent la production d'énergie en kWh par les deux usines de méthanisation et les recettes générées.

Kwh produits					Evolution 2023 / 2024	
Site	2021	2022	2023	2024	Tonnages	%
Morsbach gaz	1 872 666	2 369 612	2 922 329	3 251 921	827 192	11,26%
Morsbach électricité	5 900 618	6 663 604	5 876 691	5 702 506	-174 185	-2,96%
Sarreguemines gaz	6 008 730	4738840	0	0	0	0,00%
TOTAL	13 782 014	13 772 056	8 799 020	8 954 030	155 010	1,76%

Recettes revente énergie					Evolution 2023 / 2024	
Site	2021	2022	2023	2024	€	%
Morsbach gaz	138 599,67 €	183 691,09 €	261 223,95 €	292 314,26 €	31 090,31 €	11,90%
Morsbach électricité	1 019 567,28 €	1 186 261,65 €	1 116 688,82 €	1 093 113,38 €	-23 575,44 €	-2,11%
Sarreguemines gaz	371 039,63 €	264 832,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL	1 529 206,58 €	1 634 785,32 €	1 377 912,77 €	1 385 427,64 €	7 514,87 €	0,55%

Pour le site de Morsbach :

Retour sur 2024 :

En ce qui concerne l'injection de biométhane, l'année 2024 a été marquée par la découverte d'une perte de performance de l'installation d'épuration AIR LIQUIDE due à une filtration insuffisante des Composés Organiques Volatiles (COV) présents dans le biogaz brut. Cette filtration insuffisante depuis la conception de l'installation a entraîné une saturation des membranes d'épuration, réduisant ainsi le débit de biométhane injectable d'environ 25 à 30%.

Une réflexion interne au service a démontré que l'injection de biométhane dans le réseau GRDF présente un rendement technique de fonctionnement et un tarif d'achat du kWh produit bien plus profitable pour le Sydeme que la valorisation par cogénération et revente d'électricité. Par ailleurs, un avenant au contrat d'injection a été signé en milieu d'année 2023, introduisant une nouvelle formule d'indexation des tarifs de revente. Cet avenant, faisant suite à la publication d'un arrêté ministériel, s'est concrétisé par la hausse du tarif d'achat du kWh de biométhane injecté de l'ordre de 13%.

L'exploitation de la station d'injection de biométhane a continué à être priorisée par rapport aux moteurs de cogénération, en la faisant fonctionner à sa capacité technique maximum (même si celle-ci s'avère dégradée), au détriment des groupes de cogénération. Le résultat de cette nouvelle méthode d'exploitation, sur 2024, a conduit à une augmentation des recettes de 11.26% (0.55% sur le total des recettes élec + gaz) par rapport à 2023 alors même que le tonnage total amené à Méthavalor a baissé de 7.25% dans le même temps. C'est donc une augmentation de recettes de 7.80% à tonnage neutralisé.

AIR LIQUIDE a été contacté à plusieurs reprises pour établir les devis nécessaires à la réhabilitation de l'épurateur et ainsi amplifier l'effet de levier sur les recettes évoqué précédemment. En l'absence de réponse de leur service, le syndicat s'est tourné vers un autre prestataire, la société KANADEVIA France, pour établir un diagnostic technique précis et une offre de prix visant à retrouver les performances normales de cette installation.

Il se posera à l'horizon 2025 la question de l'opportunité d'augmenter la production de biométhane injectable dans le réseau avec la possibilité technique et contractuelle de racheter l'épurateur AIR LIQUIDE de METHAVOS pour l'installer en parallèle de l'épurateur actuel et ainsi monter à 175 Nm³/h de biométhane injecté contre 35 Nm³/h actuellement. Les estimations de ce rachat, transfert, mais également mise en conformité à la nouvelle réglementation environnementale des 2 épurateurs sera étudiée en 2025 et partiellement engagée le cas échéant, dans la limite des budget alloués

En matière de valorisation électrique, après une révision des 2 moteurs en 2021 et 2022, la partie contrôle commande électrique a été révisée. Les 2 moteurs sont en état normal de fonctionnement sans problème majeur d'exploitation. Ils valorisent tout l'excédent de production non utilisé pour le poste d'injection de biométhane ou les besoins de chauffage interne des digesteurs. Cependant, les disjoncteurs de couplage au réseau électrique ENEDIS sont usés après 15 ans d'exploitation et doivent être remplacés en 2025.

Du point de vue de la production de Biogaz avant valorisation, le digesteur numéro 2 a dû être arrêté suite au blocage de l'agitateur de matière fin novembre 2023. Ce blocage est consécutif à une opération de maintenance sur le joint d'étanchéité du palier de l'axe de l'agitateur. Au cours de l'opération de maintenance, les indésirables présents dans les biodéchets se sont sédimentés et ont bloqué les pâles d'agitation, ce qui a rendu impossible l'introduction de matière dans le digesteur. L'installation est actuellement en cours de curage et sa remise en état a d'ores et déjà été entamée.

Le budget estimatif initial de 1,2 M€, estimé sur la base des éléments techniques des marchés publics, a dû être porté à 2,2 M€, répartis en 1,2M€ sur l'exercice budgétaire 2024 et 1 M€ sur l'exercice 2025. Les travaux de réfection ont été divisés en 6 marchés différents :

- MR01 curage, attribué à 188 000 € à la société ENSALUX après un premier marché infructueux ;
- MR02 travaux intérieur et extérieur digesteur, attribué à la société KANADEVIA INNOVA AG par négociation suite à un marché infructueux, pour un montant estimatif de 1,2 M€ ;
- MR03 travaux électriques, attribué à la société SIAC par négociation suite à un marché infructueux, pour un montant estimatif de 137 k€ ;
- MR04 tuyauteries et accessoires, actuellement en phase de négociation suite à un marché infructueux ;
- MR05 Maintenance Mélangeuse, non encore lancé ;
- MR06 Presse à digestat, non encore lancé.

L'écart le plus conséquent en termes de montant se situe sur le marché MR02 qui était estimé à 600 000€ par le bureau d'étude RYTEC qui nous a assisté pour la passation de ces marchés, alors que l'attribution du marché a été réalisé, après négociation avec le seul fabricant du digesteur, KANADEVIA INNOVA AG, par absence d'autre concurrent ayant répondu au marché, et à un montant estimé à 1,2 M€.

Afin de faciliter notamment ces lourds travaux de maintenance, un responsable de maintenance, suite à évolution interne d'un chef d'équipe d'exploitation en poste depuis le démarrage de l'unité, a été nommé en novembre 2024. Il a en charge le suivi notamment de ces lourds chantiers techniques. Un nouveau chef d'équipe ainsi que 3 équipiers ont été recrutés pour renforcer de façon concrète les moyens affectés à la remise en état et l'entretien courant rigoureux des installations.

L'ensemble des flux de biodéchets sont actuellement traités par les deux autres digesteurs, pour une production de biométhane équivalente en volume et en qualité, les deux autres digesteurs fonctionnant à leur pleine capacité. Ce fonctionnement à pleine capacité permanente des deux digesteurs restants introduit un risque industriel plus important qu'avec un fonctionnement normal sur trois digesteurs. Cette situation porte également à réflexion profonde sur les quantités très importantes d'indésirables dans les flux de sacs verts et de fines issus des centres de tri Multiflux, ce qui met en péril le bon fonctionnement des installations.

Des opérations similaires d'entretien décennal planifié vont s'avérer nécessaires à très court terme sur le digesteur 1, et à moyen terme sur le digesteur 3.

Perspectives 2025 :

Pour 2025, malgré le fonctionnement en mode dégradé des installations, le rendement des installations sera maintenu et la production de biogaz devrait être similaire à celle de 2024 (sous réserve d'un tonnage entrant équivalent). Le mode de valorisation par injection de biométhane sera également priorisé par rapport à la production d'électricité par cogénération au regard des recettes supplémentaires générées.

Le focus sera mis sur l'entretien des installations, avec la poursuite et la finalisation des travaux du digesteur 2. Le redémarrage du digesteur 2 est prévu pour la fin d'année 2025 (sauf contre-temps imprévu). Sur le second semestre 2025, les marchés de réfection similaires du digesteur 1 seront préparés afin d'être lancés dès le début de l'année 2026.

En parallèle, le projet Sydeme 2030, ayant un fort impact sur le fonctionnement global et l'usure de Méthavalor, devrait suivre son chemin avec une présentation à l'ensemble des membres du Sydeme, et sous réserve d'adhésion à l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre précis.

Pour le site de Sarreguemines :

Le digesteur est à l'arrêt depuis fin novembre 2022 en raison d'un blocage de l'orifice d'extraction du digesteur par des sédiments divers (pierres, bois de grosse section, matériaux divers, ...). Ce blocage n'a pu être résorbé, malgré de nombreuses tentatives de débouillage par des moyens internes et externes.

L'origine de cette accumulation de sédiments dans l'orifice d'extraction provient de la conception même de cette unité de méthanisation prototype. La forme, les diamètres, la configuration des éléments constitutifs de l'installation d'extraction, ne facilitent pas le flux de la matière à extraire, et ont provoqué cet arrêt. Par ailleurs, la conception du

post-digesteur, (servant à stocker les digestats liquides avant évacuation) ne comprenant aucun système d'agitation des digestats, a également créé un phénomène de sédimentation de la matière organique en suspension dans la cuve, jusqu'à actuellement environ 80% de sa hauteur.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE



L'installation a donc nécessité d'être vidangée en 2 temps pour être inspectée techniquement :

- Le digesteur de METHAVOS a été vidangé grossièrement en février 2024 par la société HÖLZ GMBH pour un montant de 39 500 €,
- tandis que le reste de l'installation (post digesteur, cuves, trémie d'intro, conduites, ...) a été vidangé entre le mois de décembre 2024 et février 2025 par la société FWS SERVICES pour un montant de 122 000 €.

En parallèle une étude technico-économique sur les opportunités de redémarrage ou de modification de l'installation a été menée par le bureau d'étude RYTEC. Les conclusions intermédiaires de cette étude ont été présentées en Commission technique en novembre 2024. Le traitement actuel par compostage engendre des coûts de fonctionnement similaires à ceux engendrés après la remise en état de l'installation pour rétablir la production de gaz. Néanmoins, l'investissement nécessaire ainsi que la conception et les performances de l'installation sont éloignées de celles prévues dans le scénario de production initial. Le potentiel d'amélioration de la production de gaz est limité, sans remettre en cause l'ensemble du modèle de méthanisation des déchets verts seuls. Les investissements sont quant à eux très conséquents (de l'ordre de 1,5M€) pour remettre en état l'ensemble du site de méthanisation.

Compte tenu des aspects économiques démontrés par l'étude, et des montants d'investissements déjà très conséquents sur Méthavalor, la solution la plus raisonnable, serait donc de poursuivre la valorisation des déchets verts par simple broyage et compostage, et de reporter voire annuler la remise en état de l'installation METHAVOS.

La réception de déchets verts est bien entendu maintenue sur le Sarreguemines :

- Les déchets verts sont broyés et pour partie compostés sur site
- Les déchets de l'industrie agro-alimentaire sont dirigés vers METHAVALOR.

D.9 Le service Sécurité / Environnement.

D.9.1 Les analyses ICPE.

Le Sydeme dispose de 10 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont :

- 1 est soumise à autorisation : Méthavalor ;
- 2 sont soumises à enregistrement : site de Sainte-Fontaine ; la plateforme de réception des déchets verts depuis novembre 2024.
- 8 sont soumises à déclaration :
 - les 3 centres de tri Multiflux,
 - la plateforme de valorisation des déchets verts de Sarreguemines, y compris le méthaniseur,
 - les 3 centres de transfert : Sarreguemines, Forbach et Creutzwald,
 - l'unité de confection de sacs.

L'année 2024 a été marquée par le dépôt de 2 « porter à connaissance » respectivement pour le site de Sainte-Fontaine et la plateforme de réception des déchets verts de Morsbach.

L'unité de méthanisation de Morsbach a également été inspectée sur la thématique chaufferie et eaux en avril 2024.

En 2024, 48 analyses réglementaires en matière environnementale ont été réalisées par des prestataires extérieurs pour une dépense totale de 45 986 € HT. Le tableau ci-dessous reprend les domaines concernés, leur nombre et leur coût :

Nature de l'analyse	Eaux résiduaires et sous-terraines	Rejets atmosphériques	Bruit	Biogaz	Perfluorés	TOTAL
Nombre analyses	25	3	2	12	6	48
Montant	6 206 €	8 555 €	1 980 €	16 000 €	13 245 €	45 986 €

Le menu analytique varie en fonction des années. Le tableau ci-après détaille les analyses ICPE par site, leur fréquence et le coût détaillé pour 2024.

Activités	Nombre analyses	Montant € HT	Quote-part
Méthanisation	29	26 215 €	57,01%
Transfert (Résiduels, Recyclables et DV)	10	9 839 €	21,39%
Multiflux	5	3 234 €	7,03%
Confection sacs	4	6 699 €	14,57%
TOTAL	48	45 986 €	100,00%

En fonction des obligations règlementaires et des périodicités, le budget prévisionnel 2025 s'élève à 41 000 € HT.

D.9.2 Les vérifications générales périodiques (VGP).

En 2024, le marché des VGP a été lancé au 1^{er} Février, celui-ci regroupe l'ensemble des équipements soumis à des contrôles obligatoires. La société DEKRA a ainsi établi 127 rapports de contrôles pour 2 407 équipements contrôlés.

Le montant global de ces prestations pour l'exercice 2024 est resté identique à celui des dépenses par site du parc soumis à des vérifications générales périodiques est

Activité	Coût à l'année HT	%
Biomasse	8 425 €	32,08%
DSM / CSM	2 623 €	9,99%
Multiflux	7 872 €	29,97%
Transfert	2 762 €	10,52%
Transport	4 580 €	17,44%
TOTAL	26 262 €	100,00%

La tendance pour l'année 2025 restera dans le même ordre de grandeur.

D.9.3 Les équipements de protection individuelle.

En mai 2022, le Sydeme a attribué le marché de fournitures pour les équipements de protection individuelle (EPI) à la société Prolians pour une durée de 3 ans.

Celui-ci se compose de quatre lots :

- EPI d'électriciens,
- gants,
- protection de la tête et du corps,
- vêtements de travail.

La dépense globale pour l'année 2024 est de 24 207 € HT.

Dans le cadre du renouvellement des protections auditives moulées, 19 agents ont bénéficié d'une nouvelle protection en 2024 pour un montant de 3190 € HT.

L'année 2025 sera marquée par un renouvellement d'environ 5 protections auditives toutes activités confondues.

D.9.4 Les analyses biomasse.

Les analyses de compost, déchets verts et digestats liquides ont été réalisées par AUREA, laboratoire d'analyses et de conseil agro-environnemental. En 2024, vingt-deux analyses ont été réalisées pour un montant de 13984,00 € HT, réparti comme suit

Coût 2024 : Analyses laboratoire sur les matières organiques		
Flux	Nombre d'échantillons	Montant HT
Digestat liquide - Méthavalor	8	3 104,00 €
Compost - Méthavalor	7	4 575,00 €
Compost - Sarreguemines	3	2 775,00 €
Fine de déchets verts -Morsbach	4	3 530,00 €
Total	22	13 984,00 €

D.9.5 Le contrôle Qualité.

D.9.5.1 La qualité du Multiflux

Le service HSQE réalise des prises d'échantillons sur voirie de la collecte Multiflux avant le passage des véhicules de collecte. Ces prises d'échantillons permettent d'établir divers indicateurs tels que la répartition et la qualité des flux

collectés. Aussi, des sacs verts et des sacs bleus échantillonnés peuvent faire l'objet

- les caractérisations des sacs bleus ont pour objectif principal de définir l'impact dans le flux des résiduels ;

les caractérisations de sacs verts permettent notamment d'estimer la conformité du geste de tri.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs des campagnes de caractérisations liées à la collecte Multiflux :

Flux	nombre d'échantillons	unité	Quantité	Poids en Kg
Echantillon sur voirie	120	bac	2 675	32 112
sacs vert	40	sac	615	1 633
sac bleu	40	sac	768	1 640
	200			35 385

La répartition des échantillonnages par adhérent est définie ci-après :

Échantillonnages réalisés en 2024				
Interco	collecte sur voirie	sacs bleus	sacs verts	TOTAL
CAFPF	12	4	4	20
CASAS	12	4	4	20
CASC	12	4	4	20
CCAB	12	4	4	20
CCB3F	12	4	4	20
CCDUF	12	4	4	20
CCFM	12	4	4	20
CCHPB	12	4	4	20
CCPBitche	12	4	4	20
CCW	12	4	4	20
TOTAL	120	40	40	200

D.9.5.2 Les caractérisations de recyclables

Afin de mesurer la qualité des apports par provenance et par flux, des caractérisations sont réalisées par un bureau d'études. En 2024, 334 caractérisations (contre 316 en 2023, +5,7%) ont été réalisées et réparties comme suit :

- 108 Cartons,
- 104 Fibreux,
- 2 Sacs orange,
- 120 pour les nouveaux schémas de collecte sélective :
 - o 60 Apports volontaires des Légers (CASC, CCAB, CAFPF, CCFM et CCDUF),
 - o 38 Sacs jaunes transparents (CCB3F, CASAS, CCW, CAFPF),
 - o 22 Bacs roulants en porte à porte (CCPBitche, CCW).

Le montant de la dépense des caractérisations s'élève à 37 740 € HT en 2024 soit une dépense moyenne de 10,2 centimes par habitant. A ces dépenses se rajoute l'analyse des données qui permettent d'établir une clé de répartition entre les adhérents pour la répartition des recettes de revente de matériaux et des soutiens Citéo.

L'augmentation du nombre de caractérisations en 2024 par rapport à 2023 s'explique par :

- la finalisation des modifications des schémas de collecte liées aux ECT,
- l'augmentation du nombre de prise d'échantillon, le maximum étant passé de 10 à 12 caractérisations annuelles par flux par adhérent.

L'évolution du nombre de caractérisations sur la période 2021-2024 avec un estimatif 2025 est reprise ci-dessous :

Flux	2021	2022	2023	2024	2025 (estimatif)
Sacs orange	100	56	11	2	0
Sacs jaunes	0	15	41	38	36
Borne AV	0	29	64	60	60
Pap vrac	0	4	12	22	24

Carton	101	94	101		
Fibreux	53	65	87		
TOTAL	254	263	316	334	344
Evolution n-1	Nombre	9	53	18	10
	%	+3,54%	+20,15%	+5,70%	+2,99%

Une consultation a été lancée à cet effet au 4^e trimestre 2024, elle a été attribuée au Bureau d'études Anetame. La consultation pour 2026 sera réalisée au 4^e trimestre 2025.

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs sur les dépenses des caractérisations sur la période 2021-2023 avec le prévisionnel 2024 :

Indicateurs	2021	2022	2023	2024	2025 (estimatif)
Nombre de caractérisations	254	269	316	334	344
Dépenses BE caractérisation	25 100,00 €	20 530,00 €	33 765,00 €	37 740,00 €	39 110,00 €
Dépenses BE Analyse	5 100,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 550,00 €	5 700,00 €
TOTAL	30 200,00 €	25 930,00 €	39 165,00 €	43 290,00 €	44 810,00 €
Population	370 539	368 738	366 663	364 540	362 022
€/ hab	0,082 €	0,070 €	0,107 €	0,119 €	0,124 €

D.9.5.3 Les caractérisations d'ordures ménagères

L'année 2024 a également été marquée par la caractérisation d'ordures ménagères résiduelles. En effet, le bureau d'études TRIDENT a sollicité le Sydeme dans le cadre d'une campagne nationale CITEO.

Ces caractérisations ont eu lieu du 12 au 14 novembre 2024, sept Intercommunalités ont été concernées pour un total de huit caractérisations. Les résultats à ce jour n'ont pas encore été transmis au Sydeme.

D.9.5.4 Les caractérisations du tout-venant

L'Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux impose aux différents apporteurs, des caractérisations des bennes de tout venant issues des déchèteries. En effet, le Sydeme, par son marché de traitement des résiduels, a recouru à l'enfouissement sur le site de Suez à Téting-sur-Nied et est donc soumis à la réalisation de ces caractérisations.

Le Sydeme a poursuivi ces caractérisations respectivement pour le centre de transfert de Sarreguemines et de Forbach pour un montant de 380€ HT.

D.9.5.5 Le contrôle qualité aux déchargements

Afin de satisfaire les exigences des différents exutoires de traitement, le service HSQE réalise régulièrement des contrôles qualités aux déchargements des flux.

En 2024, 792 contrôles ont été menés pour 234 pénalités attribuées (1 contrôle sur 3) d'une valeur moyenne de 164.73 € et d'un montant total de 38 547,95 €.

Les tableaux ci-dessous, reprennent quelques indicateurs dont la répartition des non-conformités constatées :

Année	Nbr contrôle	Nbr anomalie	% anomalies	Année	Anomalies NC	Retrait bac	TOTAL
2023	665	221	33,23%	2023	203	18	221
2024	792	234	29,55%	2024	216	18	234

Année	Nbr anomalies	Montant	Valeur moy.
2023	221	41 738 €	188,86 €
2024	234	38 547 €	164,73 €

Les anomalies de non-conformité correspondent à des apports de déchets dont le niveau de qualité ne répond pas aux exigences minimalistes.

Le retrait de bac correspond à la présence de bacs roulants dans les trémies de réception lors des déchargements

D.9.6 Les actions complémentaires réalisées en 2024

L'année 2024 a été marquée par les différentes actions ci-dessous :

- Le début de chantier du renouvellement du Système de Sécurité Incendie de Méthavalor,
- La réalisation des travaux de sécurisation du centre de tri Multiflux de Faulquemont et Morsbach,
- Le début de chantier du renouvellement du Système de Sécurité Incendie du centre de tri Multiflux,
- Le renouvellement du marquage au sol du site de Sarreguemines,
- L'obtention de la rubrique 2794 sur la plateforme de déchets verts de Morsbach,
- Le dépôt du « porter à connaissance » du site de Sainte-Fontaine,
- Les études pour la mise en place de vidéosurveillance sur le site de Morsbach,
- La mise en place d'un marché pour les vérifications en matière d'incendie,
- Le lancement d'un marché pour la dératisation.

D.9.7 Les projets 2025

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des actions menées en 2024. Elles seront agrémentées par :

- La poursuite de l'aménagement du site de Sainte Fontaine conformément aux obligations de stockage des déchets et le système de sécurité incendie.
- le dossier de cessation d'activité du transfert de Forbach Marienau,
- le renouvellement du marché de fourniture des EPI.

D.10 Le service informatique

D.10.1 Le bilan 2024

Le service informatique du Sydeme est composé de 2 agents :

- Un salarié, animé par un fort intérêt pour l'informatique, a choisi de se reconvertir professionnellement. Actuellement en poste à 50 % au service informatique, il prépare de manière autodidacte un BTS en informatique pour concrétiser son projet.
- Quant au second agent, il s'agit d'un apprenti en BTS informatique, actuellement en deuxième année de sa formation.

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement des flottes informatique et de téléphonie mobile. Une modernisation du serveur mail a été aussi réalisée.

Actuellement le parc informatique est composé de :

- 79 ordinateurs dont 50 ordinateurs portables,
- 29 ordinateurs fixes,
- 68 téléphones mobiles.

Les dépenses 2024 ont été ventilées de la manière suivante :

Achat licence	Achat matériel	TOTAL 2024
8 337 €	25 450 €	33 787 €

> **Achat de licences : 8 337 € HT** alloués pour le renouvellement des licences obligatoires et des licences divers : Licence Wade Cloud, Licence Team Viewer, Licence SWITCH, licence SSL, licence Microsoft office...

> **Matériel de bureau et informatique : 24 065 € HT** répartis de la manière suivante :

> **Achat de 20 ordinateurs : 11 943 € HT**

Les ordinateurs étaient dotés d'un système d'exploitation WINDOW 7. Ce système d'exploitation a atteint sa fin de support en janvier 2020. Par conséquent, les ordinateurs ne recevaient plus les mises à jour de sécurité. La migration du système d'exploitation était nécessaire pour répondre à des normes de sécurité.

> **Renouvellement de la flotte de téléphonie mobile : 1 880 € HT**

34 téléphones portables ont été changés. La majorité des téléphones utilisés étaient des modèles datant d'environ 2010. Les agents ne disposaient pas d'accès à leur boîte mail ni à la fonction appareil photo, qui s'avèrent utiles dans certains services.

> **Achat de 5 routeurs pour le service DSM : 563 € HT**

L'achat de routeurs pour les ambassadeurs du tri était devenu nécessaire suite à la perte du cloud par le prestataire STYX. Pour accéder à la base de données et effectuer leur travail, ils sont actuellement contraints de travailler en ligne avec un partage de connexion personnel.

> **Changement de la visioconférence de la grande salle de réunion : 1 470 € HT**

La visioconférence était auparavant réalisée à l'aide d'un rétroprojecteur installé en 2014. Cependant, de nombreux ordinateurs n'étaient plus compatibles avec le système d'exploitation utilisé, ce qui rendait la visioconférence impossible. Pour remédier à cette situation, une télévision et une barre de son ont été achetées et installées en interne par les services généraux.

> **Migration du serveur mail vers Microsoft 365 : 8 100 € HT**

Le serveur de messagerie n'était plus à jour au niveau des licences, ce qui provoquait des dysfonctionnements fréquents dans l'envoi et la réception des emails. Un changement était donc nécessaire pour garantir un service stable et performant.

> **Changement des câbles de la baie de brassage : 109 € HT**

D.10.2 Les perspectives 2025

L'orientation budgétaire pour l'année 2025 s'inscrit dans une dynamique d'optimisation des ressources informatiques tout en garantissant la sécurité, la performance du matériel et l'optimisation des coûts.

Les dépenses pour l'année 2025 sont les suivantes :

> **Achat de licences : 7 800€ HT** pour l'achat des licences obligatoires et licences divers.

> **Achat de bureau et matériel informatique : 7 100€ HT**

Dans le cadre de la mise en conformité avec le RGPD, un nouveau système de sauvegarde sera mis en place au sein de l'infrastructure. Un système de sauvegarde avec des disquettes a été retenu.

L'achat de smartphones et de petits composants sont également prévus.

> **Achat de petits consommables : 1050€ HT**

Achat de chargeurs, protections smartphones, douchettes pour le service distribution.

En 2025, le principal projet consistera à ajouter une sauvegarde du serveur supplémentaire afin de répondre aux exigences de la RGPD.

D.11 Le service des Marchés Publics

D.11.1 Le bilan 2024

En 2024, 14 marchés ont été lancés (contre 10 en 2023), et 13 ont été attribués :

4 marchés de fournitures :

- Détection et protection incendie Méthavalor (procédure formalisée),
- Détection et protection incendie Multiflux Sarreguemines (procédure adaptée),
- Fourniture et livraison de 3 tracteurs CNG (procédure formalisée),
- Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité (procédure formalisée).

3 Marchés négociés :

- Cassette pour broyeur MOCO Méthavalor,
- Lot 5 du marché d'électricité,
- Maintenance rénovation intérieure et extérieure du digesteur 2 de Méthavalor (marché de service, formalisé, suite à infructuosité de procédure initiale),

6 marchés de services :

- Tri des recyclables (procédure formalisée),
- AMO remise en état méthaniseur Sarreguemines (procédure adaptée),
- Curage et nettoyage du post-digesteur de Méthavos (procédure adaptée),
- Vidange et nettoyage digesteur 2 Méthavalor (adaptée, relancé suite à première procédure infructueuse)
- Marché d'assurances (procédure formalisée),
- Dératisation des sites du Sydeme (procédure adaptée).

4 marchés sans suite ou infructueux :

- Vidange et nettoyage digesteur 2 Méthavalor (marché de services, procédure adaptée),
- Maintenance rénovation intérieure et extérieure du digesteur 2 de Méthavalor (marché de service, formalisé),
- Maintenance réfection électricité digesteur 2 Méthavalor (marché de services, procédure formalisée),
- Maintenance des tuyauteries et pompes du digesteur 2 de Méthavalor (marché des services, procédure formalisée).

Quatre Commissions d'appels d'offres (CAO) ont été organisées en 2024.
Les frais de publication et d'attribution 2024 se sont élevés à 17 100 € HT.

D.11.2 Les marchés à venir

Pour 2025, 13 marchés devraient être publiés, ils concernent :

Le site de Méthavalor

- Mélangeuse pour digesteur 2,
- Presse de déshydratation,
- Maintenance de l'épurateur membranaire,
- Maintenance réfection électricité digesteur 2 (marché de services, marché négocié suite à infructuosité),
- Maintenance des tuyauteries et pompes du digesteur 2 (marché des services, marché négocié suite à infructuosité),

Le site de Ste Fontaine :

- Détection incendie,
- AMO pour création d'une plateforme de traitement des déchets verts,

Le transport et le traitement des déchets :

- Marché de tri des fibreux et de collecte sélective,
- Rupture de charge des déchets résiduels,
- Transport des déchets résiduels et des recyclables,

Divers :

- Curage et traitement de la fosse du transfert de Forbach Marienau (cessation d'activité)
- Acquisition d'une chargeuse sur pneu pour service biomasse,
- Equipements de protection individuels (EPI).

E. Perspectives et orientations stratégiques 2025*E.1 Priorités budgétaire 2025*

Les priorités pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

- poursuivre la recherche de marges de manœuvre en agissant sur les coûts d'exploitation ;
- achever la remise en état du digesteur 2 de Méthavalor,
- assurer la sécurité des installations et du personnel,
- réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services,
- assurer l'équilibre budgétaire sans augmenter les contributions des membres du Sydeme.

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2024 permettent d'envisager un virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 4 540 000€.

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissement 2025.

Enfin, comme en 2024 et, contrairement aux budgets des années précédentes, établis et votés sur une base hors taxes des dépenses, le budget 2025 sera partiellement impacté par la TVA. En effet, à l'issue de la vérification de la comptabilité menée par l'administration fiscale du 12/07/2022 au 21/04/2023, les dépenses du Sydeme ont été classées en trois catégories :

- des dépenses mixtes auxquelles un coefficient d'assujettissement unique de 70% est appliqué (confection et distribution des sacs, transport, frais généraux...)
- des dépenses hors champ d'application de la TVA, coefficient à 0 (incinération et enfouissement)
- des dépenses dans le champ de la TVA, coefficient de 100% (méthanisation).

Investissements envisagés en 2025	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	40 700,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 289 583,00 €
<i>Dont :</i>	
<i>Sainte Fontaine : remise en conformité incendie</i>	<i>180 200,00</i>
<i>Sainte Fontaine : alvéoles de réception des flux, portique de lavage, portes ateliers...</i>	<i>429 930,00</i>
<i>Sainte Fontaine : achat d'une benne pour la collecte du verre</i>	<i>170 000,00</i>
<i>Méthavalor : réfection charpente bois et couverture biofiltre</i>	<i>150 000,00</i>
<i>Méthavalor : réfection du digesteur 2</i>	<i>1 300 000,00</i>
<i>Méthavalor : mise en conformité épurateur biogaz</i>	<i>200 000,00</i>
<i>Méthavalor : remplacement de 2 trémies</i>	<i>160 000,00</i>
<i>Méthavalor : remplacement d'une cuve</i>	<i>100 000,00</i>
<i>Méthavalor : réfection d'un convoyeur à vis</i>	<i>100 000,00</i>
<i>Biodéchets : achat d'une benne à ordures ménagères</i>	<i>450 000,00</i>
<i>Déchets verts : achat d'un cribleur</i>	<i>550 000,00</i>
<i>Déchets verts : création d'une plateforme à Sainte Fontaine</i>	<i>150 000,00</i>
<i>Déchets verts : achat de 2 chargeuses</i>	<i>440 000,00</i>
<i>Multiflux Sarreguemines : travaux divers</i>	<i>140 450,00</i>
Chapitre 27 -Autres immobilisations financières (consignations)	400 000,00 €
Total	5 730 283,00 €

E.2 Instauration d'une contribution unique

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 057-255704900-20250310-202501011-DE



Pour mémoire, le Sydeme, syndicat mixte composé d'établissements publics de coopération intercommunale, a été créé en 1998 en vue d'exercer la compétence gestion des déchets que lui ont transférée ses membres, à savoir le transfert, le tri, la valorisation biologique, la valorisation matière, la valorisation thermique et/ou le stockage des déchets ménagers ainsi que le transport des déchets ménagers. Les EPCI membres restent toutefois compétents en matière de collecte.

De la même façon qu'un transfert de compétence d'une commune à un EPCI, le transfert de la gestion des déchets au Sydeme entraîne de plein droit la mise à disposition des moyens et ressources nécessaires à l'exercice de cette compétence, notamment les moyens financiers destinés à couvrir les dépenses d'exploitation et d'investissement qu'il implique.

Les EPCI-membres du Sydeme lui versent ainsi aujourd'hui :

- une contribution au fonctionnement : 12,375€/habitant, conformément à la délibération n°2024/46 du 16 décembre 2024 ;
- les douzièmes, contribution estimée en fonction du réalisé N-1 et du coût du service, ajustable en N+1, sur la base des coûts votés chaque année (dernières délibérations, n°2024/45 du 16 décembre 2024, grille des coûts, et n°2024/47 du 16 décembre 2024, contributions au transport- traitement).

Il est proposé de faire évoluer ce mode de financement vers une contribution unique calculée en fonction de la population de chaque EPCI et du tonnage de déchets traités pour chaque EPCI. L'instauration d'une telle contribution sera, si possible, proposée aux membres du comité syndical au cours de l'année 2025 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

En effet, les équipements du Sydeme sont vieillissants (mise en service des centres de tri entre 2008 et 2013) et aucun investissement de process n'a été réalisé depuis l'origine. Il serait donc nécessaire d'y consacrer un budget conséquent (10 M€ pour la remise en état d'un centre de tri) afin de pouvoir maintenir un service identique. Dans ces conditions, il serait impossible de conserver les contributions à leur niveau actuel.

De plus, l'efficacité toute relative du service a été soulignée par la Chambre régionale des comptes Grand'Est dans son contrôle de la gestion du Sydeme pour les exercices 2019 et suivants et l'évolution réglementaire est de plus en plus contraignante, en particulier concernant l'usage du plastique dans le traitement des déchets ménagers.

Aussi, une réflexion a été engagée en interne pour faire évoluer les modalités de collecte des biodéchets. L'instauration d'un nouveau mode de financement, qui respectera les spécificités de chaque collectivité membre, contribuera à cette évolution. Celle-ci doit permettre de pérenniser l'activité du Sydeme, avec des coûts maîtrisés et une contribution équitable pour chacun de ses membres.